



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DU PROGRAMME ET COMITE FINANCIER

**Cent vingt-sixième session du Comité du Programme et
cent soixante-quinzième session du Comité financier**

Rome, 18-22 mars 2019

EXAMEN À MI-PARCOURS – RAPPORT DE SYNTHÈSE - 2018

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

MY779/f



PC 126

Résumé

- *L'Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018* informe les Membres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019, pour l'année 2018, sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats, pour l'ensemble des sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.
- En 2018, 32 des 43 cibles associées aux produits des objectifs stratégiques ont été pleinement atteintes (74 pour cent) et 11 l'ont été partiellement (26 pour cent). Les cibles étaient en général plus orientées vers 2019 que vers 2018, ce qui correspond au choix stratégique de l'Organisation, à savoir obtenir les résultats sur une période de deux ans et non pas sur un an. Les progrès accomplis en ce qui concerne les cibles cumulatives pour 2019 sont conformes aux attentes.
- Les indicateurs de performance clés sont en bonne voie pour ce qui est de la qualité et des services techniques, notamment les thèmes transversaux qui contribuent aux objectifs stratégiques. Plus particulièrement, 14 des 15 normes minimales de la politique de la FAO en matière de parité hommes-femmes ont été appliquées de manière systématique, de même que 13 des 16 normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Sur les 31 indicateurs de performance clés mesurés en 2018 concernant les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, 28 sont en bonne voie, et tous devraient être réalisés d'ici à la fin de 2019.
- En 2018, les conférences régionales ont approuvé les 17 initiatives régionales et se sont félicitées du fait qu'elles permettaient de mobiliser des capacités, des compétences et des ressources de l'ensemble de l'Organisation, ainsi que de renforcer les partenariats.
- Les dispositions relatives à la gestion des programmes ont été renforcées au moyen d'une augmentation des capacités des équipes chargées de la gestion des programmes stratégiques, et d'une amélioration des méthodes de travail. La fonction de chef de programme régional a été créée dans chaque bureau régional afin de mieux cibler l'exécution des programmes et de contribuer à la réalisation des programmes et à l'obtention des résultats au niveau des pays.
- Les accords sur le niveau de service, qui définissent les biens et les services à fournir aux fins de la réalisation des produits, ainsi que l'allocation des ressources, ont été renforcés, notamment avec la possibilité de communiquer les besoins en matière d'appui technique et de convenir d'un accord à ce sujet.
- Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est une étape importante qui fera des organismes des Nations Unies des partenaires plus efficaces et plus réactifs lorsqu'il s'agit d'aider les États Membres à fixer des objectifs et des cibles au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030; la FAO participe activement à la gouvernance du processus de repositionnement.
- L'exécution des activités financées en 2018, première année de l'exercice biennal, au moyen de l'ouverture de crédits nette, est en bonne voie, puisqu'on y a consacré 49 pour cent des ressources inscrites au budget.
- En 2018, 307 projets relevant du PCT ont été approuvés, pour un montant de 58,3 millions d'USD, sur l'ouverture de crédits 2018-2019, ce qui représente 43 pour cent des crédits disponibles pour ces projets sur l'ensemble de l'exercice biennal. La répartition est la suivante: 84 pour cent ont été affectés à l'appui au développement et 16 pour cent à l'assistance d'urgence. Les dépenses au titre de l'exécution du PCT en 2018 se montent à 64,1 millions d'USD, montant qui comprend des crédits de l'exercice 2016-2017 et de l'exercice 2018-2019.

Suite que le Comité du Programme et le Comité financier sont invités à donner

Les comités sont invités:

- à examiner l'état d'avancement des résultats attendus et de l'exécution du budget, et à communiquer des avis à ce sujet.

À l'attention du Comité du Programme:

- la *section II*, qui rend compte des progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2018, ainsi que des réalisations au titre de chaque objectif stratégique et de l'objectif 6, complétée par les *annexes 1, 2 et 3*; l'*annexe 4*, qui rend compte des progrès accomplis sur le plan de la parité hommes-femmes et des réalisations dans ce domaine; et l'*annexe 5*, qui porte sur les priorités de chaque région dans le cadre des initiatives régionales.

À l'attention du Comité financier:

- la *section III*, qui concerne les progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés et les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du PCT et des chapitres spéciaux, complétée par l'*annexe 3*;
- la *section IV*, qui porte sur la gestion de l'exécution et des ressources, y compris l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et pour la mise en œuvre du Programme de coopération technique.

Table des matières

I.	Introduction	5
II.	Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6	7
	<i>Vue d'ensemble des progrès accomplis</i>	7
	<i>Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</i>	10
	<i>Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables</i> ..	16
	<i>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale</i>	20
	<i>Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</i> ..	24
	<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</i>	27
	Réalisations	27
	Résultats au niveau mondial: faits saillants	28
	Résultats aux niveaux régional et national: faits saillants	29
	Faits saillants dans l'intégration des questions intersectorielles	30
	<i>Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)</i>	32
III.	Performance – Objectifs fonctionnels	44
A.	Performance – Vue d'ensemble – Objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux	44
	<i>Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion</i>	45
	<i>Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information</i>	47
	<i>Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</i>	49
	<i>Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace</i>	51
	<i>Dépenses d'équipement</i>	53
	<i>Dépenses de sécurité</i>	54
IV.	Gestion de l'exécution et des ressources	55
A.	Gestion de l'exécution des programmes	55
B.	Exécution du budget	56
C.	Programme de coopération technique	59
	<i>Annexe 1: Processus de définition des cibles et de suivi - Produits</i>	61
	<i>Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits - Objectifs stratégiques 2018-2019</i>	63
	<i>Annexe 3: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés – Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux</i>	76
	<i>Annexe 4: Parité hommes-femmes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP)</i>	85
	<i>Annexe 5: Initiatives régionales</i>	92
	<i>Sigles et abréviations</i>	105

I. Introduction

Portée du rapport

1. L'*Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018* informe les Membres des progrès accomplis en 2018 dans la mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019 sur la base du cadre de suivi axé sur les résultats de la FAO concernant les travaux réalisés grâce à l'ensemble des sources de financement. Il indique dans quelle mesure l'Organisation est en passe d'obtenir les produits attendus par rapport aux indicateurs et aux cibles établis, en mettant en lumière les réalisations aux niveaux mondial, régional et national.

2. À la fin de 2019, le présent rapport étayera l'élaboration du Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019, qui fournira des informations sur les réalisations de l'Organisation par rapport aux indicateurs et aux cibles biennaux liés aux produits et aux résultantes, ainsi que sur la performance opérationnelle et financière.

Vue d'ensemble du cadre de résultats de la FAO 2018-2021

3. Le cadre de résultats de la FAO 2018-2021 guide la planification et le suivi, à un rythme biennal, des travaux de l'Organisation au titre du PTB. Le processus de planification et de suivi des activités a été présenté dans les Ajustements apportés au PTB 2018-2017 (décembre 2017).

4. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *figure 1*. Il comprend: a) cinq objectifs stratégiques assortis d'indicateurs, des résultantes assorties d'indicateurs et de cibles (à deux et quatre ans) pour le moyen terme (2018-2021) et des produits assortis d'indicateurs et de cibles annuelles et biennales pour l'exercice biennal 2018-2019; en ce qui concerne l'objectif 6, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, des résultantes assorties d'indicateurs de performance clés et de cibles (à deux et quatre ans), ainsi que des produits.

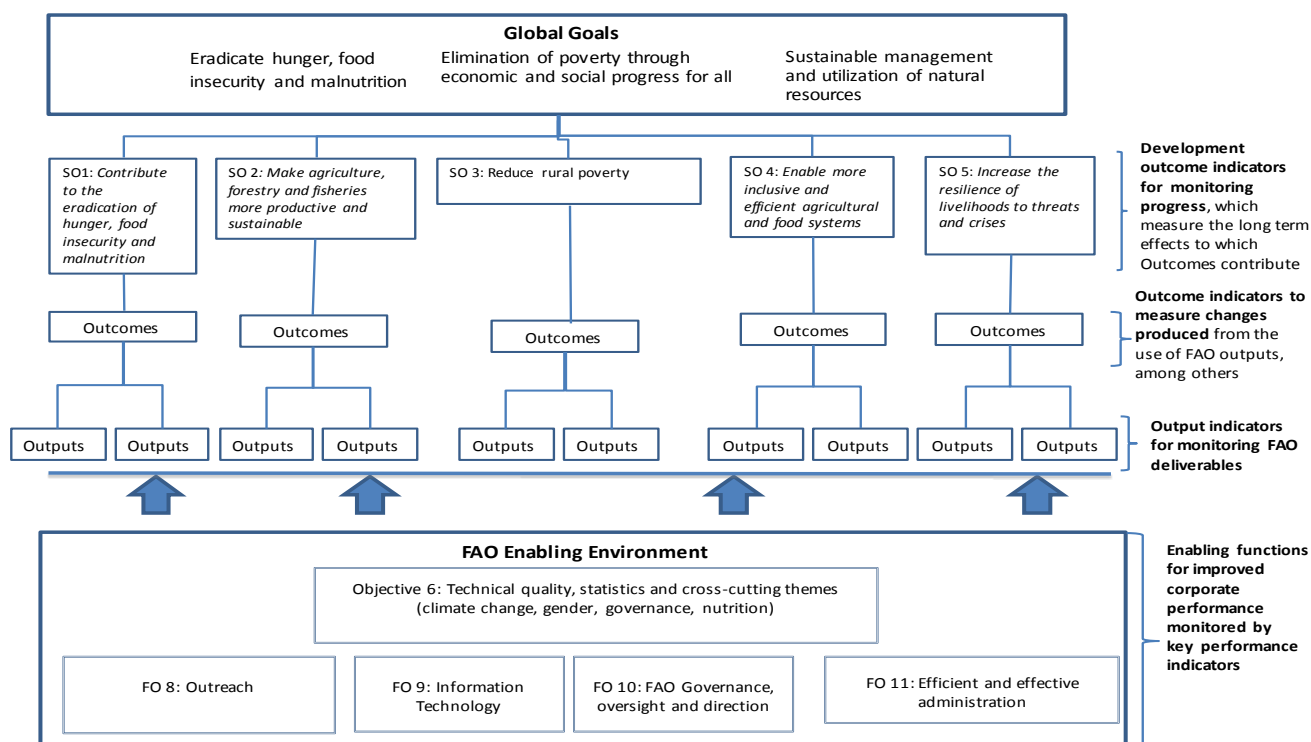
5. Le cadre de résultats a été conçu en procédant du haut vers le bas, c'est-à-dire que l'on a d'abord défini les résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, puis les produits qui permettent d'atteindre chaque résultante; les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont par contre planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut, avec la contribution de tous les niveaux de la FAO (unités du Siège, bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays) à l'obtention des produits de l'Organisation.

6. Les produits sont la contribution directe de la FAO aux résultantes dans la chaîne des résultats. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions ordinaires et les contributions volontaires. Les 40 produits sont répartis entre les cinq objectifs stratégiques et les 43 indicateurs afférents reposent sur une méthode de mesure. Les chefs de programme stratégique sont chargés de suivre les indicateurs associés aux produits qui correspondent aux objectifs stratégiques.

7. Des indicateurs de performance clés et des cibles ont été établis et sont mesurés par les responsables des unités chargées de l'objectif 6, des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux.

8. Le processus de suivi concernant les produits est exposé en détail à l'*annexe 1*.

Figure 1. Le modèle de chaîne de résultats de la FAO



Structure du document

9. La *section II* porte à l'attention du Comité du Programme les progrès accomplis au niveau des produits par rapport aux cibles fixées pour 2018 ainsi que les réalisations au titre de chaque objectif stratégique et de l'objectif 6, complétée par les *annexes 1, 2 et 3*. L'*annexe 4* rend compte des progrès accomplis sur le plan de la parité hommes-femmes et des réalisations dans ce domaine et l'*annexe 5* des résultats obtenus au regard des priorités de chaque région et cela dans le cadre des initiatives régionales.

10. La *section III* porte à l'attention du Comité financier, les progrès accomplis quant aux indicateurs de performance clés, ainsi que les améliorations relatives aux méthodes de travail au titre des objectifs fonctionnels, du Programme de coopération technique (PCT) et des chapitres spéciaux. Elle est complétée par l'*annexe 3*.

11. La *section IV* porte à l'attention du Comité financier la gestion de l'exécution et des ressources, y compris l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et pour la mise en œuvre du Programme de coopération technique.

II. Progrès et réalisations – Objectifs stratégiques et objectif 6

Vue d'ensemble des progrès accomplis

Objectifs stratégiques

12. Les travaux menés par la FAO en 2018 ont été guidés par le Programme de travail et budget 2018-2019 approuvé par la Conférence en juillet 2017, ainsi que par les ajustements approuvés par le Conseil en décembre 2017. Les progrès accomplis dans la réalisation des produits liés aux objectifs stratégiques sont évalués chaque année au moyen d'indicateurs et de cibles publiés dans le cadre de résultats des objectifs stratégiques¹. Une vue d'ensemble des progrès réalisés en 2018 et des prévisions pour 2019 est proposée ci-après.

Progrès sur le plan général

13. Sur la base de l'expérience acquise au cours de la période couverte par le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017, on a renforcé le cadre de résultats du Plan à moyen terme 2018-2021 en y intégrant des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD), et en ajustant les résultantes et les produits. Les progrès accomplis au regard des 40 produits définis pour la période 2018-2021 sont suivis au moyen de 43 indicateurs. Les progrès obtenus à la fin de 2018 figurent dans le *tableau 1* et l'*annexe 2*.

Tableau 1: Progrès accomplis en 2018 au regard des cibles des indicateurs associés aux produits

	Progression par rapport aux cibles 2018		
	Nombre de cibles pleinement atteintes	Nombre de cibles partiellement atteintes	Total
OS 1	5	2	7
OS 2	8	1	9
OS 3	5	4	9
OS 4	5	4	9
OS 5	9	0	9
Total	32	11	43

**74 pour cent
des cibles 2018
sont pleinement
atteintes**

14. Comme pour la période 2016-2017, les cibles et les indicateurs associés aux produits ont été considérés comme atteints lorsque le résultat était égal à 100 pour cent ou plus. Sur cette base, 32 des 43 cibles fixées pour la fin de l'année 2018 ont été pleinement atteintes (soit 74 pour cent) et 11 l'ont été partiellement (soit 26 pour cent).

15. La répartition annuelle des cibles pour la période 2018-2019 confirme le choix stratégique de l'Organisation qui consiste à étaler l'obtention des résultats sur deux ans plutôt que sur un an, 72 pour cent des cibles étant fixées pour 2019 (*annexe 1*). La définition plus précise de la chaîne de résultats dans le PMT 2018-2021, par rapport au PMT 2014-2017, et une meilleure planification des activités, à laquelle ont participé tous les bureaux de l'Organisation, ont facilité l'établissement de cibles biennales.

16. Les progrès obtenus en ce qui concerne les cibles cumulatives pour 2019 sont conformes aux attentes, 35 des 43 indicateurs (81 pour cent) ayant atteint 30 pour cent des cibles cumulatives fixées pour l'exercice biennal. Compte tenu de l'ensemble ambitieux de cibles fixées pour 2019, les responsables des programmes liés aux objectifs stratégiques continueront de suivre attentivement leurs plans de travail et encourageront les unités et les bureaux à faire preuve d'initiative pour honorer leurs engagements biennaux.

17. Les progrès accomplis pour chacun des objectifs stratégiques sont résumés ci-après; ils sont davantage détaillés dans la section suivante.

¹ Cadre de résultats 2018-2019 – Objectifs stratégiques et fonctionnels (<http://www.fao.org/pwb/home/fr/>).

18. S'agissant du Programme stratégique 1 (PS 1), *Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition*, la FAO a atteint les cibles fixées pour 2018 de cinq des sept produits et l'Organisation est en voie d'atteindre toutes les cibles fixées pour l'exercice biennal. Une attention accrue sera accordée à l'intégration des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les cadres juridiques et dans les cadres des responsabilités (1.1.2), ainsi qu'à la poursuite des activités de plaidoyer pour accroître les ressources des gouvernements à l'appui de la mise en place de systèmes de suivi solides (1.3.2).

19. Les travaux visant à *intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches* (Objectif stratégique 2) sont en bonne voie en ce qui concerne huit indicateurs sur neuf en 2018. L'exécution des activités devrait progresser plus vite en 2019, en particulier pour ce qui est de l'application à plus grande échelle de pratiques et de technologies novatrices de manière durable (2.1.1.b) et de la mise au point de produits mondiaux axés sur les connaissances (2.4.1).

20. Les activités menées par la FAO en 2018 afin de *réduire la pauvreté rurale* (Objectif stratégique 3) ont progressé de manière satisfaisante en ce qui concerne la majorité des cibles 2018 des indicateurs associés aux produits (cinq cibles sur neuf). Les modifications apportées au cadre de résultats du Programme stratégique 3 (PS 3) au cours du présent exercice biennal, notamment l'ajout d'une nouvelle résultante (3.4) et la réorganisation en conséquence des produits, ont fait qu'il était plus difficile de prévoir avec précision le nombre de résultats attendus. En 2019, les organisations et les plateformes rurales recevront un appui supplémentaire afin de faciliter une action collective (3.1.1) et les pays bénéficieront d'une aide qui leur permettra de mieux orienter la contribution de la FAO en faveur des possibilités d'emploi productif et de travail décent (3.2.1 et 3.2.2), ainsi qu'aux fins de l'amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique (3.3.2).

21. Les travaux visant à *œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces* (Objectif stratégique 4) ont permis d'atteindre les cibles fixées pour 2018 de cinq des neuf indicateurs. Des cibles intermédiaires ont été établies pour la première année (2018) mais la majorité des résultats devraient être obtenus au cours de la deuxième année de l'exercice biennal. En 2019, la priorité sera donnée à l'établissement de partenariats clés public - privé, afin de renforcer l'appui apporté aux pays et aux organismes régionaux dans l'élaboration et l'exécution d'accords commerciaux et de directives volontaires (4.1.2). On intensifiera aussi les activités visant à aider les pays à développer des filières durables qui permettent répondre à une demande croissante (4.3.1). À cette fin, il faudra mobiliser des ressources, réorienter les activités de certaines unités techniques et renforcer les liens avec les activités menées dans d'autres domaines, notamment les pertes et gaspillages de nourriture, les stratégies sectorielles et l'investissement rural. Enfin, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour renforcer le développement des filières agroalimentaires, au moyen d'un appui au développement de filières qui mettent davantage l'accent sur les considérations de parité hommes-femmes, ainsi que d'une évaluation plus précise des aspects sexospécifiques dans les rapports sur les résultats obtenus (4.3.1).

22. Les travaux visant à *améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise* (Objectif stratégique 5) étaient conformes aux attentes en 2018 pour l'ensemble des 10 indicateurs et l'Organisation devrait atteindre les cibles fixées pour 2019. Il faudra aider plus de pays à formuler et à institutionnaliser leurs stratégies de réduction des risques et de gestion des crises (5.1.1), à renforcer les mécanismes/systèmes de suivi des menaces pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides (5.2.1) et à adopter des normes, directives et pratiques au service de la préparation aux situations d'urgence face à des dangers ou dans des secteurs particuliers (5.4.1).

Objectif 6

23. L'Objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de la FAO (résultante 1), la production de statistiques de qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir la parité hommes-femmes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont

planifiées de manière à obtenir ces six résultantes, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et la réalisation des objectifs stratégiques.

24. Onze indicateurs de performance clés mesurent les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des six résultantes; tous marquent une progression satisfaisante vers la réalisation des cibles de 2019. Les résultats obtenus en 2018, en termes de réalisations et de progrès accomplis, sont décrits à l'*annexe 3*. Comme indiqué à l'*annexe 4*, 14 normes minimales de la politique de la FAO relative à l'intégration des considérations de parité hommes-femmes ont été appliquées (ce qui correspond à la cible établie pour l'exercice biennal), de même que 13 normes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) (résultat qui dépasse déjà la cible biennale). En ce qui concerne ses activités dans le domaine du changement climatique, la FAO a aidé 55 pays dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (résultat qui dépasse la cible 2019 fixée à 40 pays).

Initiatives régionales

25. Les initiatives régionales servent de mécanisme pour assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats; elles contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et permettent de fournir aux activités que la FAO conduit au niveau des pays un cadre cohérent, composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays. Les résultats obtenus en 2018 dans le cadre des 17 initiatives régionales approuvées par les conférences régionales pour l'exercice biennal 2018-2017 figurent à l'*annexe 5*.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

26. Le Programme stratégique 1 (PS 1) vise à créer un environnement propice à l'élimination non seulement de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la sous-alimentation, mais aussi à s'attaquer aux problèmes liés aux régimes déséquilibrés sur le plan nutritionnel, aux aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer et aux apports énergétiques alimentaires excessifs. La FAO contribue à cet objectif en travaillant en partenariat avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national, y compris les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies, afin de mettre en place le cadre politique et institutionnel et les capacités nécessaires pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes. Ses activités visent:

- a) des engagements concrets sous la forme de politiques, de programmes, de plans d'action et de cadres juridiques (produits 1.1.1 et 1.1.2);
- b) une gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats inclusifs qui permettent d'améliorer la participation de tous les secteurs et de tous les acteurs concernés, ainsi que leur coordination (produit 1.2.1);
- c) des processus politiques fondés sur des éléments concrets et étayés par des informations plus pertinentes sur la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des capacités de suivi et d'évaluation renforcées et une évaluation plus précise des effets obtenus (produits 1.3.1 et 1.3.2);
- d) une allocation et une utilisation efficaces des ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, et un renforcement des capacités des institutions engagées dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (produits 1.4.1 et 1.4.2).

Réalisations

27. Comme indiqué à l'*annexe 2*, la FAO a atteint les cibles fixées pour 2018 en ce qui concerne cinq des sept produits du PS 1 et elle est en voie d'atteindre toutes les cibles fixées pour l'exercice biennal. Les résultats relatifs au produit 1.1.1 (politiques et programmes) sont pour la plus grande part conformes aux attentes; s'agissant du produit 1.1.2 (cadres juridiques), ils dépassent la cible fixée. Cela s'explique principalement par un engagement accru des parlementaires en faveur de régimes alimentaires sains, du droit à une nourriture adéquate et de la protection sociale. Un appui sans faille continue d'être apporté à la transcription de directives et autres instruments mondiaux, par exemple les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale², au sein des politiques, programmes et cadres juridiques nationaux.

28. S'agissant des domaines de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les résultats sont conformes aux attentes. Les avancées obtenues aux niveaux mondial et régional pendant l'exercice précédent ont conduit à des progrès supplémentaires au niveau national en 2018. La FAO aide les gouvernements et d'autres parties prenantes nationales à renforcer le dialogue et la coopération, à adopter et adapter des instruments normatifs mondiaux, et à renforcer l'engagement politique afin de créer un environnement favorable au droit à l'alimentation sur le plan des politiques et au niveau institutionnel. En 2018, l'Organisation a accru son engagement auprès d'alliances et de fronts parlementaires, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin de rallier les représentants du pouvoir législatif à la lutte contre la faim et contre la malnutrition sous toutes ses formes.

² Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

29. Dans le domaine de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets, les résultats sont largement conformes aux attentes. En ce qui concerne l'utilisation d'analyses détaillées de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les processus d'élaboration des politiques (1.3.1), l'accent a été mis sur la production de données relatives à l'importance d'une alimentation saine, au moyen de l'application des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, mais aussi des caractéristiques du régime méditerranéen. La FAO a par ailleurs aidé les pays à intégrer les indicateurs 2.1.1 (prévalence de la sous-alimentation) et 2.1.2 (échelle FIES³) des ODD à leurs analyses détaillées de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin d'éclairer la planification nationale des ODD. L'Organisation a en outre continué de contribuer au renforcement des capacités qui permettent d'appliquer au niveau national certains produits normatifs importants, par exemple l'échelle de la faim chronique de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; elle a également continué de participer aux activités interinstitutions de suivi des politiques et des tendances régionales, ce qui permet d'élaborer et de diffuser des synthèses régionales sur la sécurité alimentaire et de la nutrition (*Regional Overviews of Food Security and Nutrition*). Des progrès ont été réalisés dans la prise de décisions sur la base d'éléments factuels aux niveaux régional et national, et dans la mise en œuvre de bons systèmes de suivi et d'évaluation, mais l'évaluation des effets demeure un domaine où les gouvernements ne consacrent pas de ressources suffisantes et qui nécessite un appui plus important, surtout au niveau des pays.

30. Les résultats obtenus dans le domaine de l'allocation et de l'utilisation des ressources financières (1.4.1) ont dépassé les attentes, en particulier en ce qui concerne l'appui prêté aux pays pour formuler des plans d'investissement en faveur du développement agricole et rural. Les activités ont aussi été axées sur l'aide apportée aux pays pour le suivi des dépenses publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et pour l'analyse de l'efficacité des choix dans l'allocation de ressources. Les résultats ont également dépassé les attentes en ce qui concerne la valorisation des ressources humaines et organisationnelles (1.4.2), en particulier aux niveaux national et régional dans les domaines suivants: renforcement des capacités de suivi de la mise en œuvre des ODD à l'aide des indicateurs 2.1.1 et 2.1.2 des ODD et des données relatives à la diversité alimentaire minimale chez les femmes; capacités d'exploitation des données sur la consommation alimentaire et d'application des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments; et capacités liées à l'agriculture tenant compte de la nutrition et aux régimes alimentaires sains.

Résultats au niveau mondial: faits saillants

31. En ce qui concerne les processus mondiaux d'élaboration des politiques, la FAO a obtenu des résultats importants en 2018, en collaboration avec divers partenaires de développement et d'autres organismes du système des Nations Unies, comme indiqué ci-après.

32. Un appui a été apporté au suivi et à la mise en œuvre de l'ODD 2 avec le reclassement dans la catégorie I de l'indicateur 2.a.1 (Indice d'orientation agricole des dépenses publiques) et la pertinence de l'indicateur sur la diversité alimentaire minimale chez les femmes a sans cesse été rappelée, pour atteindre les cibles de l'ODD 2.

33. On a continué de travailler sur à des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La conférence de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et de la FAO destinée à intensifier les efforts pour éliminer la faim et la malnutrition et le forum IFPRI/FAO sur des systèmes alimentaires au service de la réduction de l'obésité et de l'excès pondéral dans la région Amérique latine et Caraïbes ont élargi la base d'informations qui permet d'étayer les débats mondiaux relatifs aux politiques sur les systèmes alimentaires durables et une alimentation saine. Le Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition a permis de mobiliser la volonté politique et de renforcer la gouvernance à l'échelle internationale afin de tirer parti des cadres législatifs et des budgets nationaux, et d'améliorer la mise en œuvre des politiques.

³ Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.

34. Une base d'informations et des produits de la connaissance mondiaux ont été élaborés à l'appui de l'établissement, dans le cadre du CSA, de partenariats multipartites aux niveaux régional et national. Ils ont permis de mettre en avant la contribution du secteur de l'élevage aux ODD et de contribuer aux débats de l'édition 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur l'importance de la prise en compte de la sécurité alimentaire dans les politiques d'aménagement urbain.

35. En ce qui concerne les systèmes alimentaires urbains, un appui a été apporté à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Pacte de Milan sur la politique alimentaire en milieu urbain, en collaboration avec le Programme stratégique 4 (PS 4), et les partenariats avec des réseaux de villes et d'autorités locales⁴ ont été élargis, notamment dans le cadre d'échanges directs entre villes et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le dialogue a été facilité dans ce domaine lors de deux forums organisés à Durban et à Brazzaville.

36. La FAO a en outre participé activement à plusieurs processus mondiaux afin d'encourager la prise en compte des objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition, y compris les considérations intéressant l'excès pondéral, l'obésité et les maladies non transmissibles, et a fourni des contributions stratégiques à cette fin à divers comités (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies), dans le cadre de divers programmes et initiatives (Renforcer la nutrition, Défi Faim zéro des Nations Unies, Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition) et au moyen de réseaux d'action, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture de la (CCNUCC)⁵.

⁴ Groupe des grandes villes pour le climat (C40), Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI) et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), entre autres.

⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Résultats aux niveaux régional et national: faits saillants

37. Les résultats de la collaboration avec diverses organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales en 2018 sont présentés ci-après.

38. Les capacités des institutions régionales et nationales qui interviennent dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable ont été renforcées au moyen d'une série d'ateliers organisés dans le cadre du Mécanisme FIRST⁶ d'assistance aux politiques, en partenariat avec l'Union européenne, dans les régions Afrique, Amérique latine et Caraïbes et Asie et Pacifique.

39. La FAO intensifie le renforcement des capacités des institutions nationales afin d'encourager l'utilisation des méthodes relatives à la prévalence de la sous-alimentation et de l'échelle FIES au niveau national. En 2018, 16 ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux ont été organisés en Afrique australe (SADC), dans la région Amérique latine et Caraïbes, au Sahel (CILSS)⁷ et avec l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA).

40. Dans la région Afrique, la FAO a contribué au renforcement des capacités à des fins d'harmonisation entre l'ODD 2 et le cadre de suivi et d'évaluation de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. L'Organisation a aussi contribué au renforcement des capacités de gouvernance et de coordination des organisations sous-régionales, notamment au moyen de la création du Groupe de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de la Plateforme des acteurs non étatiques de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Afrique de l'ouest (PANEPAO) au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

41. L'intégration des priorités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) de deuxième génération et dans les modalités d'exécution s'est poursuivie dans un certain nombre de pays⁸, un appui a été apporté à la CEDEAO aux fins de la formulation d'une stratégie de renforcement des capacités et des progrès ont été enregistrés dans le domaine SAN⁹ et dans les politiques connexes du Panorama régional africain en 2018. En collaboration avec le Programme stratégique 3 (PS 3), des activités de plaidoyer ont été menées aux fins de la création de débouchés professionnels pour les jeunes (Conférence régionale sur la jeunesse au sein de l'agriculture, au Rwanda) et à l'appui du NEPAD¹⁰, pour élaborer des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes, avec le financement du Fonds fiduciaire africain de solidarité.

42. Dans la région Asie et Pacifique, en complément à la mise au point des plans d'action Faim Zéro, l'accent a été mis en 2018 sur l'intégration de la diversification dans la mise en œuvre des politiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition par l'intermédiaire des aliments «intelligents» de demain, en partenariat avec le Système CGIAR et les universités.

43. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, la FAO a approuvé l'Initiative 100 territoires, en tant que principale modalité d'exécution du Plan SAN de la CELAC¹¹, l'accent étant mis sur les territoires les plus vulnérables. L'Organisation a apporté son appui à la promotion du bien-être nutritionnel et de l'éducation nutritionnelle et alimentaire par l'intermédiaire de programmes d'alimentation scolaire dans la région; elle a aussi aidé la Banque de développement des Caraïbes à examiner les politiques menées dans le secteur agricole.

⁶ Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation.

⁷ Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

⁸ Ghana, Guinée-Bissau, Lesotho, Mozambique, Rwanda, Sénégal et Togo.

⁹ Sécurité alimentaire et nutrition (SAN).

¹⁰ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

¹¹ Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

44. Une collaboration interrégionale renforcée des fronts parlementaires qui s'occupent des questions relatives à la sécurité alimentaire¹² a conduit à l'organisation d'un sommet parlementaire mondial contre la faim en 2018, conformément à l'engagement pris par le Sénat espagnol d'accueillir l'événement. Cette initiative a été étayée par la création d'alliances parlementaires régionales dans divers pays et régions, par exemple les 20 pays de la région Amérique latine et Caraïbes qui disposent de tels fronts nationaux contre la faim¹³, l'Espagne, l'Ouganda, le Sénégal, la Sierra Leone et la République du Congo.

45. Plus de 35 pays ont intégré les thèmes de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans leurs politiques et programmes sectoriels, et/ou élaboré des cadres de politiques intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Au Botswana, au Pakistan, au Rwanda, au Sénégal et au Soudan, les capacités des gouvernements ont été renforcées afin d'institutionnaliser les liens entre les régimes fonciers, le secteur de la pêche, les questions de parité hommes-femmes, les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les politiques et les programmes.

46. Le mécanisme FIRST d'assistance aux politiques a permis de mieux intégrer les questions de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture tenant compte de la nutrition et de la parité hommes-femmes dans les politiques sectorielles et intersectorielles en Éthiopie, aux Fidji, au Guatemala, au Honduras, aux Îles Salomon, au Myanmar, au Niger, au Pakistan, au Tchad et au Vanuatu. Il a aussi permis de renforcer des mécanismes de coordination au sein de la CEDEAO, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, au Guatemala, au Niger et au Timor-Leste.

47. Plus de dix pays élaborent et mettent en œuvre des cadres juridiques à l'appui du droit à l'alimentation et d'un accès plus sûr et plus équitable aux ressources et aux biens de production. Plus de 15 pays ont bénéficié d'une aide à l'élaboration de plans d'investissement pour mettre en œuvre leurs stratégies sectorielles en intégrant les questions de la pauvreté extrême, de la protection sociale et de la nutrition, ainsi que l'examen des dépenses publiques pour analyser les crédits alloués aux questions intersectorielles de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

48. Les capacités nationales de suivi, d'analyse, de communication et de meilleure exploitation des données et des informations pertinentes sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont été renforcées dans plus de 40 pays, dans le but d'améliorer la prise de décisions, y compris au moyen du renforcement des capacités qui permettent d'utiliser des outils tels que la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments, les données sur la consommation alimentaire et les outils de suivi des prix alimentaires; un appui spécifique a aussi été apporté à l'élaboration de cadres et de systèmes de suivi et d'évaluation des ODD et des politiques, des stratégies et des plans agricoles nationaux.

Points saillants dans l'intégration des questions intersectorielles

49. L'intégration des considérations de parité hommes-femmes est un aspect important du mécanisme FIRST d'assistance aux politiques. La note d'orientation sur l'égalité entre les sexes, élaborée par la FAO avec l'Union européenne, a été utilisée pour promouvoir l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les politiques et stratégies SAN, au moyen du renforcement des capacités d'analyse des responsables des politiques FIRST. La FAO s'est aussi employée à faciliter l'organisation de consultations multipartites et la production de données et de connaissances aux fins de l'élaboration de cadres politiques nationaux qui intègrent les perspectives de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes au Botswana et à Sri Lanka. Au moyen du mécanisme FIRST, l'Organisation a contribué à l'exécution de la politique en faveur de l'égalité entre les sexes du Ministère guatémaltèque de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation, en facilitant l'intégration de l'approche en faveur de l'égalité entre les sexes dans le programme national de

¹² Alliance parlementaire panafricaine, fronts parlementaires d'Amérique latine, Parlement latino-américain et caribéen, Parlement sous-régional andin, Parlement du Marché commun austral (MERCOSUR), Union parlementaire régionale arabe et Alliance européenne de lutte contre la faim.

¹³ Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Grenade, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Uruguay.

renforcement de l'agriculture familiale¹⁴ et l'inclusion de l'unité chargée des questions de parité hommes-femmes du ministère dans la Commission technique du Programme.

¹⁴ Programa de Agricultura Familiar para el Fortalecimiento de la Economía Campesina (PAFFEC).

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables

50. La transition vers des systèmes et des pratiques de production plus productifs et plus durables dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, fondés sur la gestion durable des ressources, est essentielle si l'on veut nourrir la population d'un monde frappé par les effets du changement climatique. La FAO aide les pays dans cette transition à travers la formulation d'avis techniques, l'amélioration de la gestion des connaissances, un appui apporté à la prise de décisions et l'élaboration ou l'examen de stratégies, de politiques et de programmes d'investissement mis en œuvre par l'intermédiaire de mécanismes inclusifs de gouvernance.

51. Dans le cadre du Programme stratégique 2 (PS 2), la FAO aide les pays à mettre en œuvre les cinq principes interdépendants d'une alimentation et d'agriculture durables¹⁵, pour faire en sorte que:

- a) les producteurs parviennent à accroître durablement leur production et leur productivité en tenant compte des compromis nécessaires et des synergies possibles (produits 2.1.1 et 2.1.2);
- b) les pays élaborent des politiques, des plans d'investissement, des programmes et des mécanismes de gouvernance qui contribuent à la durabilité de l'agriculture, des forêts et des pêches (produits 2.2.1 et 2.2.2);
- c) les pays renforcent la mise en œuvre des politiques, y compris par l'intermédiaire d'instruments internationaux et régionaux en rapport avec l'agriculture, les forêts et les pêches; (produits 2.3.1 et 2.3.2);
- d) les pays encouragent l'utilisation des connaissances et des informations dans les processus de prise de décisions, y compris le suivi des ODD (produits 2.4.1 et 2.4.2).

Réalisations

52. Comme on peut le voir à l'annexe 2, huit des neuf indicateurs relatifs aux produits sont sur la bonne voie en 2018. Sept d'entre eux indiquent plus précisément que les cibles biennales sont tout près d'être atteintes; deux indicateurs nécessitent néanmoins une attention particulière pour être conformes aux cibles fixées pour 2018-2019.

53. La FAO a aidé 32 pays à expérimenter et à adopter à plus grande échelle un large éventail de pratiques agricoles plus productives et plus durables. Il s'agit notamment d'innovations agroécologiques impulsées par les agriculteurs, de la production de fourrage hydroponique, de l'adoption de technologies solaires et de la collecte durable des eaux. L'accent a plus particulièrement été mis sur l'utilisation à plus grande échelle de technologies et de pratiques novatrices, notamment la rizipisciculture, l'irrigation à petite échelle, la réutilisation des balles de riz, les techniques de prévision appliquées à la production de fourrage, la remise en état des terres et l'agroforesterie.

54. Un appui a été apporté au renforcement des capacités d'institutions et de réseaux dans 30 pays afin d'encourager l'adoption de pratiques intégrées et intersectorielles, ainsi que l'innovation, notamment en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, les ressources zoogénétiques et phytogénétiques, l'agroécologie, l'agroforesterie, la production durable de riz, l'aquaculture et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR). Un appui a aussi été apporté aux réseaux mondiaux et régionaux qui s'occupent des services écosystémiques, de l'agriculture climato-intelligente (ACI), des aires protégées et de la faune et de la flore sauvages, de la résistance aux antimicrobiens et des forêts des zones urbaines et périurbaines.

55. Sur la base des enseignements tirés de l'exercice biennal 2016-2017¹⁶, une assistance ciblée a été apportée à 16 pays dans l'élaboration de politiques, de programmes d'investissement et de

¹⁵ Principes d'une alimentation et d'une agriculture durables: i) améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources; ii) gérer les ressources naturelles et les écosystèmes de manière durable; iii) protéger et améliorer les moyens d'existence ruraux et le bien-être social; iv) renforcer la résilience des personnes, des communautés et des écosystèmes; et v) promouvoir une gouvernance novatrice, efficace et responsable des systèmes naturels et humains.

¹⁶ C 2019/8 Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017.

mécanismes de gouvernance à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, ainsi qu'à 16 autres pays dans l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés dans la perspective du Programme 2030 et des plans de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

56. En 2018, la FAO a contribué de manière importante aux mécanismes de gouvernance internationale axés sur l'agriculture, les forêts et/ou les pêches durables, y compris sous la forme de propositions importantes dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la CDB¹⁷. La FAO a aussi aidé 16 pays à mettre en œuvre des politiques et des instruments internationaux qui encouragent une production durable et qui permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Les activités menées en 2018 ont donné de bons résultats en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles de mobilisation de financements et d'investissements, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires dans la mise en œuvre des politiques et dans la gouvernance intersectorielles, en particulier aux fins de la concrétisation du Programme 2030, de l'Accord de Paris et de la CDB.

57. En 2018, la FAO a publié d'importants produits de connaissances sur des sujets essentiels tels que l'agroécologie, la diversité biologique, la pollution des sols, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, la comptabilité des gaz à effet de serre et la gestion de l'eau. La publication *World Livestock: Transforming the livestock sector through the Sustainable Development Goals*, présentée lors d'une manifestation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), porte par exemple sur les contributions du secteur de l'élevage aux 17 objectifs de développement durable (ODD) et sur les interactions entre ce secteur et les ODD. La FAO a en outre aidé des institutions dans 22 pays à collecter, analyser et communiquer des données étayant la prise de décisions dans les domaines de la production durable, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.

Résultats au niveau mondial: faits saillants

58. Les efforts consentis par la FAO pour parvenir à une approche mondiale du développement durable de l'agriculture, des forêts et des pêches ont notamment abouti à la publication *Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD*, un ensemble de mesures interconnectées qui servent de guide aux pays pour œuvrer à la prise en compte de l'alimentation et de l'agriculture durables dans le Programme 2030, et qui ont étayé l'appui de la FAO au Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2018. La FAO a publié, conjointement avec Elsevier, l'ouvrage *Sustainable Food and Agriculture: An Integrated Approach*, dans lequel les approches d'experts de différentes disciplines permettent de proposer une vue d'ensemble complète de la situation de l'alimentation et de l'agriculture durables. L'Organisation a aussi conduit la mise au point méthodologique de l'indicateur 2.4.1 des ODD¹⁸, ce qui a conduit au reclassement officiel de cet indicateur de la catégorie III à la catégorie II. On dispose donc d'une méthode internationale pour cet indicateur.

59. En 2018, la FAO a organisé des conférences, des colloques internationaux et des manifestations multipartites à des fins de partage des connaissances, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats sur des sujets qui concernent tous les secteurs de l'agriculture. En particulier, le symposium international sur l'innovation agricole au service de l'agriculture familiale «Libérer le potentiel de l'innovation agricole pour réaliser les objectifs de développement durable», le symposium international sur l'agroécologie «L'agroécologie au service des ODD – passer à l'échelle supérieure» et la conférence internationale «Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – De l'aspiration à l'action » ont réuni un grand nombre de participants, à savoir de 250 à 750 représentants de gouvernements, d'acteurs non étatiques, d'instituts de recherche et d'autres organismes du système des Nations Unies.

¹⁷ Convention sur la diversité biologique.

¹⁸ Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable.

Résultats aux niveaux national et régional: faits saillants

60. En 2018, la FAO a aidé plus de 74 pays répartis dans cinq régions. Certaines réalisations majeures, particulièrement importantes en raison de leur nature novatrice ou de leur impact, sont mises en avant ci-après.

61. Des réseaux régionaux qui mettent particulièrement l'accent sur l'agriculture climatique-intelligente (ACI) ont été établis ou renforcés dans différentes régions pendant l'année 2018. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'alliance rurale Résilience climatique, lancée au début de 2018, vise à promouvoir l'adoption de politiques, de stratégies, de mécanismes et de solutions sociales, environnementales, économiques et technologiques en faveur d'une meilleure adaptation aux effets du changement climatique et d'un renforcement de la résilience. En Afrique de l'Est, la FAO a fourni des capacités organisationnelles à l'appui de la mise en service de la plateforme est-africaine sur l'ACI (EASCAP). Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, la FAO a facilité le partage des connaissances sur les pratiques et politiques ACI adaptées aux différents systèmes agricoles et conditions de vie régionaux. De manière analogue, la FAO a soutenu en Asie l'adoption de l'ACI, notamment au moyen de profils ACI par pays élaborés avec des partenaires clés et d'un zonage agroécologique au Pakistan.

62. La FAO a soutenu les capacités organisationnelles et techniques qui permettent de désigner des sites SIPAM¹⁹, y compris les deux premiers sites européens, au Portugal et en Italie, ainsi que l'élaboration de projets pour de nouveaux sites au Brésil, en Chine, en Iran, au Japon, au Maroc, au Mexique et en République populaire démocratique de Corée, projets qui ont été présentés au Groupe scientifique consultatif sur les SIPAM. De nouveaux sites et des sites existants ont bénéficié de la création des réseaux SIPAM régionaux, qui sont pleinement opérationnels en Europe et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

63. En 2018, l'Initiative Croissance bleue a permis de promouvoir davantage l'innovation au sein des communautés côtières et dans les pays insulaires, par exemple l'association de la pêche et de la production d'algues marines ou l'utilisation de la peau de poisson dans la réalisation de vêtements. La Conférence sur l'économie bleue durable, organisée au Kenya, et un forum des pays océaniques (Large Ocean Nations) sur la croissance bleue, tenu à Malte, ont permis d'illustrer certains de ces exemples novateurs et ont encouragé les partenariats avec le secteur privé en vue de passer à la vitesse supérieure. Une utilisation accrue des ressources marines dans le secteur de la mode est susceptible d'offrir de nouvelles sources de revenu aux pêcheurs et de proposer des alternatives à la production de coton, consommatrice d'eau, ou de fibres synthétiques, sources de microplastiques, ce qui pourrait améliorer la durabilité des secteurs productifs marins et du secteur de la mode.

64. Les activités axées sur la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port²⁰ se poursuivent depuis son entrée en vigueur. La FAO a publié des directives techniques sur les méthodes et les indicateurs qui permettent d'estimer l'amplitude et l'impact de la pêche INDNR et a aidé des pays à élaborer des stratégies et des plans d'intervention nationaux relatifs à l'Accord. Aux Bahamas, au Chili, au Costa Rica, en République dominicaine, au Gabon, au Guyana, en Jamaïque, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Trinité-et-Tobago, des institutions ont reçu une assistance pour renforcer leurs stratégies et leurs cadres juridiques dans ce domaine.

¹⁹ Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial.

²⁰ Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

65. À l'appui de la concrétisation des ODD, la FAO a aidé 16 pays à renforcer les capacités des gouvernements et des parties prenantes afin d'élaborer des stratégies et des programmes plus intégrés, y compris en tenant compte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. La FAO a par exemple collaboré étroitement avec le Ministère ougandais de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche à l'intégration de l'agriculture dans le plan national pour l'adaptation,²¹ qui a été approuvé et publié en novembre 2018. Plusieurs consultations multipartites ont été réalisées avec le soutien de la FAO et ont permis de rapprocher les différents ministères concernés, des acteurs non étatiques, des instituts de recherche et des établissements universitaires en vue de définir les priorités de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture.

66. La FAO s'est employée à renforcer les capacités des pays s'agissant de la collecte et de l'analyse des données, afin d'améliorer la prise de décisions. L'Organisation a aidé le Bélarus à collecter des données pour le recensement agricole et, dans le cadre du projet d'enquête agricole intégrée, a commencé à travailler en Géorgie, en tant que pays pilote. De nouvelles technologies ont aussi été appliquées, notamment un nouveau logiciel de cartographie numérique des sols et de collecte automatisée des données sur les sols en Afghanistan, l'utilisation d'un logiciel au service de la comptabilité de l'eau en Égypte et AquaR Porta aux Philippines, une plateforme en ligne fondée sur un système d'information géographique, destinée au Bureau de la pêche et des ressources aquatiques.

Faits saillants dans l'intégration des questions intersectorielles

67. La concrétisation des ODD exige un changement transformationnel de la gouvernance. Les objectifs interconnectés doivent être envisagés selon une approche intégrée, des ressources doivent être mobilisées et un large éventail de parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile, doivent participer à tous les niveaux, aussi bien à l'échelle mondiale qu'à l'échelon local, en passant par le niveau national. La FAO a continué de renforcer ses activités visant l'intégration de l'alimentation et de l'agriculture dans la mise en œuvre des ODD. Un appui aux niveaux national et infranational a été apporté à un grand nombre de pays et la FAO s'est employée, aux niveaux régional et mondial, à promouvoir l'évolution nécessaire de la gouvernance pour avancer dans la réalisation des ODD.

68. Afin d'assurer l'accès des femmes aux ressources, aux services, aux institutions locales et à un emploi décent, et pour parvenir à une agriculture durable, la FAO a encouragé l'adoption de pratiques qui prennent en compte la parité hommes-femmes dans les domaines de l'agroécologie, de l'intégration de la biodiversité et de l'agriculture climato-intelligente. La FAO a appuyé la mécanisation agricole et les technologies à faible coefficient de main d'œuvre; a collaboré avec les écoles pratiques d'agriculture et les clubs Dimitra aux fins du renforcement des capacités des agriculteurs et de l'autonomisation des femmes rurales; et a aidé 11 partenaires à intégrer le secteur de l'agriculture et les questions d'égalité entre hommes et femmes dans les plans nationaux d'adaptation, ainsi qu'à élaborer des mécanismes et des programmes de financement des activités allant dans ce sens, au moyen du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat. De nouveaux produits ont été élaborés, notamment une formation en ligne sur les questions de parité hommes-femmes dans les projets ACI, en collaboration avec la Banque mondiale et le FIDA; les directives pratiques pour améliorer l'égalité des sexes dans les questions territoriales; un module consacré aux questions d'égalité hommes-femmes dans le Guide de référence sur l'agriculture intelligente face au climat; et un ensemble de bonnes pratiques ACI qui tiennent compte des questions de parité hommes-femmes, avec CARE International.

²¹ Programme Intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation (PNA-Ag).

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

69. Des progrès ont été réalisés en matière de réduction de la pauvreté, mais 10 pour cent environ de la population mondiale continue de vivre dans l'extrême pauvreté, et les inégalités sont encore omniprésentes. La plupart des pauvres vivent dans les zones rurales et tirent une grande partie de leurs revenus de l'agriculture. Une croissance favorable aux pauvres se dessine dans le secteur agricole, mais il faut, pour réduire la pauvreté rurale, adopter une vaste approche multidimensionnelle qui favorise l'accroissement de la productivité agricole, la création d'emplois, la diversification économique et l'investissement dans le capital humain. Le programme stratégique de la FAO consacré à la réduction de la pauvreté rurale utilise des stratégies adaptées au contexte pour aider les pays à:

- a) renforcer les organisations et les institutions rurales et faciliter une action collective des ruraux pauvres; élaborer des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres aux services, financements, connaissances, technologies, marchés et ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, ainsi que leur pouvoir de décision; apporter un appui aux politiques et renforcer les capacités et la production de connaissances en vue de progresser plus vite vers la parité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes rurales (produits 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3);
- b) améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le renforcement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes; renforcer l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, notamment en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, au moyen d'un appui à l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités (produits 3.2.1 et 3.2.2);
- c) soutenir les politiques, produire des connaissances, renforcer les capacités et mener des activités de plaidoyer pour élargir la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires, et pour améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique (produits 3.3.1 et 3.3.2);
- d) renforcer les capacités nationales pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et pour fournir des données, des connaissances et des outils aux fins de la promotion, de l'évaluation et du suivi des progrès accomplis dans ces domaines (produits 3.4.1 et 3.4.2).

Réalisations

70. Les activités menées par la FAO en 2018 dans le domaine de la réduction de la pauvreté rurale ont progressé de manière satisfaisante en ce qui concerne cinq des neuf cibles 2018 des indicateurs associés aux produits. Les modifications apportées au cadre de résultats du Programme stratégique 3 (PS 3) au cours du présent exercice biennal, notamment l'ajout d'une nouvelle résultante (3.4) et la réorganisation en conséquence des produits, font qu'il était plus difficile de prévoir avec précision le nombre de résultats attendus. En 2019, les organisations et les plateformes rurales recevront un appui supplémentaire afin de faciliter une action collective. Les pays et les divisions bénéficient d'une aide qui leur permet de mieux orienter la contribution de la FAO en faveur des possibilités d'emploi productif et de travail décent, ainsi qu'aux fins de l'amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.

71. La FAO a aidé sept pays à renforcer les organisations et les institutions rurales et à faciliter l'action collective des ruraux pauvres. Elle a par exemple collaboré avec les gouvernements du Congo, d'Oman et du Soudan à l'examen et à l'amélioration des cadres juridiques qui intéressent les organisations d'agriculteurs. Les activités menées au titre de ce produit soutiennent aussi davantage d'initiatives déjà existantes, par exemple les clubs Dimitra et les écoles pratiques d'agriculture.

72. La FAO a aidé 14 pays et deux régions à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies en faveur d'un meilleur accès des ruraux pauvres aux technologies, aux intrants et aux marchés. Les faits saillants dans ce domaine comprennent l'appui apporté aux plans d'investissement dans le secteur de l'eau à Madagascar, au Mali, au Niger et au Rwanda, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté; le renforcement de la filière agroalimentaire en Chine, en Éthiopie, en Guinée et au Kenya; et le soutien apporté aux communautés forestières et aux petites entreprises du secteur forestier au Cameroun, en Zambie et dans la sous-région de l'Afrique centrale.

73. En ce qui concerne la formulation d'avis relatifs aux politiques et le renforcement des capacités pour définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes, l'Organisation a apporté son aide à trois pays et à deux régions. Au Népal, la FAO s'est employée à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des femmes et de leur famille en milieu rural, à renforcer le pouvoir de décision des femmes dans le secteur agricole, alors que les hommes quittent les campagnes, et à mieux intégrer les questions de parité hommes-femmes dans le secteur forestier national.

74. L'Organisation a aidé trois pays et une région à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, ainsi qu'à renforcer l'application des normes internationales du travail, l'accent étant plus particulièrement mis en Afrique. En 2018, la FAO a continué de collaborer avec l'initiative Youth Champions, l'OIT, l'ONUDI, le CTA et le FENU²² à la mise au point d'un cadre et d'un plan par étapes qui visent à intensifier la participation des jeunes au secteur agricole, en tant que base solide en faveur de l'élimination de la pauvreté grâce à des emplois décents pour les jeunes. La FAO a aussi aidé le Mali, l'Ouganda et le Sénégal et s'est plus particulièrement intéressée aux effets des migrations sur l'emploi des jeunes, aux possibilités d'emplois indépendants pour les jeunes et à la sécurité sur le lieu de travail.

75. En ce qui concerne l'appui aux politiques, la production de connaissances, le renforcement des capacités et les activités de plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires, la FAO a apporté son soutien à quatre pays et à deux institutions en 2018. Elle a par ailleurs aidé quatre pays et une institution régionale à améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique. Dans le domaine de la protection sociale, l'Organisation a continué de promouvoir une approche multisectorielle et de s'occuper des interactions entre la protection sociale et l'agriculture, les questions de parité hommes-femmes, la résilience et les chocs économiques. La FAO a contribué à l'intégration des questions de protection sociale dans les plans nationaux d'investissement de la Côte d'Ivoire et de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi qu'à l'élargissement des systèmes de protection sociale en faveur des pauvres au Lesotho et au Liban, au moyen de l'élaboration de registres d'agriculteurs.

76. Dans le cadre du Plan à moyen terme 2018-2021, la nouvelle résultante 3.4 du PS 3 a été conçue afin de mettre au point et promouvoir des approches multisectorielles en faveur de la réduction de la pauvreté. Les résultats obtenus pendant la première année de mise en œuvre de cette nouvelle résultante sont prometteurs et ont dépassé les attentes initiales. La FAO a aidé neuf pays et un bureau régional à renforcer leurs capacités nationales aux fins de la conception et de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique. L'Organisation a aussi aidé quatre pays et à un bureau régional à améliorer les données, les connaissances et les outils qui permettent de promouvoir, de suivre et d'évaluer ces politiques, stratégies et programmes. Les activités menées ont grandement contribué à la réduction de la pauvreté sous ses multiples facettes et étaient axées sur les liens indissociables entre la pauvreté, les catastrophes et le changement climatique (Bangladesh et Viet Nam), sur les migrations et la pauvreté (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes), sur la mise en œuvre d'un outil d'analyse

²² Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) et Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

des multiples dimensions de la pauvreté (Bolivie et Kenya) et sur des facteurs économiques tels que les chaînes de valeur et les partenariats public-privé (Bénin).

Résultats au niveau mondial: faits saillants

77. La FAO a contribué au renforcement des capacités en collaborant avec le Centre de formation international de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le domaine de la protection sociale et en facilitant l'échange de connaissances dans le cadre des activités de coopération Sud-Sud. La collaboration avec l'Académie de la sécurité sociale du Centre de formation international de l'OIT a permis de mettre au point plusieurs cours de formation sur la protection sociale, y compris un cours sur la protection sociale en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la réduction de la pauvreté rurale, organisée en septembre 2018, à laquelle ont participé plus de 100 décideurs et responsables gouvernementaux. L'Organisation a analysé de manière approfondie les conditions socioéconomiques des petits agriculteurs familiaux pauvres afin de mieux comprendre les enjeux de la protection sociale et les raisons pour lesquelles celle-ci doit être adaptée aux conditions de vie et aux caractéristiques des populations rurales vulnérables.

78. La FAO continue de jouer un rôle de chef de file sur les questions liées aux migrations et a assuré, avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la coprésidence du Groupe mondial sur la migration. En tant que coprésidente du Groupe mondial sur la migration, la FAO a coordonné les initiatives des 22 institutions qui en sont membres, a souligné le rôle important du développement agricole et rural et s'est employée à ce que celui-ci soit reconnu, a aidé les membres du Groupe à communiquer des messages en faveur du Pacte mondial sur les migrations²³ et a apporté des contributions techniques à l'élaboration de notes d'information du Groupe sur divers sujets (migrations, sécurité alimentaire, développement agricole et rural, transferts de fonds et migrants en situation de vulnérabilité). La FAO a en outre apporté une assistance technique et un appui en matière de plaidoyer dans le cadre des cycles de négociations intergouvernementales du Groupe mondial sur la migration. Les activités de plaidoyer menées auprès des pays membres et d'autres acteurs se sont traduites par l'intégration, dans le texte final du Pacte mondial sur les migrations, de points d'entrée importants sur le développement agricole et rural, qui permettent à la FAO d'apporter son appui à la mise en œuvre des objectifs 2, 13 et 20 du Groupe mondial sur la migration.

Résultats aux niveaux régional et national: faits saillants

79. À Sri Lanka, l'initiative visant la réduction de la pauvreté au moyen du développement agricole a atteint plus de 50 000 producteurs vulnérables, parmi lesquels 30 pour cent étaient des femmes. Ce projet a permis d'appliquer une approche intégrée de lutte contre la pauvreté rurale et, notamment, d'offrir aux producteurs vulnérables, qui ne peuvent pas recourir au crédit institutionnalisé, un meilleur accès aux services, aux marchés et aux infrastructures de production. La FAO a collaboré avec les bénéficiaires afin d'accroître la productivité et la diversification, d'améliorer les pratiques après récolte et de renforcer les liens avec les marchés. L'Organisation a en outre renforcé les capacités des institutions publiques et des organisations de producteurs locaux.

80. En Ouganda, la FAO a renforcé l'information et les capacités des principales parties prenantes en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail dans le secteur agricole, en particulier la protection des enfants et des jeunes travailleurs contre l'exposition aux pesticides.

81. En Amérique latine, l'Organisation a contribué à la mise au point, par le SICA²⁴, d'un programme intersectoriel régional de protection sociale et d'inclusion dans l'économie productive, et collabore avec les gouvernements à l'élaboration de plans d'exécution fondés sur ce programme. Le processus a permis à la FAO et au SICA de mettre en œuvre des campagnes conjointes de développement et de diffusion des connaissances, d'engager un dialogue sur les politiques et sur des questions techniques, de mener à bien un cours sur la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire, la nutrition et les systèmes de protection sociale inclusifs en Amérique centrale, à l'intention de 60 responsables publics, et de participer, avec d'autres institutions des Nations Unies et des fonds de

²³ Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

²⁴ Système d'intégration de l'Amérique centrale.

coopération internationale, à la promotion des processus d'assistance et de dialogue sur des questions spécifiques du programme régional.

82. En Colombie, l'Organisation a continué de collaborer avec les communautés rurales pour améliorer leur accès aux terres, aux marchés et aux mesures de protection sociale, ainsi que pour faciliter le dialogue entre les organisations de la société civile et les ruraux. La FAO a joué un rôle actif et fondamental dans le processus de paix et a renforcé les capacités institutionnelles des nouveaux organismes nationaux qui interviennent notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, des services de vulgarisation et des régimes fonciers. Dans le cadre de ces efforts, l'Organisation a aidé le gouvernement à intégrer des mesures de protection sociale au sein du système national afin de concrétiser le droit à l'alimentation, y compris par l'organisation du Forum national de la société civile, qui a rassemblé des représentants des mouvements paysans.

Points saillants dans l'intégration des questions intersectorielles

83. En Éthiopie, la FAO a aidé le gouvernement à réaliser des analyses d'impact sur la nutrition et des analyses des politiques de protection sociale tenant compte de la nutrition. L'Organisation contribue à l'adaptation du Programme de protection sociale fondé sur les activités productives aux zones d'élevage pastoral, au renforcement des moyens d'existence et à l'amélioration des résultats obtenus dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

84. En 2018, la FAO a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à élaborer un rapport sur les perspectives sous-régionales en ce qui concerne l'égalité des sexes et les systèmes agroalimentaires. Ce rapport a été utilisé afin d'éclairer la mise au point d'un plan d'action sur la parité hommes-femmes et l'agriculture dans la région de la CEDEAO et a servi à des fins de sensibilisation et de promotion du dialogue sur les politiques.

85. Au Viet Nam et au Bangladesh, la FAO a produit de nouveaux éléments concrets sur les questions intimement liées que sont les catastrophes, le changement climatique et la pauvreté, et a aidé les institutions gouvernementales en ce qui concerne la cohérence des politiques et les approches programmatiques dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'agriculture, de l'environnement, de la gestion des risques et des interventions en cas de catastrophe. Au Viet Nam, l'Organisation a aidé le Ministère de l'agriculture et le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement à appliquer les directives de la FAO relatives aux plans nationaux d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Au Bangladesh, l'Organisation a aidé quatre ministères et deux instituts de recherche à réaliser deux études de pays et à évaluer les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les zones agroécologiques.

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

86. La réalisation de l'objectif visant à mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces nécessite des solutions intégrées et cohérentes en matière de politiques et sur le plan institutionnel, sur la base d'analyses globales qui recensent, hiérarchisent et traitent les obstacles d'importance critique, et qui sont mises en œuvre au moyen d'un effort coordonné du secteur privé, du secteur public, des organisations de la société civile, des organisations et plateformes communautaires régionales à visée économique et des organisations internationales. La FAO contribue à l'émergence de systèmes agricoles inclusifs et efficaces en travaillant dans quatre grands domaines, à savoir:

- a) *aider les pays à formuler et à adopter des normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la santé des végétaux, des accords commerciaux multilatéraux et régionaux, ainsi que des directives volontaires, qui tous contribuent à la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et alimentaires et fournissent le cadre dans lequel les pays conçoivent et élaborent des politiques et des règlements en faveur du développement de ces systèmes (produits 4.1.1 et 4.1.2);*
- b) *encourager un meilleur alignement intersectoriel des politiques et des stratégies nationales, en renforçant les capacités des organisations du secteur public à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des règlements et des plans d'investissement, ainsi qu'à mettre en place des modalités pratiques qui améliorent l'intégration des acteurs de petite dimension (produits 4.2.1 et 4.2.2.);*
- c) *renforcer les capacités techniques et de gestion de ceux qui participent aux activités de la filière, ainsi que des fournisseurs de services d'appui tels que les investissements et les financements (produits 4.3.1 et 4.3.2);*
- d) *améliorer la collecte et l'utilisation des données qui sont utilisées pour prendre des décisions à tous les niveaux, de l'analyse du marché mondial aux travaux effectués au niveau national sur le suivi des politiques (produits 4.4.1 et 4.4.2).*

Réalisations

87. Comme on peut le voir à l'*annexe 2*, les cibles de cinq des neuf indicateurs de produit relatifs à l'OS 4 sont pleinement atteintes en 2018 et la majorité des résultats sont conformes aux prévisions.

88. Les travaux de la FAO sur les normes, les directives volontaires et les accords internationaux sont en bonne voie. Les progrès obtenus dans l'élaboration et dans l'adoption de normes dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et de la qualité et de la santé des végétaux ont dépassé ce qui était prévu: 103 normes internationales, nouvelles ou révisées, ont été examinées, ont progressé ou ont été adoptées. Les activités de la FAO visant à renforcer les capacités des pays et des communautés économiques régionales à formuler des accords commerciaux internationaux et des directives volontaires avancent de manière satisfaisante et sept pays ou organismes régionaux ont bénéficié d'un tel appui (cible biennale: huit).

89. La FAO a aidé plus de pays et d'organismes régionaux que prévu à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces, ce qui reflète un intérêt croissant des pays, qui sont confrontés à des facteurs nouveaux comme la croissance rapide de la population, l'urbanisation, les migrations et l'emploi des jeunes. Les activités de renforcement des capacités du secteur public et du secteur privé à élaborer et mettre en œuvre des dispositifs institutionnels favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces progressent, six pays ayant reçu un appui (cible biennale: neuf).

90. Le travail de la FAO visant à doter les acteurs de la chaîne de valeur des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables est en bonne voie, avec 18 pays aidés. Le nombre de pays qui ont bénéficié d'un soutien pour renforcer leurs capacités à développer des chaînes de valeur tenant

compte de la parité hommes-femmes a toutefois été inférieur à ce qui était prévu. Il faut par conséquent accorder une plus grande attention à cette question, pour faire en sorte que les aspects de parité hommes-femmes soient bien présents dans les activités de développement des chaînes de valeur et fassent l'objet de rapports. La FAO a aidé 16 pays (cible biennale: 18) à accroître les investissements responsables ou à concevoir et mettre en œuvre des instruments financiers, des services financiers et des mécanismes de gestion des risques, ce qui confirme la qualité de la collaboration et des partenariats avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires, par exemple la Fondation Rabobank.

91. Les travaux de la FAO sur l'élaboration et la diffusion d'éléments factuels relatifs au renforcement des systèmes agricoles et alimentaires sont en bonne voie. L'Organisation a publié plus de produits d'information et d'analyse que prévu, ce qui reflète la forte demande de produits de ce type. L'appui apporté aux pays pour mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'analyse de l'impact des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux est en bonne voie, avec six pays aidés (cible biennale: sept).

92. La nouvelle formulation du cadre de résultats du Programme stratégique 4 (PS 4), doté de produits spécialement conçus pour intervenir au niveau des pays, a facilité l'appui coordonné des unités techniques et l'intégration des besoins des pays dans les plans de travail. Elle a aussi permis d'élaborer des produits et des résultantes qui favorisent une approche plus intégrée du diagnostic des obstacles rencontrés par les systèmes alimentaires au niveau national et de l'action (produits 4.2.1, 4.2.2, 4.3.1 et 4.3.2).

Résultats au niveau mondial: faits saillants

93. La FAO a fourni des avis scientifiques en vue de l'élaboration des normes alimentaires et a renforcé les capacités de pays en développement pour qu'ils puissent participer concrètement aux processus d'établissement des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius. Trente normes convenues à l'échelle internationale sur la santé animale, sur la santé des végétaux ou sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments ont été adoptées, y compris une norme sur le quinoa, des limites maximales de résidus concernant différentes combinaisons pesticides/produits et des normes sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées avec l'indication de la date.

94. La FAO a aussi fourni des données et des informations actualisées et facilement accessibles sur les échanges et les marchés mondiaux, en vue de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales. Il s'agit notamment de la quatorzième édition des perspectives agricoles élaborées conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (*Perspectives agricoles 2018-2027 de l'OCDE et de la FAO*), des bulletins sur les perspectives actualisées relatives à différents produits et des *Perspectives de récoltes et situation alimentaire*, rapport qui rend compte de la situation alimentaire par région géographique et qui comprend une section consacrée aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), ainsi qu'une liste des pays nécessitant une aide alimentaire extérieure.

Résultats aux niveaux régional et national: faits saillants

95. La FAO a soutenu divers organismes régionaux, comme par exemple l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, à promouvoir le commerce agroalimentaire au niveau régional, en traitant un large éventail d'aspects relatifs à la réglementation du commerce et à la facilitation et à la promotion des exportations, en collaboration avec divers acteurs, y compris le secteur public, le secteur privé et le monde universitaire. L'Organisation a aussi aidé l'Association latino-américaine d'intégration à améliorer l'accès des agriculteurs familiaux et des petites entreprises aux marchés et à internationaliser leur offre, ainsi que l'Organisation arabe pour le développement agricole à élaborer un cadre stratégique pour la filière du palmier dattier au niveau régional.

96. Des organisations du secteur public dans 25 pays ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux. On peut citer à ce titre l'amélioration de la coordination intersectorielle au Costa Rica, en Tanzanie et en Zambie, l'élaboration de stratégies contre les pertes et gaspillages de nourriture en

Éthiopie, en Tunisie et aux Îles Salomon, et un appui aux règlements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et aux mesures de contrôle de la qualité au Bangladesh. La FAO a aussi aidé plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes à s'attaquer au problème de la résistance aux antimicrobiens, au moyen d'une alliance régionale avec l'OIE et l'OMS²⁵.

97. L'Organisation a apporté un appui important au développement de filières durables dans des pays de toutes les régions, par exemple la mise en œuvre du programme d'étiquetage participatif des produits du Partenariat de la montagne à Cuba, au Kirghizistan et au Népal, ou l'initiative de la filière des racines et tubercules au Malawi, en Ouganda et dans les pays des Caraïbes.

98. En Inde, la FAO a contribué à la formulation d'un nouveau projet de la Banque mondiale axé sur le renforcement des groupes de producteurs et sur la promotion de l'entrepreneuriat. Au Tadjikistan, avec le FIDA et la Banque mondiale, l'Organisation a soutenu la mise en œuvre de plusieurs opérations d'investissement dans les sous-secteurs de l'élevage. En coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la FAO a apporté son soutien aux investissements et aux politiques en faveur du développement de la filière des olives au Maroc, ainsi que de la filière des céréales en Égypte.

Points saillants dans l'intégration des questions intersectorielles

99. Les efforts consentis par la FAO pour intégrer les questions de parité hommes-femmes dans le développement des systèmes agricoles et alimentaires aux niveaux national et régional se sont traduits par des mesures ciblées, qui visent à encourager l'inclusion des femmes dans différents domaines de travail. Par exemple, dans le cadre de l'appui aux politiques visant à développer les filières et à instaurer des systèmes alimentaires durables, l'accent était concrètement mis sur les questions de parité hommes-femmes dans plus d'un tiers des résultats visés. Au niveau mondial, une formation en ligne a été mise au point et lancée pour aider les praticiens et les décideurs publics et privés à planifier et à mettre en œuvre, dans la chaîne de valeur, des interventions qui permettent aux femmes et aux hommes d'en bénéficier autant les uns que les autres.

²⁵ Organisation mondiale de la santé animale (OIE); Organisation mondiale de la santé (OMS).

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

100. S'appuyant sur les enseignements et sur les expériences tirés des activités qu'elle a menées dans le contexte de catastrophes naturelles soudaines ou à développement lent, dans le domaine des ravageurs et des maladies transfrontières des animaux et des végétaux, ainsi que dans le cadre de crises ou de conflits prolongés, la FAO fournit des compétences techniques et opérationnelles multidisciplinaires et aide les pays à atténuer les risques multiples et les crises, ce qui est essentiel pour lutter contre la faim, réduire la pauvreté et améliorer la résilience des moyens d'existence, afin de favoriser un développement durable. Les activités menées par la FAO dans le domaine de la résilience contribuent directement aux cibles des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16. Elles portent sur quatre domaines complémentaires et permettent à l'Organisation d'aider les pays:

- a) à réduire les risques et à gérer les crises grâce à une meilleure compréhension de la nature et de la dynamique des risques, et à adopter et mettre en œuvre des systèmes juridiques, politiques et institutionnels, y compris des mécanismes de coordination et des stratégies de mobilisation de ressources, à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises (produits 5.1.1 et 5.1.2);
- b) à « surveiller pour mieux protéger » en produisant et en communiquant des informations et en déclenchant des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles, et à promouvoir des normes qui permettent d'analyser les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles (produits 5.2.1 et 5.2.2);
- c) à réduire les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés (produits 5.3.1 et 5.3.2);
- d) à se préparer aux catastrophes et aux crises, et à y faire face (produits 5.4.1 et 5.4.2).

Réalisations

101. Les activités que la FAO mène afin d'améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise sont en bonne voie en ce qui concerne la totalité des neuf indicateurs relatifs aux produits.

102. Dans le domaine des politiques, des stratégies et des plans sectoriels, intersectoriels ou spécifiques à certains risques, les résultats sont conformes à la cible fixée, 14 pays et institutions régionales ayant formulé des stratégies ou des plans à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises. La formulation et la promotion de ces stratégies et de ces plans ont été étayées par la mise au point finale de 24 produits normatifs mondiaux ou régionaux, par exemple la méthode FAO d'évaluation des dommages et des pertes. Cette dernière a été élaborée pour établir des rapports sur les incidences de divers aléas dans tous les sous-secteurs agricoles et pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible C2 du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de la cible 1.5 des ODD. Des mécanismes de coordination et des stratégies de mobilisation de ressources à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises ont été élaborés et mis en œuvre dans 22 pays et régions.

103. S'agissant du suivi des menaces et de l'alerte rapide, les résultats montrent que 15 pays et régions ont renforcé leurs systèmes de suivi des risques pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides. Le Système d'alerte précoce et de réponse rapide de la FAO permet d'établir des rapports sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, de classer les risques suivant leur probabilité et les incidences potentielles, et de définir quelles sont les meilleures interventions. L'Organisation a aidé 19 pays et régions à renforcer leurs capacités d'analyse de la résilience et de la vulnérabilité.

104. L'appui de la FAO au renforcement des capacités et des mesures de prévention et d'atténuation des impacts a dépassé la cible fixée: des mesures techniques en faveur de la prévention et de la réduction des risques ont été appliquées dans 14 pays et 18 pays ont pris des mesures socioéconomiques afin de réduire la vulnérabilité des communautés exposées à des menaces ou à des crises. La Plateforme de partage des connaissances sur la résilience (KORE) a contribué à la capitalisation et à la diffusion de bonnes pratiques, a facilité l'organisation de 17 webinaires destinés à

présenter et examiner des expériences pouvant être reproduites et a permis de proposer des options adaptées à différents contextes, au service du renforcement de la résilience.

105. S'agissant de la préparation aux situations d'urgence, les résultats ont dépassé les attentes: huit pays ont bénéficié d'un appui de la FAO en ce qui concerne l'adoption de normes, de directives et de pratiques dans ce domaine. L'Organisation est intervenue en temps utile et en tenant compte des considérations de parité hommes-femmes dans 17 pays et régions touchés par une crise ayant des répercussions sur l'agriculture. Au Yémen, elle a apporté son assistance à plus de 5 millions de personnes sous différentes formes: distribution de semences de céréales et de légumes, d'engins de pêche et de kits pour la production de volailles, aides en espèces et campagnes de vaccination et autres soins aux animaux. Au Bangladesh, à Cox's Bazar, l'Organisation a été l'un des premiers acteurs à axer son action sur l'appui aux communautés hôtes et aux réfugiés, ce qui a été fondamental pour atténuer les tensions et contribuer à la cohésion sociale. En Somalie, la FAO apporte une aide de grande ampleur à deux millions de bergers et à 200 000 ruraux au moyen du dispositif Cash+ et sous diverses formes (assistance technique, distribution d'intrants et appui à la santé animale). Au Soudan du Sud, des interventions d'urgence étroitement liées aux activités en faveur de la résilience ont permis d'aider 3,1 millions de personnes environ. Dans le nord-est du Nigéria, 790 000 personnes ont bénéficié de l'aide de la FAO pendant la saison des pluies. Au Sahel, afin de faire face à une crise du secteur pastoral due à la sécheresse, la FAO a apporté son aide à plus de 680 000 personnes au moyen d'aide en espèces, de la distribution d'intrants agricoles et d'un appui à la santé et à l'alimentation animales. La FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont élaboré un rapport de situation commun sur l'action immédiate et la transposition à plus grande échelle des interventions d'urgence au Sahel (*Sahel – Early Action and Scale-up of Emergency Response*), qui a servi de base à des interventions coordonnées dans la région.

Résultats au niveau mondial: faits saillants

106. La FAO a organisé, conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Union européenne, la Conférence mondiale sur la Peste des petits ruminants pour réaffirmer la volonté politique internationale d'éradiquer cette maladie, en tant que contribution vitale à la lutte contre la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au renforcement de la résilience des communautés. Dans le cadre du Système de prévention des crises (EMPRES), la FAO a publié des rapports sur l'alerte rapide et l'évaluation des risques relatifs aux maladies des animaux et aux ravageurs des végétaux à fort impact tels que, entre autres, la grippe aviaire, le virus Ébola, la fièvre de la vallée du Rift et la chenille légionnaire d'automne. Les équipes du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières ont continué de mettre en œuvre le Programme sur les menaces pandémiques émergentes et le Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire dans plus de 20 pays d'Afrique et d'Asie. Ces programmes permettent de renforcer les capacités des services vétérinaires à des fins de prévention et de détection des zoonoses prioritaires et de nouvelles maladies infectieuses. Le Centre de gestion des urgences de santé animale, qui fournit les outils, le soutien et la coordination nécessaires pour renforcer les capacités de préparation et de réaction aux niveaux national, régional et international, a adopté sa stratégie 2018-2022, afin de proposer une plateforme globale, internationale et durable au service de la réduction de l'impact des urgences zoonosaires, en étroite collaboration avec ses partenaires.

107. En 2018, des étapes décisives ont été franchies aux fins du bon fonctionnement du Réseau mondial contre les crises alimentaires, initiative multipartites lancée par la FAO, le PAM et l'Union européenne en 2016, lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, pour promouvoir des solutions durables aux crises alimentaires dans les domaines étroitement liés entre eux que sont l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Dans le cadre de ce Réseau, l'Organisation a signé un accord de partenariat avec l'Union européenne, le Global Network Against Food Crises Partnership Programme, contribution financière majeure à l'appui des activités du Réseau tant à l'échelon mondial qu'au niveau des pays. Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires* a été publié pour informer la communauté internationale sur la situation de l'insécurité alimentaire aigüe à l'échelle mondiale.

Résultats aux niveaux régional et national: faits saillants

108. La FAO s'efforce de contribuer à une meilleure utilisation des agents antimicrobiens et à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens au niveau national dans plus de vingt pays. L'outil de la FAO ATLASS (Assessment Tool for Laboratories and AMR Surveillance System), qui permet d'évaluer les laboratoires et le système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, est appliqué dans 18 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Asie centrale. L'Organisation apporte aussi son appui à l'élaboration de stratégies nationales et régionales de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des agents antimicrobiens. Une approche de gestion progressive de la résistance aux antimicrobiens a été mise au point dans le cadre du partenariat tripartite FAO/OIE/OMS et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle sera expérimentée dans plusieurs pays dans les mois à venir.

109. Avec différents partenaires, la FAO s'est employée à créer une vision commune sur les questions relatives à la protection sociale et à la résilience, tout en contribuant à des processus mondiaux, notamment le Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), et à la réflexion sur les liens entre aide humanitaire, développement et consolidation de la paix. L'Organisation a contribué au renforcement des moyens d'existence dans le cadre de programmes en faveur de la protection sociale et de la résilience, dans des situations de risques liés au changement climatique, de fragilité extrême ou de déplacements forcés. Par exemple, la FAO: a) a soutenu, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF, le PAM, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et ECHO²⁶, un programme régional visant à proposer des solutions stratégiques et opérationnelles qui permettent aux pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) d'améliorer leurs systèmes de protection sociale en les rendant plus réactifs face aux chocs; b) a élaboré une stratégie sur la protection sociale en faveur de la réduction de la pauvreté et du renforcement de la résilience dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord; c) a contribué à l'élaboration de la stratégie nationale de protection sociale en Somalie; d) a appuyé une initiative des Nations Unies visant à aligner les interventions humanitaires sur les systèmes de protection sociale à Cox's Bazar (Bangladesh); e) a élaboré des propositions visant à aider les réfugiés syriens et les communautés hôtes en Turquie, au Liban et en Jordanie en ce qui concerne l'accès à la protection sociale et les possibilités de trouver des moyens d'existence; et f) a aidé le Gouvernement éthiopien à renforcer l'approche en faveur des communautés pastorales dans son Programme de protection sociale fondé sur les activités productives.

110. La FAO a renforcé les capacités des autorités publiques en Éthiopie et au Kenya pour que soient élaborés des bilans de l'alimentation animale et des stocks de fourrage dans les zones arides et semi-arides. Un document sur la réduction des risques, le traitement de la vulnérabilité et le renforcement de résilience dans le secteur pastoral dans les zones arides en Afrique (*Pastoralism in Africa's drylands – Reducing risks, addressing vulnerability and enhancing resilience*) a été publié à l'appui des programmes de renforcement de la résilience du pastoralisme au niveau national. Dans le cadre de l'initiative Un monde, une santé, des ateliers techniques et des réunions de mobilisation sur les politiques ont été organisés dans la Corne de l'Afrique et au Sahel pour améliorer la collaboration transfrontières sur la santé animale. Un protocole d'accord a permis de faciliter la collaboration entre l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan du Sud en ce qui concerne les déplacements des animaux d'élevage (mises en vente ou pâturage), soutien dans la Corne de l'Afrique et au Sahel et continuent de contribuer à la production de bétail, aux échanges et aux initiatives en faveur de la paix, en particulier dans les zones transfrontières. Des études menées en partenariat avec des universités de renom ont permis d'enrichir les connaissances sur les évolutions saisonnières et à long terme des conflits, la malnutrition aiguë et les variables environnementales au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad, ainsi que sur la transformation des moyens d'existence post-conflit au Karamoja. Des enseignements ont pu être tirés des activités de recherche menées au Kenya sur le système d'alerte rapide préventif dans le domaine de l'élevage, la disponibilité de fourrage et la nutrition. En

²⁶ Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes de l'Union européenne.

partenariat avec l'UNOWAS²⁷ et d'autres entités, la FAO a contribué aux réflexions menées par le Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies sur les conflits entre agriculteurs et bergers en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi qu'à l'élaboration d'une publication sur le pastoralisme et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel (*Pastoralism and security in West Africa and the Sahel*).

111. Le *Cadre institutionnel à l'appui d'une paix durable dans le contexte du Programme 2030* a été publié en mars 2018. Il sert de guide à l'action de la FAO, aux fins d'un impact véritable et plus transformationnel en faveur de la pérennisation de la paix et d'une programmation qui tienne mieux compte des situations de conflit. Dans le cadre d'un partenariat avec Interpeace, un appui a été apporté à des bureaux décentralisés (Cisjordanie et Bande de Gaza, Iraq, Jordanie, Kenya, Liban, Mauritanie, Nigéria, Somalie, Soudan, Syrie et Turquie), à l'équipe chargée de la gestion du programme Résilience en Afrique de l'Est et au Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord pour qu'ils élaborent ensemble des outils, des directives et des formations institutionnels sur la prise en compte et l'analyse des conflits. Les approches tenant compte des conflits ont aussi été intégrées dans un nombre croissant de programmes, y compris le Réseau mondial contre les crises alimentaires et les projets du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Sahel. La FAO a continué de participer aux débats mondiaux, y compris sur la résolution 2417 du Conseil de sécurité²⁸, et, dans le cadre de diverses manifestations, de mettre en avant le rôle qu'elle joue.

Faits saillants dans l'intégration des questions intersectorielles

112. Le Programme stratégique 5 (PS 5) a permis de formuler des orientations stratégiques et techniques sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience climatique dans le secteur agricole. Ces orientations ont contribué à l'établissement de priorités et à la mise en œuvre des programmes mondiaux pour l'après-2015 liés à la réduction des risques de catastrophe et au changement climatique, ainsi qu'à une approche plus intégrée du Programme 2030 pour le développement durable au sein des sous-secteurs agricoles, et ont permis de renforcer la cohérence entre les différents niveaux (mondial, régional, national et infranational). Les principales interventions au niveau national comprennent l'appui apporté à l'élaboration et à l'exécution de plans nationaux, infranationaux et régionaux de réduction des risques de catastrophe et/ou de gestion de risques naturels spécifiques pour l'agriculture, tels que le Plan d'action agricole pour la réduction des risques de catastrophe au Myanmar, pour faire en sorte qu'ils soient intégrés au sein de l'ensemble des stratégies de développement sectoriel et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'institutionnalisation, dans 15 pays, de l'indicateur C2 (Pertes agricoles directes dues aux catastrophes) du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Les produits mondiaux sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience climatique comprenaient le deuxième rapport de la FAO consacré à l'impact des catastrophes et des crises sur l'agriculture et sur la sécurité alimentaire (*Impact of disasters and crises on agriculture and food security*), une étude sur les avantages des pratiques visant la réduction des risques de catastrophe au niveau des exploitations agricoles (*Benefits of farm level DRR practices in agriculture - returns from investments in DRR*), un document de travail/outil d'évaluation sur les perspectives de gouvernance et les facteurs de convergence entre les processus d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe (*Governance perspectives and drivers in the DRR and CCA convergence process*) et l'édition 2018 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, qui était consacré à la résilience face aux changements climatiques et qui proposait un chapitre intitulé «Travailler à la cohérence des politiques des programmes et des pratiques afin de faire face à la variabilité et aux extrêmes climatiques». L'équipe chargée du PS 5 a en outre continué de contribuer à l'*Initiative de résilience face aux changements climatiques: anticiper, absorber, reformuler* (A2R), aux côtés du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres parties prenantes, et a contribué à la formulation des orientations communes des Nations Unies sur la résilience.

²⁷ Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

²⁸ Résolution du Conseil de sécurité sur la faim et les conflits [S/RES/2417 (2018)].

113. La FAO a fourni des avis politiques et stratégiques aux pays afin de renforcer leurs capacités dans le domaine de la réduction des vulnérabilités des hommes et des femmes à l'aide de technologies qui permettent de tenir compte des risques, de réduire la quantité de main-d'œuvre nécessaire et de faire face intelligemment au changement climatique, en créant nouveaux revenus et en ciblant les besoins des femmes. Elle a aussi encouragé l'adoption d'un développement territorial fondé sur les communautés et a soutenu la prise de mesures de protection contre les violences sexistes, l'exploitation sexuelle et les abus sexuels. L'équipe chargée du PS 5 s'est intéressée aux infrastructures rurales; elle a analysé des questions relatives à la parité hommes-femmes dans les pratiques de prévention et d'atténuation, et a encouragé la protection sociale pour réduire les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles. Les clubs Dimitra, les caisses de résilience et les initiatives Espèces contre travail et Accès sûr aux combustibles et à l'énergie ont permis de renforcer les capacités techniques, sociales et financières des personnes vulnérables en ce qui concerne la gestion des risques, la pérennisation de la paix, la reconstruction des infrastructures et les moyens d'existence résilients dans les zones rurales. La FAO a suivi les répercussions des conflits, de la gestion des risques de catastrophe et de l'alerte rapide suivant le sexe; pour ce faire, elle a examiné des aspects liés à la parité hommes-femmes dans l'évaluation des besoins et a collecté des données ventilées par sexe à des fins d'analyse de la résilience et de la vulnérabilité.

Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)

114. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit pouvoir compter sur les capacités techniques internes nécessaires à l'obtention des résultats attendus. Dans le cadre d'une décentralisation de plus en plus poussée, il est crucial de préserver l'intégrité technique de l'Organisation et de lui donner les moyens d'étendre les principales fonctions techniques au-delà des limites institutionnelles. L'Objectif 6 assure la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de la FAO (résultante 1), la production de statistiques de qualité (résultante 2) et la coordination des thèmes transversaux, à savoir la parité hommes-femmes (résultante 3), la gouvernance (résultante 4), la nutrition (résultante 5) et le changement climatique (résultante 6). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir ces six résultantes spécifiques, qui favorisent l'exécution des activités techniques institutionnelles et la concrétisation des objectifs stratégiques.

115. Onze indicateurs de performance clés mesurent les progrès accomplis et les résultats obtenus au regard des six résultantes. Les progrès sont conformes aux attentes pour la totalité des cibles fixées pour 2019. Des détails sur les résultats obtenus et le rythme des progrès accomplis en 2018 figurent à l'annexe 3.

Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (résultante 6.1)

116. La promotion de la qualité et de l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation est essentielle pour une mise en œuvre efficace du Cadre stratégique. Afin d'obtenir cette résultante, qui est coordonnée par la Directrice générale adjointe chargée du climat et des ressources naturelles, il faut assurer l'excellence des connaissances techniques en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les départements techniques; le soutien aux réseaux techniques et la mise à disposition de compétences techniques adéquates pour l'exécution des programmes; le renforcement des liens entre le Siège et les bureaux régionaux; le maintien de capacités permettant de répondre aux nouveaux enjeux en recourant à un fonds multidisciplinaire; des progrès face aux défis essentiels dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques; et enfin l'élaboration de publications phares à la pointe des avancées les plus récentes.

117. La qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation sont évaluées au moyen d'un indicateur de performance clé, fondé sur les résultats de deux enquêtes anonymes de satisfaction. En 2018, 68,6 pour cent des répondants²⁹ ont déclaré que l'encadrement technique fourni par la FAO était de qualité.

118. Faits saillants de 2018:

- a) Les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits) ont tenu leurs sessions biennales, au cours desquelles ils ont notamment abordé des thématiques transversales en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le changement climatique et la biodiversité. Ils ont recensé de nouveaux enjeux et de nouvelles priorités pour l'Organisation et ont donné des indications sur la pertinence des politiques et des programmes mondiaux.
- b) Cinq publications phares ont été élaborées en 2018: *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, *La situation des forêts du monde* et *La situation des marchés des produits agricoles*³⁰. Ces cinq rapports proposent une analyse des

²⁹ Répondants internes et externes de la FAO (délégués qui participent aux comités techniques de l'Organisation en 2018).

³⁰ *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* était axée sur les migrations, l'agriculture et le

ODD, au moyen du suivi d'un large éventail d'indicateurs des ODD et d'une étude des liens entre diverses cibles des ODD. Les données et les éléments réunis dans ces produits de connaissances ont joué un rôle déterminant en ce qui concerne la participation de la FAO aux grands forums internationaux sur les politiques et permettent d'évaluer précisément les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

- c) La FAO a contribué de manière active aux principaux forums mondiaux sur les politiques liés à son mandat, en particulier la vingt-quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24), la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Forum mondial de l'eau, la sixième assemblée du Fonds pour l'environnement mondial et l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le cadre de toutes ces instances, la FAO a favorisé le dialogue politique et les échanges techniques au niveau mondial.
- d) Les 17 réseaux techniques couvrent une vaste gamme de disciplines et de thèmes; ils sont renforcés et continuent d'offrir une plateforme favorable à la mise en commun des informations techniques et des normes à tous les échelons de l'Organisation, ce qui permet de recenser des bonnes pratiques et d'harmoniser politiques et approches. Les réseaux techniques ont aussi constitué un moyen de collaborer avec le monde universitaire, le secteur privé, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, notamment sous la forme de partage de l'expérience en matière de recherche, de programme ou de projet entre les membres du personnel de la FAO et les experts de ces organisations partenaires, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome.

119. Le Fonds multidisciplinaire permet de renforcer la collaboration entre les différentes disciplines et entre les différents services de la FAO, afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation dans des domaines d'action prioritaires et d'encourager des mesures innovantes qui améliorent l'efficacité et l'efficacité de l'exécution et du suivi des programmes de la FAO. Les ressources 2018-2019 du Fonds multidisciplinaire sont allouées aux chefs de programme stratégique ou de programme régional pour soutenir les initiatives régionales et les activités des programmes stratégiques au niveau des pays, sur la base des dispositions en place en ce qui concerne la gestion des programmes. Les fonds sont utilisés dans sept domaines principaux: politiques et investissement; protection sociale, changement climatique, migrations, programmes alimentaires en milieu urbain, initiative Un monde, une santé et moyens d'existence pastoraux.

Amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets (résultante 6.2)

120. Des données statistiques de qualité sont essentielles à l'élaboration et à la réalisation de politiques visant à faire reculer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également essentielles à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Au titre de la présente résultante, les efforts sont axés sur le renforcement des capacités des pays à collecter, analyser, diffuser et utiliser les données à l'appui des processus décisionnels. Cet effort repose sur la gouvernance interne de la statistique, qui relève de la responsabilité du Bureau du Statisticien en chef (OCS), avec l'appui du Groupe de travail interdépartemental sur la statistique, et comprend l'adoption des normes statistiques de la FAO et l'examen de leur mise en œuvre, nécessaire pour assurer l'harmonisation, la qualité et l'intégrité des activités techniques de l'Organisation.

développement rural; *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* soulignait les connexions entre résilience climatique, sécurité alimentaire et nutrition; *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* mettait en avant la contribution du secteur halieutique et aquacole à la concrétisation des ODD; *La situation des forêts du monde* proposait une analyse des contributions du secteur des forêts au développement durable; et *La situation des marchés des produits agricoles* évaluait les connexions entre le commerce agricole, le changement climatique et la sécurité alimentaire.

Réalisations

121. Les réalisations relevant de la résultante 6.2 sont mesurées au moyen de deux indicateurs de performance clés. Le premier mesure la capacité des pays à suivre les résultats obtenus en matière de développement: il permet d'évaluer la proportion d'indicateurs relatifs aux ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable et qui font l'objet de rapports au niveau national, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle. En 2018, seulement 32 pour cent de ces indicateurs ont fait l'objet de rapports au niveau national (cible biennale: 40 pour cent). Ce résultat est principalement dû au fait que la majorité de ces indicateurs sont nouveaux et que les méthodes de mesure approuvées au niveau international ne sont pas encore définitivement arrêtées. L'approbation récente de la méthode proposée pour six indicateurs relatifs aux ODD et le fait que la FAO continue de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistiques agricoles devraient toutefois permettre d'atteindre la cible fixée pour 2019.

122. L'autre indicateur de performance clé mesure la qualité des processus et des produits statistiques de la FAO, sur la base du cadre d'assurance de la qualité des statistiques. D'après l'enquête 2018 sur l'assurance qualité et la planification, qui indiquait que plus de 80 pour cent des processus et des produits statistiques étaient considérés comme étant de bonne qualité, la FAO devrait atteindre la cible 2019.

123. Faits saillants de 2018:

- a) Suite aux importants travaux méthodologiques réalisés par la FAO en 2018, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable³¹ a approuvé les nouvelles méthodes proposées par l'Organisation et le reclassement de six indicateurs de la catégorie III à la catégorie II (ODD 2.3.1, 2.3.2, 2.4.1, 12.3.1, 14.6.1 et 14.b.1), ce qui permet de les utiliser pour commencer à collecter des données. Seul un indicateur relatif aux ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable est encore classé dans la catégorie III.
- b) Treize nouvelles directives statistiques et normes techniques relatives aux ODD ont été publiées. Elles représentent un appui méthodologique important pour les pays. La FAO a aussi mené des initiatives pour améliorer la qualité des données nationales, notamment la mise au point finale du volume 2 (Directives opérationnelles sur la mise en œuvre des recensements agricoles) du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, ainsi que la publication de 21 guides et rapports techniques supplémentaires dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. La Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle a en outre été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU, à sa quarante-neuvième session.
- c) L'Organisation a intensifié l'appui apporté aux instituts nationaux de la statistique en organisant 28 ateliers de formation approfondie aux niveaux mondial et régional, ainsi que 30 missions d'assistance technique directe aux pays. Ces activités visaient à renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistiques et les systèmes statistiques nationaux pour qu'ils puissent élaborer et publier en temps voulu des données fiables qui permettent de suivre les indicateurs relatifs aux ODD dont la FAO est l'organisation responsable. En outre, 12 cours avec du matériel de formation sur les indicateurs relatifs aux ODD ont été lancés en ligne.
- d) Un appui au renforcement des capacités a été apporté à 17 pays dans le domaine des recensements et des enquêtes agricoles, en utilisant les directives élaborées dans le cadre du Programme mondial de recensement agricole 2020. La première phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été menée à bien et le projet a permis d'obtenir des résultats remarquables dans ses trois composantes. Sur la base des excellents résultats obtenus, une deuxième phase a été approuvée par le Comité directeur de la Stratégie mondiale à la fin de 2018.

³¹ IAEG-SDGs.

- e) S'agissant de l'élaboration et de la mise à la disposition de tous les pays de données de qualité et comparables au niveau international, on a enregistré 1 672 840 visites à la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), ce qui représente une progression de 6,6 pour cent par rapport à 2017. En outre, au cours des douze derniers mois, la page du site web de la FAO consacrée aux statistiques a reçu 1 340 000 visites et le portail consacré aux ODD 520 000 visites.
- f) Le Groupe de travail interdépartemental³² sur la statistique a approuvé trois nouvelles normes statistiques visant à améliorer la qualité et la cohérence de la production de données par la FAO. En outre, l'enquête sur l'assurance qualité et la planification a été menée à l'appui de l'élaboration du Programme de travail statistique 2018-2019, qui est maintenant publié sur le site web de la FAO. Au total, 208 activités relatives aux statistiques ont été communiquées, ce qui représente une augmentation de 10 pour cent par rapport à 2016.

Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes (résultante 6.3)

124. L'élimination des disparités entre les sexes dans le secteur agricole et l'autonomisation des femmes rurales sont essentielles pour permettre à la FAO de remplir son mandat dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en respectant l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté. C'est pourquoi la FAO fournit des avis techniques à ses États Membres et renforce leurs capacités à formuler, mettre en œuvre et surveiller les politiques et programmes qui donnent aux femmes et aux hommes des possibilités égales de bénéficier du développement agricole et rural.

125. Figurant au cœur du mandat de la FAO, la parité hommes-femmes est traitée comme un thème transversal dans le Cadre stratégique, afin de permettre la fourniture de services de qualité, de stratégies et d'approches cohérentes d'action en faveur de l'égalité des sexes et d'interventions visant spécifiquement les femmes au titre des programmes stratégiques. Les travaux relatifs à la parité hommes-femmes sont coordonnés par une équipe de spécialistes du domaine au sein de la Division des politiques sociales et des institutions rurales (ESP) et dans les cinq bureaux régionaux, avec l'appui d'un réseau de points de contact pour les questions de parité hommes-femmes à l'échelle de l'Organisation.

Réalisations

126. Les progrès accomplis dans la réalisation de cette résultante sont mesurés au moyen des deux indicateurs de performance clés (IPC) décrits ci-après (pour des informations plus détaillées, voir l'annexe 4).

- a) Indicateur 6.3.A, fondé sur les 15 normes minimales applicables à la prise en compte systématique des considérations de parité hommes-femmes et aux interventions visant spécifiquement des femmes, telles que définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. En 2018, cet IPC a été révisé pour permettre de suivre non seulement la mise en place des mécanismes institutionnels visant à intégrer les considérations de parité hommes-femmes, mais aussi leur application systématique. Les données collectées au moyen de l'IPC révisé montrent que la cible biennale qui y est associée est déjà atteinte, puisque 14 des 15 normes minimales sont systématiquement mises en œuvre.
- b) Indicateur 6.3.B, fondé sur les indicateurs de performance du cadre de responsabilisation ONU-SWAP³³, que l'on a révisé en 2018 (ONU-SWAP 2.0) pour y introduire de nouvelles normes, portant ainsi leur nombre à 17, et pour mettre les normes existantes à niveau. À la fin

³² IDWG.

³³ Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

de 2018, la FAO atteignait ou dépassait 13 des 17 indicateurs de performance de ce cadre (un indicateur ne s'applique pas à la FAO), soit une nette avance sur la cible biennale, fixée à 10 en 2019.

127. Les résultats obtenus d'après ces deux indicateurs de performance clés confirment que la FAO est parvenue à établir et maintenir en place des mécanismes institutionnels efficaces et à renforcer les capacités humaines dont elle avait besoin pour appuyer les initiatives des pays cherchant à améliorer l'égalité des sexes.

128. À la fin de 2018, le réseau des points de contact pour les questions de parité hommes-femmes comprenait approximativement 140 membres du personnel. Ce réseau constitue un mécanisme institutionnel essentiel pour mener à bien les travaux relatifs à la parité. En 2018, l'équipe chargée de la parité hommes-femmes au sein d'ESP a remanié sa stratégie de renforcement des capacités et de mentorat à l'intention des points de contact pour les questions de parité hommes-femmes, afin d'offrir à ces agents un soutien plus systématique et un accès uniforme aux outils, directives et supports de renforcement des capacités élaborés ces dernières années.

129. Au cours de l'année 2018, 38 ateliers, séminaires et webinaires ont été organisés à l'intention du personnel afin de rendre plus perceptibles et intelligibles les questions de parité hommes-femmes telles qu'elles se posent dans les différents domaines techniques abordés en application des programmes stratégiques. Ces domaines sont notamment le changement climatique, le développement de chaînes de valeur, la protection sociale, la gestion des ressources naturelles, les droits fonciers des femmes, l'innovation technologique, la gestion des risques de catastrophes et la protection contre les violences sexistes. On peut citer comme exemple la formation sur le thème «parité et foresterie» qui s'est tenue au Liban dans le cadre des recommandations de la Conférence régionale pour le Proche-Orient de 2018 et qui vise à sensibiliser le personnel aux questions de parité hommes-femmes dans le secteur forestier et à intégrer la notion d'égalité entre les sexes dans le projet sur les moyens d'existence agricoles durables dans les zones marginales (SALMA).

130. La révision de l'IPC 6.3.A a donné lieu à une vaste consultation et fourni une excellente occasion de faire le point sur les mécanismes de prise en compte systématique des questions de parité qui sont déjà en place et de déterminer ceux qu'il faudrait revoir ou renforcer. En 2018, par exemple, la FAO a pu annoncer l'intégration d'objectifs de parité hommes-femmes dans le PEMS³⁴ concernant les points de contact pour les questions de parité, et l'on s'efforce actuellement d'étendre cette exigence aux autres catégories de personnel. De même, la FAO a examiné la méthode de vérification utilisée par le Bureau de l'Inspecteur général ainsi que les lignes directrices relatives au Rapport annuel des bureaux de pays en vue de rationaliser les exigences de parité hommes-femmes et de rendre cette question plus visible dans les mécanismes de communication d'informations de l'Organisation.

131. Les initiatives prises pour favoriser un cadre institutionnel propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ont ouvert la voie au renforcement de l'assistance technique fournie aux pays Membres au titre des PS.

132. Faits saillants de 2018:

- a) *Développement de la base de données factuelles sur la parité hommes-femmes dans l'agriculture et en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.* La FAO a continué de soutenir la production et la diffusion de données ventilées par sexe afin de réunir des éléments sur la situation des femmes rurales dans le monde et de constituer une base de données probantes pour l'élaboration des politiques et la formulation des programmes. En 2018, 16 nouvelles évaluations de la parité hommes-femmes par pays ont été menées à bien, offrant aux pouvoirs publics et aux partenaires de développement un profil sexospécifique à jour de l'agriculture et des moyens d'existence ruraux. En collaboration étroite avec l'Union africaine, RAF a conçu la publication intitulée «Ne laisser personne de côté. Autonomiser les femmes rurales africaines pour relever le défi Faim zéro et assurer une prospérité partagée»,

³⁴ Système de gestion et d'évaluation de la performance.

qui réunit des constatations issues de 42 évaluations de la parité hommes-femmes par pays et profils sexospécifiques élaborés conjointement avec les Communautés économiques régionales d'Afrique. À RNE, on a procédé à un examen des données ventilées par sexe sur l'agriculture et le développement rural de huit pays (Égypte, Liban, Jordanie, Tunisie, Maroc, Mauritanie, Iraq et Soudan) et rédigé un rapport de synthèse présentant les recommandations de renforcement de l'utilisation et de la production de ce type de données et des indicateurs relatifs à la parité hommes-femmes. La FAO a également révisé le document intitulé «Guidelines for collecting data for sex-disaggregated and gender-specific indicators in national agricultural surveys» (lignes directrices de collecte de données destinées à la production d'indicateurs établis par sexe et d'indicateurs sexospécifiques dans les enquêtes nationales agricoles), afin de mettre à jour la méthode de collecte et d'analyse des données sur les activités de culture et d'élevage. Ayant été désignée comme organisme responsable de la cible 5.a.2 des ODD, qui vise à donner aux femmes les mêmes droits d'accès aux terres que les hommes, la FAO a élaboré une méthode pour aider les pays à suivre cet indicateur et à communiquer les progrès qu'il mesure. En 2018, un appui a été apporté à 25 pays pour les aider à appliquer la méthode de collecte de données et d'établissement de rapports sur l'indicateur. En Asie et dans le Pacifique, en partenariat avec le bureau pour l'Asie de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la FAO a renforcé les capacités des spécialistes nationaux de 13 pays pour que ceux-ci puissent ventiler et compiler des données par sexe, nécessaires pour communiquer les indicateurs relatifs à l'ODD5.

- b) *Production de connaissances et renforcement des capacités.* En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires de développement nationaux et internationaux et des établissements de recherche, la FAO a élaboré plusieurs produits axés sur les connaissances et supports de renforcement des capacités intéressant les domaines techniques abordés dans les PS. En 2018, une nouvelle brochure de l'Organisation, *Favoriser l'autonomisation des femmes pour renforcer l'agriculture – Le travail de la FAO en matière d'égalité hommes-femmes*, a été publiée dans une série portant sur différents domaines techniques. Concernant les supports de renforcement des capacités, la FAO a produit une boîte à outils spécialement conçue pour faciliter la prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de protection sociale, et tout particulièrement les programmes de transfert monétaire et de travaux publics. La série sur le développement des chaînes de valeur s'est enrichie de lignes directrices sur la façon d'aborder la problématique hommes-femmes dans la formulation et la mise en œuvre des interventions sur les chaînes de valeur et des stratégies de réduction des pertes de produits alimentaires. En 2018, la FAO a également mis la dernière main à l'Outil d'analyse des services de conseil rural relatif à l'égalité hommes-femmes, conçu pour aider les prestataires offrant ces services à élaborer des programmes qui tiennent compte de cette problématique. Pour soutenir le travail sur le changement climatique, on a conçu des produits ciblés axés sur les connaissances qui viennent renforcer les bonnes pratiques et les enseignements tirés des activités de la FAO sur l'agriculture climato-intelligente, les techniques permettant d'économiser de la main-d'œuvre et les technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur les investissements fonciers. Un manuel de formation aux questions de parité hommes-femmes dans les projets d'agriculture climato-intelligente et un cours en ligne associé ont été élaborés en collaboration avec la Banque mondiale et le FIDA. Y sont présentés des outils et des exemples pertinents en matière de parité hommes-femmes, de changement climatique et d'agriculture. Pour sensibiliser davantage la jeunesse en milieu rural, un document intitulé «*Enabling young rural women to participate in rural transformation in East and Southern Africa*» (donner aux jeunes femmes rurales les moyens de participer à la transformation rurale en Afrique orientale et australe) a été rédigé, décrivant les principales caractéristiques de cette transformation et les vies actuelles des jeunes femmes en milieu rural, et recensant les mesures clés à prendre pour donner à ces femmes des chances égales de bénéficier de l'agriculture et du développement rural durables. Au niveau régional, la FAO a apporté des contributions techniques au rapport

d'examen des données relatives aux questions de parité hommes-femmes pour l'Asie de l'Est – une évaluation quantitative de l'inégalité entre hommes et femmes et des effets de cette inégalité sur les enfants et les adolescents, conduite par l'UNICEF – et à la publication de la CESAP intitulée «*Pathways to Influence: The SDGs and Women's Transformative Leadership in Asia and the Pacific*».

- c) *Sensibilisation et dialogue sur les politiques*. La FAO a été désignée comme l'organisation chef de file des Nations Unies pour les questions intéressant les femmes en milieu rural et coordonne l'intégration de ces aspects dans les processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. En 2018, à l'occasion de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, dont le thème était «Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural», la FAO, en partenariat avec des organismes des Nations Unies et la CESAP, a co-organisé plus de 14 manifestations parallèles sur des questions telles que les droits fonciers des femmes, la parité et le changement climatique, l'émancipation économique des femmes en milieu rural ou la parité et les TIC, entre autres. De même, la FAO a contribué à braquer les projecteurs sur l'égalité entre hommes et femmes dans le contexte du CSA, en organisant plusieurs manifestations parallèles pour présenter les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, comme les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au Guatemala. Au niveau régional, la FAO a apporté un appui technique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la préparation d'un rapport sur les perspectives sous-régionales en matière de parité et de systèmes agroalimentaires et d'un plan d'action pour la parité hommes-femmes dans l'agriculture. Le plan d'action sera adapté au Plan national d'investissement agricole (PNIA) de sorte que la parité hommes-femmes soit systématiquement intégrée dans les instruments de planification agricole régionale des pays de la CEDEAO. En collaboration avec l'Institut international du développement durable et OXFAM, la FAO a également concouru au lancement du réseau de parlementaires des pays de la CEDEAO réunis autour de la parité hommes-femmes et des investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, encourageant ainsi les parlementaires à s'atteler à l'élaboration de lois et de politiques efficaces et à mettre en commun leurs bonnes pratiques pour un changement en profondeur. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la FAO a continué d'offrir son appui technique à la mise en œuvre de la Stratégie en faveur de l'égalité des sexes du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim à l'horizon 2025. La région a également soutenu une campagne mondiale visant à autonomiser les femmes autochtones pour relever le défi «Faim zéro», et a organisé, avec l'appui du Gouvernement du Canada, un dialogue régional de haut niveau des femmes autochtones à Mexico, afin de promouvoir une vision interculturelle de la paix et de la prospérité.

Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques (résultante 6.4)

133. Au moyen des travaux programmatiques sur le thème transversal de la gouvernance, la FAO entend renforcer l'efficacité de ses activités relatives aux politiques et à la gouvernance aux niveaux national, régional et mondial. Ces travaux comprennent l'élaboration de concepts, de méthodes et de cadres, la formulation d'avis stratégiques et l'appui aux cinq programmes stratégiques, ainsi que les activités visant à renforcer l'impact du point de vue de la FAO sur les questions de politique générale et de gouvernance dans les principaux mécanismes de gouvernance mondiale. Un appui direct est apporté aux activités menées par la FAO dans certains pays, y compris par l'intermédiaire d'initiatives régionales. Tout un ensemble de fonctionnaires de l'Organisation s'occupe des activités de gouvernance, à tous les niveaux.

134. Les activités menées par la FAO au titre du thème transversal de la gouvernance sont coordonnées par l'équipe chargée de la gouvernance et de l'appui aux politiques au sein du Département du développement économique et social, en étroite collaboration avec un réseau

technique d'appui à la gouvernance. Les résultantes relatives à la gouvernance sont mesurées au moyen de deux indicateurs de performance clés: le premier sur les services et le rôle de chef de file assurés par l'Organisation auprès des grands mécanismes de gouvernance mondiale; le second sur le traitement des questions de gouvernance dans les programmes nationaux et régionaux.

Réalisations

135. Le plan de travail pour l'exercice biennal progresse dans les délais prévus et les cibles des deux indicateurs de performance clés relatifs aux résultats dans le domaine de la gouvernance devraient être atteintes.

136. La FAO a joué un rôle de premier plan dans trois mécanismes ciblés de gouvernance mondiale visant plus particulièrement à aider les États Membres à mettre en œuvre les ODD. Elle a ainsi contribué au suivi et à l'examen du Programme 2030 aux niveaux régional et mondial, en faisant en sorte que l'alimentation, l'agriculture et la transformation rurale figurent parmi les thèmes moteurs de la concrétisation des ODD et du Programme 2030. Dans le cadre des efforts de réforme du système des Nations Unies, la FAO a réussi à mieux faire comprendre l'importance des contributions des organismes spécialisés aux normes et orientations élaborées au niveau mondial, y compris les perspectives sur l'alimentation et l'agriculture intégrées dans le Programme 2030, et à faire en sorte qu'elles soient prises en compte. Dans le cadre du PS 4, la FAO a joué un rôle de chef de file au sein de divers partenariats établis avec des organismes du système des Nations Unies et avec d'autres entités, notamment les alliances pour l'action (A4A), avec le Centre du commerce international, et le Réseau de financement et d'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises agricoles et de l'agriculture paysanne (SAFIN)³⁵, hébergé par le FIDA, qui comprend plus de 40 partenaires de financement et d'investissement. Ces partenariats facilitent le dialogue sur les politiques, en vue d'encourager l'investissement dans les chaînes de valeur et le développement local, là où l'agriculture familiale, l'aquaculture, la pêche, le pastoralisme et les forêts jouent un rôle essentiel.

137. L'attention soutenue qui est portée aux aspects liés à la gouvernance et à l'économie politique dans les engagements pris aux niveaux régional et national a permis d'améliorer l'efficacité des actions appuyées par la FAO. Dix interventions couvrant l'ensemble des cinq programmes stratégiques ont bénéficié d'approches axées sur les aspects liés à la gouvernance. Elles portent notamment sur les points suivants: cohérence et impact des politiques sectorielles sur la gestion durable de l'eau au Maroc (PS 2), renforcement de la coordination intersectorielle en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Tchad (PS 1), enseignements tirés de la transformation agricole en Malaisie (PS 4), mise en application du Programme 2030 au niveau national en ce qui concerne les questions intéressant l'alimentation et l'agriculture, en particulier l'amélioration des revenus et de la productivité des exploitants familiaux en Colombie, au Mali et au Soudan (PS 2, PS 3) et formulation d'orientations aux fins de l'analyse des possibilités et des difficultés relatives à la convergence et aux mesures intégrées entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le secteur agricole (PS 5).

138. Faits saillants de 2018:

- a) La FAO a continué d'apporter son assistance technique, de renforcer les capacités et d'appuyer la collecte et l'analyse de données. Elle a aussi contribué à l'élaboration de politiques et de programmes ajustés sur les ambitions de transformation du Programme 2030. Elle a aidé à définir le cadre des débats prévus sur les ODD lors des sessions de tous les comités techniques, et à en fixer les priorités. La FAO a conduit les efforts consentis au niveau régional en vue d'harmoniser des cadres régionaux pour le développement (l'Agenda 2063 de l'Union africaine, par exemple) avec le Programme 2030, y compris

³⁵ Le Réseau de financement et d'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises agricoles et de l'agriculture paysanne est un forum multipartite destiné à élargir la base de connaissances, à encourager le dialogue et promouvoir l'harmonisation des politiques et à établir des liens entre, d'une part, les petits exploitants et les petites et moyennes entreprises agricoles et, d'autre part, les partenaires et les initiatives qui s'occupent de développement de la petite agriculture à différents niveaux.

l'alignement des cibles et la rationalisation des cadres de suivi, l'accent étant plus particulièrement mis sur les cibles et sur les indicateurs liés à l'alimentation et à l'agriculture.

- b) L'attention accordée aux questions de gouvernance a permis d'améliorer l'efficacité de l'appui apporté par la FAO aux politiques et aux activités au niveau national. Au Tchad, par exemple, dans le cadre du mécanisme FIRST, l'Organisation a aidé le gouvernement à renforcer le Système d'information pour la sécurité alimentaire et l'alerte rapide³⁶ et à obtenir les ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement.
- c) Suite à une demande de la Banque mondiale, qui souhaitait que l'expérience acquise en Malaisie dans le domaine de la transformation agricole permette de tirer des enseignements utiles pour d'autres pays, la FAO a préparé plusieurs études fondées sur des données probantes, afin d'examiner la contribution passée et actuelle des petits agriculteurs à la croissance rapide et à caractère durable du pays. L'accent a été mis sur les choix politiques qui favorisent une transformation fondée sur les petites exploitations, inclusive et axée sur la réduction de la pauvreté, ainsi que sur des modalités de gouvernance efficaces en termes de coordination et de prestation de services.
- d) Le mécanisme de soutien personnalisé sur les questions relevant de l'économie politique (Political Economy Coaching Facility) a aidé les fonctionnaires des pays à appliquer l'analyse de la gouvernance et de l'économie politique aux évaluations de l'efficacité des politiques réalisées dans le cadre du Programme FIRST dans les pays participants. Il a permis d'examiner 14 brèves évaluations des politiques, d'organiser des sessions de soutien personnalisé auprès de petits groupes de fonctionnaires chargés des politiques, et de rédiger une note d'orientation sur l'intégration de l'économie politique dans les évaluations de l'efficacité des politiques.
- e) Un réseau technique d'appui à la gouvernance (GSTN), solide et en pleine expansion, a permis au personnel de la FAO de continuer de bénéficier d'une aide et d'éclairages techniques fournis par des pairs. À la demande des équipes chargées des programmes stratégiques et des divisions techniques, ce réseau a organisé plusieurs séminaires de dialogue sur la gouvernance.

139. En 2018, on a avancé dans l'élaboration d'un cadre institutionnel général relatif aux activités de la FAO sur le thème transversal de la gouvernance, qui devait être achevé au début de 2019. Le document-cadre, mis au point en concertation avec le Réseau technique d'appui à la gouvernance, contient des concepts, des méthodes et des outils qui permettent d'analyser la gouvernance et l'économie politique aux niveaux mondial, national et infranational (ou territorial). À la fin de 2018, des activités consacrées à une formation en ligne sur la gouvernance et l'économie politique, qui repose sur des études de cas, ont aussi débuté. Le document-cadre et la formation contribueront à établir une compréhension commune du rôle et des activités de la FAO dans la concrétisation d'une gouvernance et d'institutions plus efficaces, ainsi qu'à évaluer de manière plus systématique la gouvernance des nouvelles interventions sur le plan technique et au niveau des politiques.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition (résultante 6.5)

140. L'adoption de la nutrition à titre de thème transversal a permis à la FAO d'intégrer cet enjeu dans les programmes stratégiques et de confirmer la position stratégique que l'Organisation occupe en tant que chef de file dans les initiatives et les mécanismes de gouvernance mondiaux visant à améliorer la nutrition. Le thème transversal qu'est la nutrition est coordonné par le Directeur de la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires (ESN). Les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés.

³⁶ SISAAR.

141. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2016-2025 Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (Décennie de la nutrition), en vue d'accélérer la concrétisation des engagements pris lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), d'atteindre les cibles mondiales relatives à la nutrition et aux maladies non transmissibles liées au régime alimentaire, d'ici à 2025, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, d'ici à 2030.

Réalisations

142. La FAO et l'OMS ont été appelées à exercer les fonctions de Secrétariat de la Décennie de la nutrition. Le premier indicateur de performance clé mesure la présence de la FAO dans l'architecture internationale de la nutrition et la contribution de l'Organisation au programme mondial pour la nutrition. Le deuxième vise à suivre les progrès obtenus dans la prise en compte de la nutrition dans la programmation par pays et dans le renforcement des capacités humaines internes. Les résultats obtenus en 2018 confirment que l'Organisation est en voie d'atteindre les cibles fixées pour l'exercice biennal.

143. Faits saillants de 2018:

Au titre du produit 6.5.1

- a) En 2018, la FAO a largement contribué à l'architecture internationale de la nutrition et à la progression du programme mondial pour la nutrition, en particulier en assurant le Secrétariat de la Décennie de la nutrition, en apportant son concours à la convergence des politiques dans le cadre des travaux du CSA sur la nutrition et en hébergeant le Comité permanent du système des Nations Unies sur la nutrition. La FAO a apporté son appui à la coordination du Secrétariat du Comité permanent de la nutrition.
- b) La FAO, conjointement avec l'OMS, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du premier rapport sur la *Mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)*, publié en avril 2018 et présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies.
- c) En juillet 2018, la FAO a apporté son concours à la préparation de la première réunion du Réseau mondial d'action pour une alimentation durable tirée des océans et des eaux continentales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, organisée par la Norvège.
- d) Le Brésil, avec la contribution de la FAO, a entrepris de mettre en place deux des cinq réseaux régionaux d'action, sous la responsabilité du Ministère brésilien de la santé: l'un sur les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments (coprésidé par l'Uruguay) et l'autre sur la réduction de la consommation de sel (coprésidé par le Costa Rica et la Colombie).

Au titre du produit 6.5.2

- e) Le document *Renforcer l'action en faveur de la nutrition – Guide à l'intention des pays fondé sur les recommandations issues de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)* a été élaboré conjointement par la FAO et l'OMS pour aider les pays à examiner la pertinence de chacune des 60 recommandations formulées dans le Cadre d'action à caractère volontaire de la CIN2 compte tenu de leur situation et de leurs besoins, ainsi que des politiques, des programmes et des investissements existants.

Au titre du produit 6.5.3

- f) La mise au point d'une approche d'intégration de la nutrition a permis à la FAO d'améliorer l'orientation stratégique de ses produits et de ses services dans les mécanismes d'exécution, afin d'instaurer une approche des systèmes alimentaires tenant davantage compte de la nutrition. Elle a aussi permis d'intégrer des considérations liées à la nutrition dans les débats des comités techniques et dans les publications phares de l'Organisation.
- g) Le réseau des points focaux de la FAO chargés de l'intégration de la nutrition dans les programmes stratégiques et dans les bureaux décentralisés a permis de recenser des difficultés

et des possibilités transversales ou propres à une région. La question de la nutrition est inscrite parmi les priorités de l'Organisation, qui a axé ses efforts sur la réalisation de travaux normatifs (directives techniques et opérationnelles relative à l'intégration de la nutrition dans les cadres de programmation par pays et cycles des projets de la FAO, outils d'analyse des politiques et bases de données, publications techniques et séminaires, par exemple), le renforcement des capacités (élaboration de modules de formation et de matériel d'orientation en ligne, par exemple) et les activités de communication.

La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique (résultante 6.6)

144. Le thème transversal du changement climatique, coordonné par la Division du climat et de l'environnement, couvre l'encadrement technique des travaux de la FAO sur le changement climatique qui visent à renforcer les capacités nationales relatives au changement climatique et à l'agriculture et à améliorer l'intégration des considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans la gouvernance internationale. Les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, dont les cibles devraient être pleinement atteintes en 2019.

145. Les activités relatives au changement climatique figurent en bonne place dans l'exercice biennal en cours et font écho à une demande croissante de prise en compte de cet enjeu dans pratiquement tous les domaines d'activité de l'Organisation, ainsi qu'à la prise de conscience du caractère urgent de la sécurité alimentaire future des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. La stratégie de la FAO relative au changement climatique, adoptée en 2017, est le principal cadre directeur des activités menées par l'Organisation dans ce domaine. Elle permet d'établir des liens entre les différentes actions de la FAO qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets.

Réalisations

146. Le thème biennal 2018-2019 de l'Organisation – «Le changement climatique et ses incidences sur les travaux et les activités de la FAO» – a donné lieu à des débats utiles lors de toutes les sessions 2018 des organes directeurs, y compris les sessions des conférences régionales, et a occupé une place de premier plan dans les publications phares de l'Organisation. L'impact actuel et les incidences potentielles du changement climatique sur l'insécurité alimentaire, dans le secteur agricole et sur le commerce ont ainsi été analysés dans les rapports sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, sur la *Situation des forêts du monde* et sur *La situation des marchés des produits agricoles*, respectivement.

147. Faits saillants de 2018:

- a) Au moyen du programme Intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation, la FAO a aidé 11 pays à élaborer leur plan national d'adaptation (PNA) et à établir des liens entre leur PNA et leurs contributions déterminées au niveau national³⁷.
- b) Dans le cadre du Partenariat sur les CDN, le Projet d'atténuation du changement climatique dans l'agriculture a permis à la FAO d'aider 29 pays à entreprendre diverses activités liées aux contributions déterminées au niveau national (analyse, planification, suivi et établissement de rapports), y compris en ce qui concerne le cadre de transparence renforcé de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- c) Un appui à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe a été apporté à 12 pays (Grenade, Guyana, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Malawi, Mozambique, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Suriname, Ukraine et Zambie),

³⁷ CDN.

notamment dans les domaines suivants: renforcement des capacités d'évaluation des risques et de la vulnérabilité, évaluation détaillée des risques au niveau national, programme de formation sur les services agroclimatiques, mise en œuvre de bonnes pratiques aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation, élaboration de propositions de projet et stratégies nationale d'adaptation aux effets du changement climatique.

- d) La FAO a soutenu l'élaboration de plusieurs propositions présentées au Fonds vert pour le climat sur l'effort de préparation. Dix d'entre elles, qui concernent neuf pays, ont été approuvées et leur exécution a démarré. Deux propositions de financement par le Fonds vert pour le climat ont été approuvées en 2018 (à l'appui de la mise en œuvre des CDN d'El Salvador et du Paraguay), pour un montant total de 220 millions d'USD. L'Organisation a aidé quatre pays (Bangladesh, Cuba, Nicaragua et Sri Lanka) à obtenir des financements pour améliorer leurs capacités en ce qui concerne le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris. Un montant de 3,5 millions d'USD a ainsi pu être mobilisé par l'intermédiaire de l'*Initiative de renforcement des capacités pour la transparence* du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- e) La FAO a participé et activement contribué à plusieurs réunions de la CCNUCC et à un certain nombre de réunions régionales de formation au recensement et à la communication des mesures d'adaptation dans les rapports nationaux, ainsi qu'à plusieurs réunions mondiales et régionales axées sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique, organisées par la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds vert pour le climat, le FEM et d'autres organisations partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la Convention sur la diversité biologique (CBD).
- f) La FAO a organisé deux dialogues sur l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (issue de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC), à l'appui de sa concrétisation et de sa mise en œuvre, deux dialogues relatifs au Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation (aux Philippines et au Panama), le groupe CDN sur l'adaptation de l'Initiative internationale pour le climat (en Thaïlande) et un dialogue régional sur les CDN, à l'intention de l'Asie et des États arabes.

148. L'examen des CDN s'est poursuivi avec des analyses régionales détaillées portant sur l'Afrique orientale, l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale. Ces travaux ont facilité le recensement des lacunes, la mise en œuvre des CDN et le financement de l'action climatique dans les pays concernés. La FAO est en train de mettre au point une plateforme en ligne de partage des connaissances et de l'information sur le climat et les terres afin d'appuyer la mise en œuvre des CDN. En mars 2018, 31 pays y ont contribué en participant à une consultation externe des parties prenantes sur la présentation et les fonctions de la plateforme.

III. Performance – Objectifs fonctionnels

A. Performance – Vue d'ensemble – Objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux

149. Les améliorations réalisées dans l'exécution des activités correspondant aux objectifs fonctionnels (activités de diffusion, technologies de l'information, gouvernance, surveillance et direction de la FAO, et administration efficiente et efficace) et aux chapitres spéciaux (PCT, dépenses d'équipement et dépenses de sécurité) sont mesurées et communiquées au moyen de 33 indicateurs de performance clés et de cibles associées. En s'appuyant sur les méthodes établies, les chefs d'unités fonctionnelles recueillent des données concernant les indicateurs de performance clés et évaluent les résultats, avant examen et validation par les superviseurs. Les résultats obtenus en 2018 sont indiqués dans les tableaux figurant à l'annexe 3.

150. S'agissant des 33 indicateurs de performance clés relatifs aux objectifs fonctionnels et aux chapitres spéciaux:

- a) vingt-huit indicateurs sont en bonne voie en 2018 et les cibles cumulatives correspondantes fixées pour la fin 2019 devraient être atteintes;
- b) trois indicateurs de performance clés, à savoir le taux d'approbation des ressources du PCT (7.1.A), la livraison des documents des organes directeurs (10.1.A) et le pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé (13.1.B), n'étaient pas au niveau attendu pour 2018 mais les cibles fixées pour la fin de 2019 devraient être atteintes;
- c) deux indicateurs, à savoir le nombre de visites sur FAO.org et la satisfaction des usagers des services administratifs, seront mesurés à la fin de l'exercice biennal.

151. Les valeurs des indicateurs de performance clé et les réalisations relatives à chaque objectif fonctionnel et à chaque chapitre spécial sont indiquées dans la présente section. Les progrès accomplis dans le cadre du Programme de coopération technique sont présentés à la *section IV*.

Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion

152. L'objectif fonctionnel 8 fournit la base nécessaire pour évaluer les activités de diffusion de l'Organisation, à savoir les partenariats, les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud; la communication; et la mobilisation de ressources. En 2018, les unités fonctionnelles responsables de ces fonctions étaient, respectivement, la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS), le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et la Division de la mobilisation des ressources (TCR).

153. Les activités menées au titre de cet objectif sont guidées par trois priorités:

- a) s'adjoindre le concours de partenaires non étatiques variés afin d'élargir la portée des objectifs stratégiques et d'améliorer les résultats des programmes stratégiques, y compris au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, tout en contribuant au renforcement à long terme des capacités des États Membres, conformément à l'ODD 17;
- b) élaborer une communication souple, stratégique et ciblée qui contribue à mobiliser le soutien nécessaire aux programmes stratégiques et à d'autres initiatives axées sur l'obtention de résultats au niveau des pays et dans la perspective du Programme 2030;
- c) renforcer et diversifier la base de ressources en améliorant l'alignement des contributions volontaires sur le Cadre stratégique et sur le Programme 2030.

Réalisations

154. La FAO est en passe d'atteindre les huit indicateurs de performance clés biennaux liés aux activités de diffusion³⁸.

155. En 2018, l'Organisation a établi et soutenu 36 partenariats stratégiques³⁹ avec divers acteurs (parlementaires, société civile, secteur privé, universités, organisations d'exploitants familiaux, organisations de peuples autochtones et autres acteurs non étatiques), ce qui est supérieur à la cible fixée pour l'exercice biennal (20 partenariats stratégiques). Les partenariats avec le secteur privé concernaient l'exploitation de données, d'outils et de technologies à l'appui des objectifs stratégiques aux niveaux régional et national, notamment avec les entreprises ENI, au Nigéria, Telefónica, en Amérique latine, et Google, en collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'initiative visant les échanges entre agriculteurs a bénéficié à 1 150 exploitants pratiquant l'agriculture familiale, dans 67 pays, et portait sur des sujets tels que l'agriculture familiale, l'agroécologie, les régimes fonciers et le pastoralisme. Quinze initiatives de plaidoyer ont été mises en œuvre à l'appui des activités et des programmes stratégiques de l'Organisation; elles consistaient en communications pour le développement et faisaient appel à des services de communication rurale, au niveau national (cible biennale: 8 initiatives de plaidoyer).

156. Les communications de l'Organisation par les voies électroniques ont encore été développées, afin d'accroître la diffusion et l'utilisation des informations dans le monde entier. Les pages du nouveau site web institutionnel consacré à la Journée mondiale de l'alimentation ont été consultées 740 000 fois (soit une progression de 83 pour cent par rapport à 2017). La marque FAO et la présence de l'Organisation sur les médias sociaux ont continué d'être renforcées, notamment au moyen du nom d'utilisateur @FAO pour Instagram. À l'échelle mondiale, la FAO compte maintenant 3 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux (dont 750 000 nouveaux abonnés en 2018), ce qui dépasse la cible biennale (2,2 millions d'abonnés). Les données *Share of Voice*⁴⁰, un nouvel instrument que la FAO utilise pour mesurer l'impact de son activité numérique, indiquent que l'Organisation concentre 79 pour cent des échanges sur l'objectif #FaimZéro⁴¹.

157. La recherche d'une plus grande présence et d'un plus grand impact a été poursuivie en établissant et en renforçant des partenariats avec des médias numériques. De brèves vidéos sur

³⁸ L'un de ces indicateurs sera mesuré en 2019.

³⁹ JM 2018.2/4.

⁴⁰ Pourcentage des échanges qu'une organisation concentre sur un sujet donné.

⁴¹ 12 pour cent pour l'ONU, 8 pour cent pour le PAM et 1 pour cent pour le FIDA.

l'objectif Faim zéro et le changement climatique ont par exemple été vues 4 millions et 2 millions de fois, respectivement. S'agissant de la présence dans les médias, l'Organisation a atteint en moyenne 20 250 consultations par mois (cible biennale: 23 000 consultations). Les communiqués de presse, articles sur le web et points de vue d'auteurs de la FAO ont été repris sous la forme de nouveaux articles au moins 243 000 fois dans la presse et dans les médias en ligne du monde entier et, compte tenu des entretiens radiophoniques et télévisés et de la couverture audiovisuelle, le public potentiel total dépasse 1 milliard de personnes. Les cinq publications phares de la FAO ont toutes été publiées dans six versions linguistiques, qui sont sorties en même temps. Une nouvelle page web, intitulée *La situation dans le monde: dix rapports à mettre dans votre bibliothèque* a été créée et peut être consultée dans toutes langues officielles de l'Organisation. La présentation des sites consacrés à chaque publication phare a été revue et harmonisée. En 2018, l'Organisation a produit 768 publications, 1 097 plaquettes et 100 ouvrages électroniques.

158. En ce qui concerne la mobilisation de ressources, la FAO a mobilisé 978,4 millions d'USD de contributions volontaires (données préliminaires de fin décembre 2018) à l'appui du Cadre stratégique. L'Organisation est en très bonne voie pour atteindre la cible biennale (1,7 milliard d'USD). Environ 80 pour cent des ressources pour 2018 proviennent des 20 principaux partenaires fournisseurs de ressources de la FAO, 52 pour cent provenant des cinq principaux partenaires fournisseurs de ressources (États-Unis d'Amérique, Union européenne, Fonds pour l'environnement mondial [FEM], Bureau de la coordination des affaires humanitaires [OCHA] de l'ONU et Royaume-Uni). De nouveaux partenariats ont toutefois été établis, notamment avec le Fonds d'investissement REDD+ du Guyana, le Fonds vert pour le climat (Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

159. La répartition des contributions entre les régions est la suivante: 41 pour cent pour le Bureau régional pour l'Afrique, 14 pour cent pour le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, 12 pour cent pour le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 10 pour cent pour le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord et 2 pour cent pour le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale. Les programmes et les projets interrégionaux et mondiaux correspondent aux 21 pour cent restants. La répartition des ressources par objectif stratégique est la suivante: 57 pour cent pour l'OS 5, 26 pour cent pour l'OS 2, 7 pour cent pour l'OS 3, 5 pour cent pour l'OS 4, 3 pour cent pour l'OS 1 et 1 pour cent pour l'objectif 6. En 2018, les contributions volontaires reçues pour le renforcement de la résilience au titre de l'OS 5, y compris les interventions d'urgence, s'élevaient à 463 millions d'USD. La moitié de cette somme a permis de répondre aux besoins de pays exposés à des crises prolongées et menacés par la famine, à savoir la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen. Les principaux partenaires fournisseurs de ressources sont les États-Unis d'Amérique, OCHA, l'Union européenne, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.

160. En 2018, les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ont attiré 60 millions d'USD (6 pour cent du montant total des contributions volontaires). Ce résultat a été obtenu grâce à une refonte des mécanismes pluripartenaires (notamment le Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs) qui a permis de proposer une approche plus programmatique et des procédures améliorées en ce qui concerne la gouvernance, l'affectation des ressources et l'établissement de rapports. La FAO a en outre relancé le Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire. Les fonds fiduciaires unilatéraux ont représenté 8 pour cent du total des contributions volontaires mobilisées en 2018, pour un montant de 66 millions d'USD, dans 23 pays. Les projets les plus importants financés par ces fonds ont été approuvés dans les pays suivants: Brésil, Colombie, Tchad, Pakistan et Myanmar. Ces ressources, qui sont fournies par les pays mêmes, permettent à ceux-ci de financer des programmes de développement en profitant des compétences de la FAO; ils favorisent aussi la coopération Sud-Sud. La mobilisation de ressources au moyen du Programme des cadres associés s'est poursuivie en 2018 et concerne 16 nouveaux cadres associés de six pays, entrés en fonctions en 2018, ce qui permet à l'Organisation de bénéficier de précieuses capacités techniques et logistiques supplémentaires.

Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information

161. L'Objectif fonctionnel 9 concerne la fourniture de solutions et de services informatiques rapides, de qualité, efficaces, présentant un bon rapport coût-efficacité et orientés client, pour répondre aux besoins de l'Organisation en tous lieux, sous la direction de la Division de l'informatique (CIO). Il est concrétisé au moyen des trois produits suivants:

- a) Les processus opérationnels de la FAO sont appuyés efficacement par la fourniture de produits et de services rapides et d'un bon rapport coût-efficacité (9.1.1);
- b) Des politiques, une architecture et des normes en matière de TI, qui permettent de fournir de manière efficace des solutions informatiques efficaces et efficientes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation (9.1.2);
- c) Des ressources informatives pertinentes et fiables sont protégées contre les accès non autorisés et mises à la disposition du personnel de la FAO, afin de faciliter leur travail pour l'Organisation (9.1.3).

Réalisations

162. L'Organisation est en passe d'atteindre les cibles biennales relatives aux deux indicateurs de performance clés.

163. D'après l'outil en ligne qui permet d'exprimer le niveau de satisfaction en ce qui concerne la fourniture de solutions informatiques, 75 pour cent des clients ont exprimé leur pleine satisfaction, ce qui dépasse la cible biennale fixée à 70 pour cent (9.1.A) S'agissant de la qualité des ressources numériques mises à la disposition de l'Organisation à l'appui de ses activités, le résultat est de 47 pour cent (cible biennale: 75 pour cent) (9.1.B). Les processus opérationnels de la FAO ont été appuyés efficacement grâce à la fourniture de produits et de services rapides et d'un bon rapport coût-efficacité. En 2018, on a fait davantage appel aux services informatiques en nuage (cloud) et, suite à la bonne mise en place d'Office 365, les services liés à l'infrastructure et aux logiciels en nuage ont commencé à être utilisés.

164. Réalisations spécifiques en 2018:

- a) déplacement massif des systèmes informatiques du centre des données du Siège de la FAO au Amazon Web Services (AWS) cloud, y compris les systèmes d'information les plus utilisés (fao.org et FAOSTAT), qui sont maintenant en nuage;
- b) signature d'un accord contractuel avec la société Google pour commencer à utiliser ses services d'informatique en nuage;
- c) dans le domaine de l'innovation numérique, la Division de l'informatique a travaillé à l'élaboration de prototypes de validation qui permettent d'améliorer le fonctionnement interne et l'exécution des programmes. Une autre réalisation importante est la promotion de concours informatiques à l'intention de jeunes développeurs; l'idée est d'aider des jeunes à trouver du travail et de promouvoir l'entrepreneuriat en Afrique;
- d) conception et/ou mise en place de cinq nouvelles plateformes numériques en nuage dans plusieurs domaines: gestion des ressources numériques, systèmes de gestion de l'apprentissage, gestion intégrée des ravageurs, gestion des ressources hydriques et gestion des solutions numériques institutionnelles (commercialisation, recherches, identités, ressources et terminaux);
- e) adoption d'une solution logiciel service complète pour la gestion et la communication des messages d'alerte aux membres du personnel de la FAO, au Siège et sur le terrain;
- f) adoption d'une solution logiciel service moderne pour l'inscription et la gestion des participants aux réunions organisées au Siège et dans les bureaux décentralisés, y compris la gestion des cartes d'accès et des inscriptions automatiques;

- g) amélioration importante des produits et des services administratifs et opérationnels au moyen de l'adaptation des systèmes d'information existants, afin de répondre à l'évolution constante des besoins de l'Organisation, y compris la planification des ressources institutionnelles, l'introduction de la plateforme de recrutement Taleo, lancée en septembre 2018;
- h) amélioration de la gouvernance des technologies de l'information pour aligner les achats informatiques de la FAO à l'échelle mondiale sur les politiques et procédures établies, y compris la modernisation du cycle des projets pour permettre à la Division de l'informatique de savoir quels projets informatiques sont dans une phase initiale et, ainsi, de contribuer à leur conformité aux politiques et aux normes en vigueur;
- i) du point de vue de la sécurité, les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité de la sécurité informatique ont été intégrés afin d'assurer la protection des ressources informatives contre les accès non autorisés.

Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

165. L'Objectif fonctionnel 10 sert de base à la mesure des fonctions intéressant la gouvernance, la surveillance et la direction de la FAO. Les unités opérationnelles responsables sont la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'Inspecteur général (OIG), la Direction générale (ODG), le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés (OSD).

166. Ces fonctions visent à assurer une direction efficace de l'Organisation grâce à une gestion stratégique, à la surveillance et à un engagement politique accru et une collaboration renforcée avec les États Membres. Elles consistent donc à établir des dispositifs et des processus institutionnels visant à évaluer les résultats des programmes et la santé financière ou autre de l'Organisation et à prendre des mesures les concernant. Elles contribuent également à l'efficacité de la gouvernance en garantissant la conformité avec les textes fondamentaux et les politiques adoptées par les organes directeurs. La priorité de l'exercice biennal est principalement d'accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé en tenant compte des principaux faits nouveaux touchant aux politiques à l'échelle mondiale.

Réalisations

167. La FAO est en bonne voie pour atteindre les cibles biennales associées à sept des huit indicateurs de performance clés.

168. S'agissant de la gouvernance de la FAO, 90 pour cent des décisions émanant des organes directeurs sont mises en œuvre dans les délais prescrits (cible biennale: 90 pour cent). Toutefois, 79 pour cent seulement des documents des organes directeurs ont été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises en 2018 (cible biennale: 100 pour cent), contre 82 pour cent sur l'exercice biennal précédent. Plusieurs mesures ont été mises en place aux fins du suivi de l'élaboration des documents et du respect des délais. Les principaux facteurs qui ont entravé la présentation des documents en temps voulu sont la succession très serrée des sessions des organes directeurs et la nécessité de fournir des données et des informations à jour qui, bien souvent, ne sont disponibles que juste avant l'ouverture des réunions.

169. En ce qui concerne la surveillance, le Bureau de l'Inspecteur général est en bonne voie s'agissant de couvrir les audits prévus.

170. S'agissant de la direction, la FAO a atteint 74 pour cent des cibles associées aux produits stratégiques de 2018 et l'Organisation exécute son programme conformément aux plans biennaux. Les recommandations émanant du Bureau de l'Inspecteur général et portant sur des sujets à haut risque ont été mises en application en temps voulu à hauteur de 91 pour cent d'entre elles (cible biennale: 80 pour cent), et 6 pour cent des recommandations sont en suspens depuis plus de deux ans (cible biennale: moins de 10 pour cent). L'amélioration constatée par rapport aux années précédentes résulte d'un suivi attentif de la part des cadres supérieurs.

171. Réalisations spécifiques en 2018:

- a) La FAO a publié sa première Déclaration relative au contrôle interne avec les états financiers de 2017, et des mesures sont en cours, visant à renforcer les pratiques officielles de gestion du risque dans toute l'organisation. Une stratégie et un plan d'action en matière de lutte contre la fraude ont été lancés et un outil a été développé, qui doit permettre l'élaboration et le suivi de plans relatifs au risque de fraude.
- b) À fin décembre 2018, le Bureau de l'Inspecteur général avait produit 20 rapports de vérification (11 portant sur les bureaux décentralisés et 9 sur des programmes majeurs ou des initiatives institutionnelles), soit plus de 200 actions acceptées, auxquels il faut ajouter plusieurs notes de service visant à renforcer certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne, de gestion du risque, d'intégrité et de responsabilité fiduciaire de la FAO. Les vérifications ont été priorisées selon le plan de vérification fondé sur les risques,

ce qui a eu pour effet de mettre en retrait la composante de conformité pour donner la priorité aux aspects relatifs à l'optimisation des ressources.

- c) Le Bureau de l'évaluation (OED) est en bonne voie pour honorer ses engagements au titre du plan indicatif à horizon mobile relatif à l'évaluation stratégique et programmatique 2017-2019. Au total, OED a mené à bien deux évaluations majeures des objectifs stratégiques 1 et 2, une synthèse des enseignements tirés de la mise en application du cadre de programmation par pays et six évaluations de programme de pays.
- d) Le Bureau des affaires juridique et de l'éthique a donné la priorité à un certain nombre d'accords de financement et de projets à caractère urgent, comme des éléments à présenter au Tribunal administratif de l'OIT⁴² ou au Comité de recours, des documents à l'intention des organes directeurs et des organes statutaires et des actes en rapport avec les traités et conventions. En 2018, plus de 100 accords ont été enregistrés dans la base de données qui leur est destinée. Une aide juridique a été fournie aux Membres dans le cadre de 89 projets. Des efforts importants ont été déployés pour améliorer la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et des principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. La base de données FAOLEX⁴³ a été enrichie de 8 950 nouveaux textes législatifs, y compris des politiques nationales, et utilise désormais de nouveaux éléments fournissant des services supplémentaires d'information juridique.
- e) OSD a réorganisé ses fonctions autour d'axes thématiques, afin de renforcer encore la surveillance et l'échange de connaissances et de favoriser l'efficacité et l'efficacités dans le réseau des bureaux décentralisés. Un plan de transformation des bureaux de pays a été élaboré et adopté, conférant au réseau une plus grande souplesse pour adapter la structure des bureaux à leurs besoins. En 2018, appuyer la participation de la FAO à la réforme du Système des Nations Unies pour le développement est également devenu prioritaire, et le travail nécessaire à la mise en œuvre de cette réforme se poursuivra en 2019.

⁴² Organisation internationale du Travail.

⁴³ Base de données se rapportant aux législations nationales et aux accords internationaux ayant trait à l'alimentation, à l'agriculture et aux ressources naturelles renouvelables (y compris les pêches, les forêts et l'eau).

Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace

172. L'Objectif fonctionnel 11 sert de base à la mesure de l'efficacité et de l'efficacé de la gestion et de l'administration des ressources humaines et financiéres ainsi que des autres biens et ressources de l'Organisation. Six indicateurs de performance clés, assortis de cibles biennales, sont utilisés à cette fin. Les unités opérationnelles responsables sont le Département des services internes et le Bureau des ressources humaines.

173. Les activités prioritaires à réaliser au cours de l'exercice biennal au titre de cet objectif fonctionnel sont axées sur la poursuite de la réforme des processus administratifs, par différents moyens: délocalisation, rationalisation, appui à la décentralisation et amélioration des mécanismes de contrôle de la conformité, notamment grâce à une utilisation accrue des outils informatiques disponibles.

Réalisations

174. La FAO est en passe d'atteindre les cibles associées aux indicateurs de performance clés d'une administration efficiente et efficace.

175. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le délai de recrutement du personnel a été ramené à 112 jours, soit un chiffre inférieur à la cible biennale de 120 jours. Cette amélioration est due notamment à la nouvelle plateforme de recrutement en ligne qui permet une automatisation et une rationalisation accrues. L'équité de la représentation géographique et la parité des sexes ont progressé. Des activités ciblées d'ouverture ont permis d'atteindre une proportion de pays Membres équitablement représentés de 86 pour cent, nettement supérieure à la cible biennale.

176. Au cours de l'année 2018, 62 mutations ont été approuvées au titre de la politique de mobilité, 43 autres le sont pour 2019, ce qui excède largement la cible biennale de 75 mutations. Ces changements d'affectation favorisent le partage des connaissances et la collaboration entre divisions, et sont donc propices à une plus grande unité d'action de la FAO. En outre, ils offrent aux membres du personnel la possibilité d'élargir leurs perspectives d'évolution et de perfectionnement professionnel. Plusieurs mesures ont été adoptées pour faciliter la mobilité des membres du personnel, et de nouvelles pistes d'amélioration seront définies en 2019.

177. La FAO a également poursuivi son action de rajeunissement du personnel de l'Organisation en s'adjoignant de jeunes talents, en particulier au moyen de partenariats avec des pays Membres non représentés ou sous-représentés. Le Programme des jeunes cadres (P1) et le Programme des cadres associés (P2) ainsi que les stages ont multiplié les possibilités offertes aux jeunes issus des pays concernés, faisant mieux connaître le travail et les perspectives de carrière à la FAO.

178. Le commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO pour 2017 (établis en 2018), lesquels comprenaient aussi pour la première fois une Déclaration relative au contrôle interne. L'accent demeure sur l'amélioration du contrôle interne, grâce à des activités de surveillance et de suivi, en particulier dans les bureaux décentralisés, et plusieurs initiatives de formation sont actuellement mises en œuvre, concourant à une meilleure utilisation des systèmes, aidant les bureaux à gérer les risques et améliorant l'efficacité des opérations.

179. Les outils renforcés de gestion des risques et du respect des règles dont sont dotés les portefeuilles de placement permettent à la FAO de surveiller plus efficacement les niveaux de risque et le travail effectué par les gestionnaires externes, tout en facilitant la prise de décisions éclairées.

180. Le niveau de satisfaction des clients quant aux services fournis – services financiers, gestion des ressources humaines et gestion des ressources physiques – est évalué sur une base biennale au moyen d'une enquête mondiale réalisée auprès du personnel, dont le résultat sera publié dans le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019.

181. Parmi les autres réalisations de 2018, on retiendra ce qui suit:

- a) L'application de la Politique de la FAO en matière de responsabilité environnementale s'est poursuivie, avec la mise en place, durant l'année, de plusieurs initiatives génératrices de gains environnementaux. La cible associée à l'IPC 11.3.B a été atteinte puisque 86 pour cent des

bureaux de la FAO ont fourni des données sur leurs émissions de gaz à effet de serre, données fondées sur un inventaire réalisé conformément au plan de gestion des inventaires à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies, à la GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard et aux Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

- b) Une révision en profondeur des politiques d'achat a été entreprise et sera publiée en 2019. Les changements qu'elle introduira viseront des gains d'efficacité et un renforcement des contrôles internes.
- c) Les services d'achat aussi ont continué d'être renforcés, avec le lancement d'un nouvel outil d'appel d'offres assorti d'un programme mondial de formation, et avec la présence, dans les bureaux de pays menant des opérations à haut risque, de fonctionnaires supplémentaires chargés des achats, recrutés au plan international, pour atténuer et gérer ces risques, mais aussi pour poursuivre le renforcement des capacités nécessaires aux opérations menées à l'échelon national et l'amélioration de l'exécution des programmes.
- d) Le Centre des services communs a regroupé ses opérations et changé le modèle de fonctionnement des pôles de Bangkok et Santiago. Un nouvel outil a été mis en place, afin de mesurer le degré de satisfaction des clients à chaque demande de service; il indique un niveau moyen de satisfaction de 92 pour cent environ.
- e) Un nouveau flux des travaux liés à la gestion des congés de maladie a été mis en place, améliorant la surveillance et le suivi des congés de maladie de longue durée pour permettre aux médecins de la FAO d'examiner et d'évaluer les dossiers de ce type et de faciliter la reprise du travail.

Dépenses d'équipement

182. La résolution 10/2003 de la Conférence a établi le Dispositif pour les dépenses d'équipement, qui correspond à un chapitre distinct du Programme de travail et budget. Ce dispositif permet la définition et l'autorisation des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO qui nécessitent généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal. Il fournit les investissements qui sont nécessaires pour assurer la continuité et l'amélioration constante des produits et services de la FAO concernant: a) les plateformes pour les données et informations techniques, b) les systèmes opérationnels et administratifs et c) les infrastructures et les services.

183. Le Conseil de gestion pour les dépenses d'équipement, présidé par le Directeur général adjoint (Opérations), évalue la qualité des investissements et suit l'exécution des projets de dépenses d'équipement en ce qui concerne leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques.

Résultats obtenus en 2018

184. La FAO progresse dans la réalisation des deux principaux indicateurs de performance biennaux relatifs aux dépenses d'équipement (annexe 3). Tous les projets de dépenses d'équipement sont assortis d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages dès lors qu'ils ont été approuvés (13.1.A). Onze projets de dépenses d'équipement concernent la période 2018-2019: trois projets devaient être achevés en 2018, sept en 2019 et un en 2020. S'agissant des trois projets planifiés en 2018, deux ont été menés à bien en temps voulu et un a été prolongé jusqu'en 2019 (indicateur 13.1.B à 67 pour cent pour 2018). Les projets encore en cours seront suivis de près, de manière que la cible 2019 (85 pour cent de projets achevés) soit atteinte.

Dépenses de sécurité

185. Par sa résolution 5/2005, la Conférence a créé le chapitre Dépenses de sécurité, dispositif qui couvre toutes les dépenses de personnel et hors personnel directement liées à la sécurité du personnel et des actifs. Le chapitre Dépenses de sécurité sert de base pour déterminer dans quelle mesure l'environnement de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés est sûr et sécurisé. L'unité opérationnelle responsable est le Service de la sécurité.

Réalisations

186. La FAO est en passe de concrétiser les cinq principaux indicateurs de performance biennaux associés aux dépenses de sécurité. Les quatre indicateurs relatifs à la sécurité et à la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont pleinement atteints et le résultat de l'indicateur relatif au pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité (14.1.A) est de 93 pour cent (cible: 90 pour cent).

187. En 2018, les progrès réalisés en ce qui concerne le programme de la FAO sur la sécurité et la santé au travail sont les suivants: la mise en place de formations de sensibilisation à l'intention des membres du personnel chargés des questions de sécurité au travail, des activités visant à traiter des aspects de sécurité et de santé au travail propres aux bureaux décentralisés, la mise au point finale de l'évaluation des risques relatifs à la sécurité et à la sûreté des locaux du Siège et la conception de l'enquête portant sur la santé du personnel de la FAO dans le monde entier.

188. Réalisations spécifiques en 2018:

- a) le pourcentage élevé des membres du personnel ayant suivi la formation de base à la sécurité sur le terrain (Basic Security in the Field [BSITF]) est un très bon résultat, lequel s'explique par la nécessité, pour être autorisé à effectuer un déplacement, de posséder un certificat BSITF valable pendant toute la durée du déplacement, que l'on soit membre du personnel à proprement parler ou pas de la FAO;
- b) à partir des enseignements tirés de l'exercice biennal 2016-2017⁴⁴ et du fait de sa participation au mécanisme d'intervention L-3⁴⁵, la FAO a mis en place des moyens d'intervention et a constitué un stock d'équipements de sécurité au Siège (équipements de protection personnelle et radios portatives), prêts à être livrés rapidement en cas de situation d'urgence dans les bureaux décentralisés. En outre, compte tenu des réponses émanant de l'exercice d'autoévaluation de la conformité au modèle de gestion des risques de sécurité (ex normes minimales de sécurité opérationnelle), une attention particulière a été accordée en 2018 à l'amélioration de la situation des bureaux décentralisés qui ne sont pas encore complètement en conformité;
- c) la FAO s'est aussi employée à élaborer un système de notification en cas d'urgence⁴⁶ qui permet d'envoyer des alertes aux membres du personnel de l'Organisation en cas de situation d'urgence (incendie, conditions météorologiques extrêmes ou acte terroriste, par exemple), avant, pendant et/ou après ladite situation d'urgence selon le cas.

⁴⁴ C 2019/8 *Rapport sur l'exécution du Programme 2016-2017*.

⁴⁵ Déclaration d'intervention d'urgence de niveau 3: le calendrier et la chronologie des actions mises en œuvre par l'Organisation en réponse à une crise majeure et soudaine sont largement dictés par le mécanisme de coordination des interventions humanitaires du Comité permanent interorganisations et par les circonstances particulières de la crise. Dans les 48 heures qui suivent la survenue d'une situation d'urgence majeure, les chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations décident ou non de déclarer une intervention humanitaire d'urgence de niveau 3 de tout le système des Nations Unies. Parallèlement, la FAO réalisera sa propre évaluation des répercussions sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et/ou la sécurité sanitaire des aliments, et décidera en interne de déclarer ou non une intervention d'urgence de niveau 3.

⁴⁶ Emergency Notification System (ENS) en anglais.

IV. Gestion de l'exécution et des ressources

189. La présente section donne une vue d'ensemble de l'évolution de l'exécution du Programme de travail, de l'exécution du budget au titre de toutes les sources de financement et des résultats du Programme de coopération technique.

A. Gestion de l'exécution des programmes

190. Le PMT 2018-2021/PTB 2018-2019 et les ajustements apportés au PTB 2018-2019, approuvés par le Conseil en décembre 2017, ont institué des mesures visant à renforcer l'exécution des programmes.

191. Les cinq programmes stratégiques sont conçus, planifiés, gérés et suivis par les chefs de programme stratégique et par leurs équipes de gestion, aux fins de la réalisation des produits indiqués dans le cadre de résultats. En 2018-2019, le poste de chef de programme régional a été créé dans chaque bureau régional afin de mieux cibler l'exécution des programmes et de contribuer à l'obtention des résultats au niveau des pays.

192. L'exécution des programmes stratégiques est assurée par des équipes composées de membres du personnel des divisions techniques et des bureaux décentralisés travaillant dans le cadre d'accords sur le niveau de service, qui définissent les biens et les services à fournir aux fins de la réalisation des produits, ainsi que l'allocation des ressources. Afin de mieux centrer l'action au niveau des pays, les accords sur le niveau de service pour l'exercice 2018-2019 ont été renforcés, notamment avec la possibilité de communiquer les besoins en matière d'appui technique et de convenir d'un accord à ce sujet. Les partenariats avec des institutions nationales et régionales ont aussi été mis à profit, conformément aux priorités définies dans les initiatives régionales et les cadres de programmation par pays.

193. S'agissant de l'efficacité organisationnelle, le regroupement du Centre des services communs (CSC) au sein d'une équipe mondiale à Budapest a permis de renforcer la cohérence, la transparence et la qualité des services fournis aux membres du personnel, quel que soit leur lieu d'affectation.

194. Une unité chargée du contrôle et du respect des règles, placée sous l'autorité du Directeur général adjoint (Opérations), a été créée pour renforcer les contrôles internes et la gestion des risques dans l'ensemble des domaines administratifs et pour superviser la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la fraude et du plan d'action associé.

195. Dans le cadre des états financiers de 2017, la FAO a publié sa première déclaration sur le contrôle interne.

196. La FAO voit dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement une étape importante qui fera des organismes des Nations Unies des partenaires plus efficaces et plus réactifs lorsqu'il s'agit d'aider les États Membres à fixer des objectifs et des cibles au niveau national aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, la FAO participe à la gouvernance du processus de repositionnement au niveau mondial, notamment en travaillant au sein des organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), d'une série de groupes de travail spécialisés, d'équipes spéciales, d'équipes de conception et de groupes de référence et, s'agissant de l'orientation générale, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à savoir son groupe principal et ses groupes consultatifs sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

B. Exécution du budget

197. La Conférence, par sa Résolution 12/2017, a approuvé une ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD pour 2018-2019, ainsi que le Programme de travail correspondant, sous réserve des ajustements découlant des orientations qu'elle a communiquées. La nouvelle répartition des ouvertures nettes de crédits entre les chapitres budgétaires a été approuvée par le Conseil en décembre 2017 dans le cadre des ajustements apportés au Programme de travail et budget 2018-2019⁴⁷.

198. Le Programme de travail de la FAO est mis en œuvre au moyen d'un budget intégré qui englobe ouverture de crédits nette et contributions volontaires. Selon la nouvelle répartition ouvertures de crédits nettes approuvée par le Conseil, 575 millions d'USD (57 pour cent) étaient affectés aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6; 250 millions d'USD (25 pour cent) aux objectifs fonctionnels; 140,8 millions d'USD (14 pour cent) au Programme de coopération technique; et 39,9 millions d'USD (4 pour cent) aux chapitres spéciaux consacrés aux dépenses d'équipement, aux dépenses de sécurité et aux imprévus. Les contributions volontaires qui sont nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail ont été estimées à 1 564,4 millions d'USD, dont 1 554,2 millions (99 pour cent) revenaient aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6, et 10,2 millions (1 pour cent) aux objectifs fonctionnels et aux dépenses de sécurité.

199. En ce qui concerne l'année 2018, première année de l'exercice biennal, l'exécution des activités financées au moyen de l'ouverture de crédits nette est en bonne voie. Sur le crédit de 864,8 millions d'USD prévu pour les objectifs stratégiques et les objectifs fonctionnels, ainsi que pour les chapitres spéciaux, environ 422,8 millions d'USD (soit environ 49 pour cent) ont été dépensés. Les taux d'exécution atteints au titre du Programme de coopération technique 2018-2019 sont indiqués dans la section suivante.

200. Le montant des contributions volontaires dépensées se situe actuellement à environ 956 millions d'USD, soit 61 pour cent du montant des ressources estimées pour 2018-2019. Ce taux d'exécution élevé s'explique en partie par des programmes d'intervention d'urgence de grande envergure dans des pays confrontés à des sécheresses et/ou en situation de conflit.

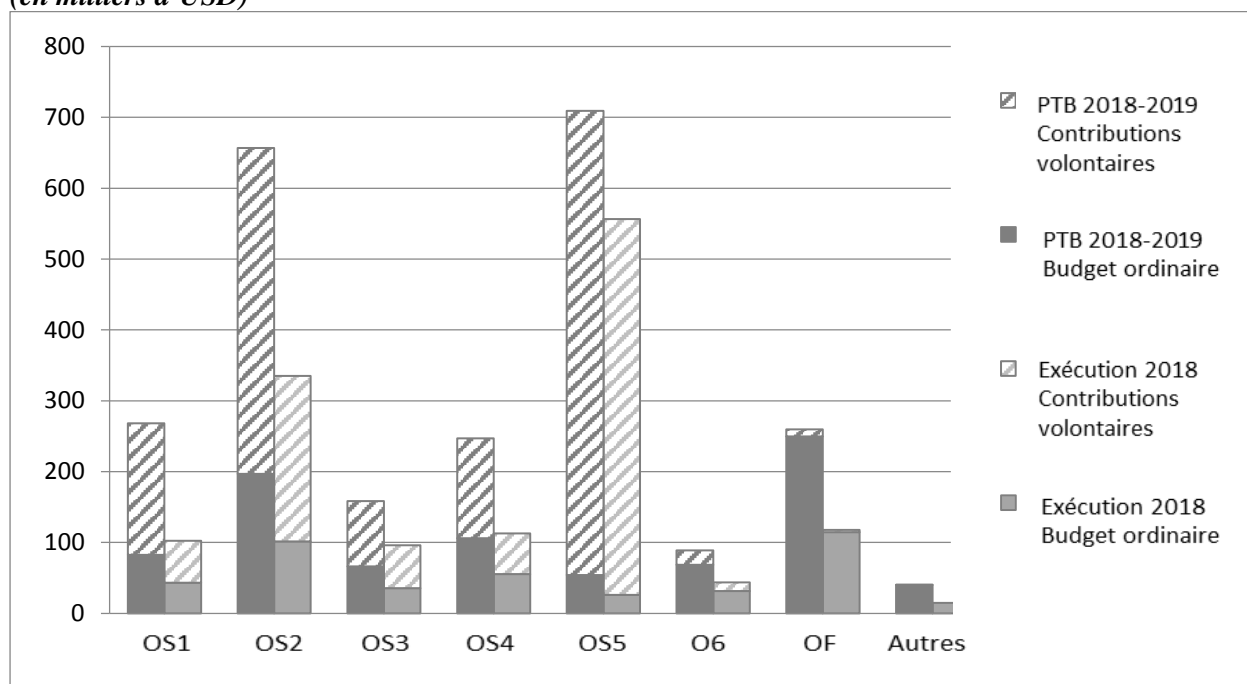
201. L'exécution du budget rapportée dans le présent document est préliminaire. Elle s'appuie sur les dépenses, les engagements et les revenus de 2018 tels que calculés au 31 décembre 2018 dans les comptes non vérifiés de l'Organisation avant la clôture des comptes annuels de 2018, en mars 2019⁴⁸.

202. Les ressources budgétisées pour 2018-2019 sont mises en regard de l'exécution de 2018 pour les objectifs stratégiques (OS), l'objectif 6 (O6), les objectifs fonctionnels (OF), les dépenses d'équipement et les dépenses de sécurité (sous la colonne «Autres») à la *figure 2*.

⁴⁷ CL 158/3, tableau 2, CL 158/REP, paragraphe 7.

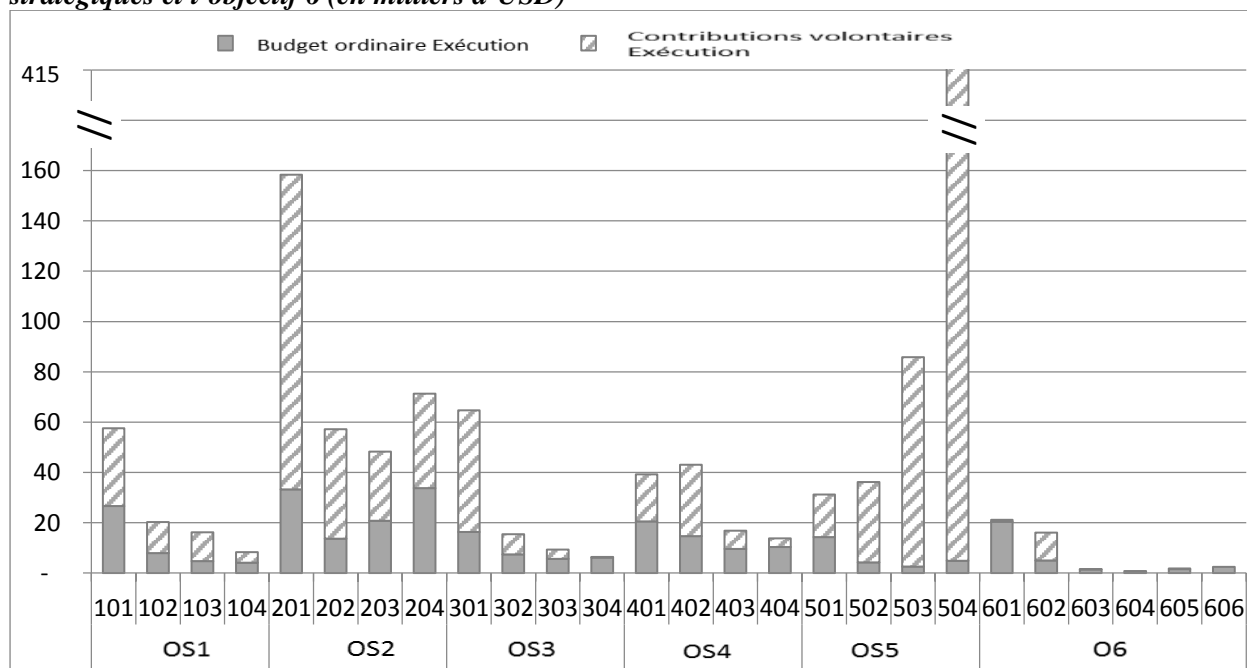
⁴⁸ Les chiffres définitifs figureront dans les Comptes vérifiés de la FAO 2018, au point V de la déclaration du Directeur général.

Figure 2: Budget comparé à l'exécution budgétaire de 2018, par chapitre (à l'exclusion du PCT) (en milliers d'USD)



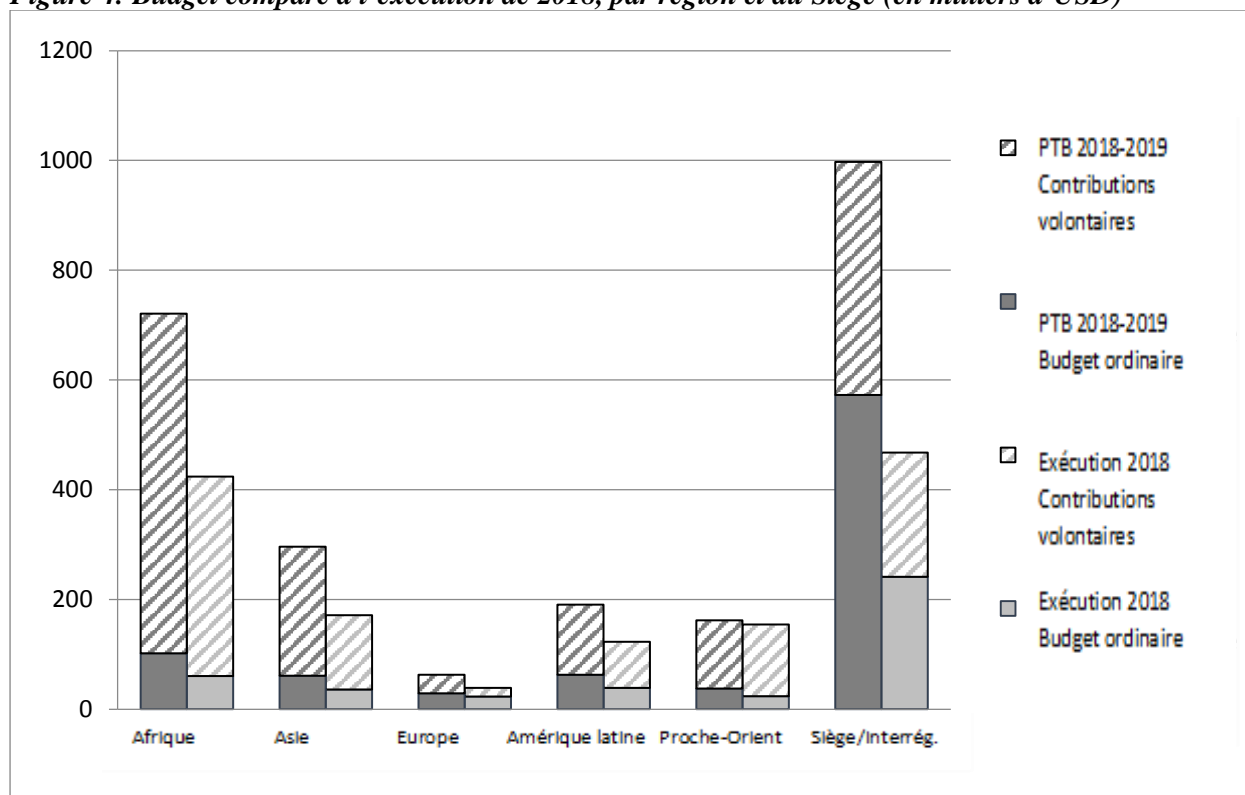
203. Le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre chapitres budgétaires au cours de l'exercice 2018-2019 est présenté au Comité financier à la présente session. Ce document expose dans les grandes lignes les dépenses prévues pour l'exercice biennal et les virements attendus qui découlent de la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019. L'exécution du budget au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 apparaît à la figure 3.

Figure 3: Taux d'exécution en 2018 au niveau des résultantes pour ce qui concerne les objectifs stratégiques et l'objectif 6 (en milliers d'USD)



204. Le taux d'exécution par région et par lieu d'affectation apparaît à la *figure 4*. Il est plus élevé en Afrique et dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord que dans les autres régions en raison principalement des interventions menées suite à des crises et des situations d'urgence.

Figure 4: Budget comparé à l'exécution de 2018, par région et au Siège (en milliers d'USD)



C. Programme de coopération technique

205. En 2018, 307 projets relevant du Programme de coopération technique (PCT) ont été approuvés pour un montant de 58,3 millions d'USD sur l'ouverture de crédits 2018-2019, ce qui représente 43 pour cent des 135,8 millions d'USD disponibles pour des projets. Leur répartition est la suivante: 84 pour cent ont été affectés à l'appui au développement et 16 pour cent à l'assistance d'urgence.

Tableau 2: Montants approuvés au titre du PCT pour l'exercice biennal, au 31 décembre 2018 (en millions d'USD)

Type de projets et région bénéficiaire	Ouverture de crédits 2018-2019	Montants approuvés 2018	Pourcentage approuvé
Afrique	44,3	19,2	43 %
Asie	26,6	11,9	45 %
Europe	11,1	4,0	36 %
Amérique latine	19,9	9,6	48 %
Proche-Orient	9,7	3,1	32 %
Projets interrégionaux	3,5	1,5	42 %
Total partiel, coopération technique	115,0	49,2	43 %
Total partiel, assistance d'urgence	20,8	9,1	44 %
TOTAL	135,8	58,3	43 %

206. Le taux d'approbation des ressources du PCT au titre des crédits ouverts pour 2018-2019 est légèrement inférieur à ce qui était prévu pour la fin de 2018 (43 pour cent) mais la cible fixée pour la fin de 2019 (100 pour cent) devrait être atteinte. Cela s'explique non seulement par la progression du taux de projets approuvés à mesure que l'on avance dans l'exercice biennal, mais aussi par un certain nombre de mesures mises en place au début de 2019 afin de rationaliser les procédures du PCT, notamment: un format standard simplifié du document de projet PTC, qui permet d'en réduire significativement la longueur et de se concentrer sur les informations utiles lors de la phase d'approbation du projet, la souplesse en ce qui concerne les demandes qu'une contrepartie gouvernementale pertinente doit signer – sans qu'une lettre soit nécessaire au niveau ministériel ou au niveau du cabinet – et, pour les projets régionaux qui intéressent plusieurs pays, le fait qu'une demande officielle de deux pays bénéficiaires est suffisante, alors que les autres pays expriment leur intérêt de manière informelle.

207. Les fonds du PCT peuvent être dépensés sur deux exercices biennaux (l'exécution commence au cours de l'exercice de financement et se poursuit pendant le suivant). L'exécution du PCT en 2018, au titre des ouvertures de crédits de 2016-2017 et de 2018-2019, représente un montant de 64,1 millions d'USD. Sur ce montant, 56 millions d'USD ont été destinés à des projets approuvés au titre de l'ouverture de crédits de 2016-2017, ce qui porte à 88 pour cent le taux d'exécution total pour l'exercice 2016-2017. Le taux moyen mensuel des dépenses indique que l'objectif d'une exécution de 100 pour cent au titre des crédits de 2016-2017 sera atteint d'ici fin 2019.

208. Comme indiqué à l'annexe 4, 53 pour cent des 312 projets PCT approuvés en 2018 portaient sur des questions relatives à l'égalité des sexes⁴⁹. L'assistance fournie au titre du PCT pour les projets approuvés en 2018 a été répartie comme l'indiquent les figures 5 et 6, par région bénéficiaire et par objectif stratégique.

⁴⁹ En 2018, 316 projets ont été approuvés, y compris neuf projets sur l'ouverture de crédits 2016-2017. Quatre de ces 316 projets n'étaient pas admissibles pour des raisons liées à des questions de parité hommes-femmes (études préparatoires).

Figure 5: Exécution du PCT en 2018, par région (en millions d'USD)

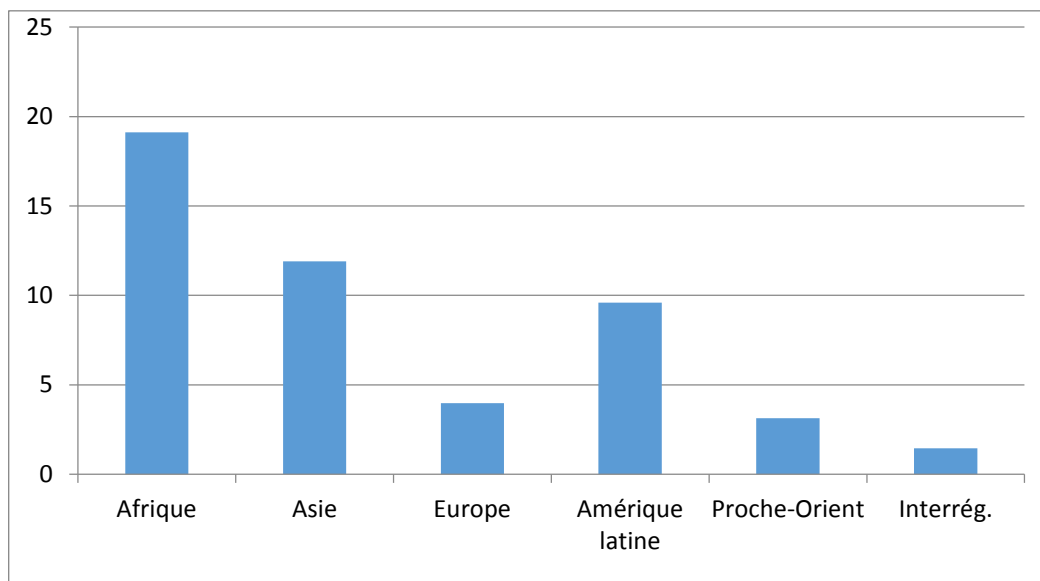
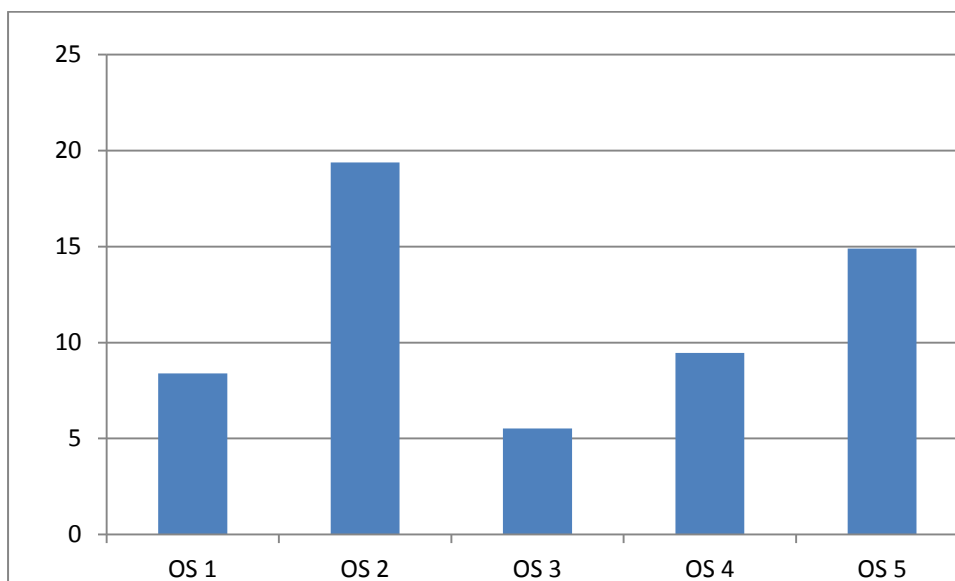


Figure 6: Exécution du PCT en 2018, par objectif stratégique (en millions d'USD)



Annexe 1: Processus de définition des cibles et de suivi - Produits

209. Le cadre de résultats de la FAO pour 2018-2021 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs et les cibles qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: les produits, les résultantes et les objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte. Le processus de suivi des résultats a été progressivement mis au point par le Secrétariat à partir de 2013.

210. Le suivi des progrès accomplis à l'échelle des objectifs stratégiques et des résultantes, dont le rapport sur l'exécution du Programme rend compte, sera effectué à la fin de l'exercice biennal. Les progrès accomplis au regard des produits sont évalués chaque année et il en est rendu compte dans le rapport de synthèse sur l'examen à mi-parcours et dans le rapport sur l'exécution du Programme. La présente annexe fait brièvement le point sur l'état d'avancement du processus de définition des cibles associées aux produits et sur le suivi de la réalisation de ces cibles, pour l'exercice biennal 2018-2019.

Processus de définition des cibles

211. Les produits sont la contribution directe de la FAO aux résultantes dans la chaîne des résultats. Ils représentent les résultats dont la FAO est directement responsable aux niveaux national, régional et mondial et qui sont obtenus grâce aux actions concrètes de l'Organisation financées par les contributions ordinaires et les contributions volontaires.

212. Sur la base de l'expérience acquise au cours de la période couverte par le Plan à moyen terme 2014-2017, le cadre de résultats du Plan à moyen terme 2018-2021 a été renforcé au moyen de l'intégration de cibles et d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD), ainsi que d'ajustements au niveau des résultantes et des produits. Les 40 produits définis pour la période 2018-2021 s'articulent de façon plus organique autour des fonctions essentielles de la FAO (règles et normes, données et informations, dialogue sur les politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, plaidoyer et communication). Chacun des 43 indicateurs associés aux produits s'accompagne d'une méthode de mesure.

213. Les plans de travail relatifs aux objectifs stratégiques pour 2018-2019 ont été élaborés en tenant compte des trois améliorations suivantes: i) un processus de formulation des résultats plus complet, qui permet aux bureaux/unités de planifier leurs contributions aux produits de l'Organisation, ainsi que les objectifs d'étape correspondants et l'appui technique; ii) une meilleure articulation entre les besoins des pays et le soutien technique proposé; et iii) des cibles fixées plus précisément au moyen de l'établissement d'un ensemble de cibles préliminaires en mars/avril 2017, sur la base des tendances, puis arrêté en septembre 2017, avec l'intégration d'informations détaillées issues de la planification des activités. La version finale des cibles a été publiée dans les Ajustements au Programme de travail et budget 2018-2019⁵⁰. La répartition annuelle des cibles pour la période 2018-2019 confirme le choix stratégique de l'Organisation qui consiste à étaler l'obtention des résultats sur deux ans plutôt que sur un an, 72 pour cent des cibles étant fixées pour 2019.

Processus de suivi

214. Le cadre de résultats englobe la planification et le suivi des résultats aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que des indicateurs qui permettent de mesurer l'état d'avancement des activités de l'Organisation. Chacun des 43 indicateurs relatifs aux produits s'accompagne d'une méthode de mesure. Les rapports sur les produits stratégiques obtenus en 2018 ont été établis au cours du dernier trimestre de 2018 par les responsables de l'exécution (chefs des bureaux de pays, responsables des programmes régionaux, directeurs des unités techniques du Siège et responsables des programmes stratégiques), comme suit:

⁵⁰ PC 124 WA2.

- a) les bureaux de pays, les bureaux régionaux, les unités techniques, les équipes chargées des programmes stratégiques ont réparti les responsabilités et facilité la collecte, le traitement et l'analyse des données en s'appuyant sur les systèmes d'information de l'Organisation;
- b) une attention particulière a été portée à la sélection systématique des indicateurs associés aux produits par les bureaux de pays, qui doivent rendre compte des résultats obtenus par la FAO au niveau des pays;
- c) les chefs de programmes stratégiques ont analysé, validé et regroupé les mesures relatives à tous les indicateurs de produit sur lesquels il avait été fait rapport à l'aune d'un ensemble commun de critères d'assurance qualité et conformément aux notes méthodologiques. Seuls les résultats validés ont été pris en compte aux fins de la communication d'informations sur la progression de la réalisation des cibles dans le cadre du rapport de synthèse sur l'Examen à mi-parcours 2018;
- d) s'agissant des cibles pour l'année 2018, la progression a été considérée comme étant conforme aux prévisions lorsque la cible évaluée avait été pleinement réalisée ou dépassée (≥ 100 pour cent), ce qui constitue le même type de test que celui appliqué en 2016-2017;
- e) les progrès accomplis au regard de la cible cumulative pour 2019 ont été examinés suivant la répartition des résultats prévus pendant l'exercice biennal. En conséquence, les cas pour lesquels les progrès sont inférieurs à 30 pour cent par rapport aux cibles fixées pour l'année 2019 ont été mis en évidence, pour attirer l'attention.

Annexe 2: Progrès accomplis au regard des indicateurs relatifs aux produits - Objectifs stratégiques 2018-2019

- **Réalisation complète** (≥ 100 %); ▲ **Réalisation partielle** (< 100 %)

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progression par rapport aux cibles 2018	Cible fin 2019	Progression par rapport aux cibles 2019
1.1 Les pays ont pris des engagements politiques explicites afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030.	1.1.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	□ Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO.	83	80	▲	127	63 %
	1.1.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate.	□ Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'incorporer des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et des questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO.	11	14	●	29	48 %
1.2 Les pays ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.2.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	□ Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO.	26	26	●	43	60 %

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progression par rapport aux cibles 2018	Cible fin 2019	Progression par rapport aux cibles 2019
1.3 Les pays ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.3.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.	<input type="checkbox"/> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles à des fins d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause, grâce à l'appui de la FAO.	9	12	●	21	57 %
	1.3.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées.	<input type="checkbox"/> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition afin de prendre des décisions, grâce à l'appui de la FAO.	22	15	△	36	42 %
1.4 Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030.	1.4.1 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées.	<input type="checkbox"/> Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'allocation et d'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO.	10	16	●	17	94 %
	1.4.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<input type="checkbox"/> Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités de valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.	38	38	●	74	51 %

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progression par rapport aux cibles 2018	Cible fin 2019	Progression par rapport aux cibles 2019
2.1 Les pays ont adopté des pratiques de nature à améliorer durablement la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.	2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<input type="checkbox"/> A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	30	28	▲	76	37 %
		<input type="checkbox"/> B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	11	11	●	43	26 %
	2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<input type="checkbox"/> Nombre d'institutions (services de vulgarisation, organisations de producteurs, organismes publics, organisations de la société civile, établissements de recherche et d'enseignement) qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques intégrées et intersectorielles.	42	69	●	168	41 %
2.2 Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une	2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<input type="checkbox"/> Nombre de politiques, de stratégies ou de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	22	28	●	61	46 %

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progression par rapport aux cibles 2018	Cible fin 2019	Progression par rapport aux cibles 2019
réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches.	2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.	<input type="checkbox"/> Nombre de documents stratégiques sur une agriculture, des forêts et des pêches durables élaborés grâce à des échanges intersectoriels en lien avec le Programme 2030 et les plans de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.	18	18	●	40	45 %
2.3 Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables.	2.3.1 Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement.	<input type="checkbox"/> Nombre de documents de session officiels auxquels la FAO a contribué et présentés à des mécanismes internationaux de gouvernance et axés sur des questions relatives à une agriculture, des forêts et/ou des pêches durables.	24	31	●	50	62 %
	2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays dans lesquels les capacités des institutions concernées publiques et autres ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production durable et/ou permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	15	16	●	43	37 %

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progression par rapport aux cibles 2018	Cible fin 2019	Progression par rapport aux cibles 2019
2.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	2.4.1 Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point.	<input type="checkbox"/> Nombre de produits de connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays.	27	29	●	111	26 %
	2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.	<input type="checkbox"/> Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents.	30	32	●	77	42 %

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
3.1 Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés.	3.1.1 Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) qui ont bénéficié d'un appui visant à renforcer les organisations et les institutions rurales et à faciliter une action collective des ruraux pauvres.	10	7	▲	25	28 %
	3.1.2 Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, ainsi que leur pouvoir de décision en la matière.	13	17	●	38	45 %
	3.1.3 Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'accélérer la parité hommes-femmes et l'autonomisation économique des femmes rurales pour sortir de la pauvreté.	5	5	●	16	31 %
3.2 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'emploi productif et de travail décent.	3.2.1 Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de créer des emplois ruraux décents, de développer l'esprit d'entreprise et de renforcer les compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes.	6	3	▲	19	16 %

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
	3.2.2 Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de renforcer l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé.	3	1	Δ	7	14 %
3.3 Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale.	3.3.1 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'élargir la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires.	5	6	●	14	43 %
	3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique.	6	5	Δ	17	29 %
	3.4.1 Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique.	6	10	●	18	56 %

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
3.4 Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1.	3.4.2 Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectorielles, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'institutions régionales ou mondiales) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'évaluer les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté complètes, multisectorielles et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et de suivre les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale.	3	5	●	9	56 %
Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
4.1 Des normes internationales, des accords et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès des pays aux marchés internationaux et le fonctionnement de ces derniers.	4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.	<input type="checkbox"/> Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux, sur la base des nouvelles questions examinées, des projets de norme ayant progressé et des nouvelles normes adoptées.	93	103	●	179	58 %
	4.1.2 Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays (ou d'organismes régionaux) pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue en relation avec des accords commerciaux internationaux et des directives volontaires ont été fournis par la FAO.	8	7	▲	28	25 %
4.2 Les pays ont élaboré et mis en	4.2.1 Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en	<input type="checkbox"/> A) Nombre de pays dans lesquels des organisations du secteur public ont	19	25	●	65	38 %

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces.	vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces	bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables au développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces. <input type="checkbox"/> B) Nombre d'organes régionaux ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des cadres réglementaires et des plans d'investissement nationaux favorables à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	5	8	●	17	47 %
	4.2.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays dans lesquels des entités publiques et privées ont bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.	9	6	▲	19	32 %
4.3 Les pays ont renforcé les capacités du secteur public et du secteur privé et accru les investissements afin de promouvoir le développement d'entreprises	4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nombre de pays ayant bénéficié d'un appui de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques et les capacités de gestion des acteurs de la chaîne de valeur ⁵¹ .	18	18	●	57	32 %
	4.3.2 Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé	<input type="checkbox"/> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue de favoriser la	18	16	▲	32	50 %

⁵¹ En ce qui concerne le sous-indicateur, huit des dix-huit pays ont bénéficié d'un appui au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur, afin de développer des filières qui tiennent compte de la parité des sexes et qui permettent aux femmes d'en bénéficier équitablement (cible: 12 pays).

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
agroalimentaires et de filières inclusives.	sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs.	conception et la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs, ou d'accroître les investissements responsables dans ce domaine.					
4.4 Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires.	4.4.1 Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales.	<input type="checkbox"/> Nombre de produits d'information, d'analyse et de connaissance publiés par la FAO.	25	27	●	62	44 %
	4.4.2 Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO en vue d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux.	7	6	▲	17	35 %

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
5.1 Les pays ont adopté ou mis en œuvre des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	5.1.1 Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays ou de régions qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.	12	14	●	46	30 %
		<input type="checkbox"/> B) Nombre de produits normatifs mondiaux ou régionaux qui aident les pays à formuler et à promouvoir des politiques, des stratégies, des plans et des programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises.	24	24	●	80	30 %
	5.1.2 Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré leurs mécanismes de mobilisation et de coordination des ressources au service de la réduction des risques et de la gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.	15	22	●	35	63 %
5.2 Les pays ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.	5.2.1 Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays qui ont perfectionné, grâce à l'appui de la FAO, leurs systèmes/mécanismes de suivi des menaces en vue d'améliorer le déclenchement des alertes précoces.	15	15	●	56	27 %
	5.2.2 Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays ou de régions qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO.	12	19	●	35	54 %
5.3 Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés.	5.3.1 Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO.	8	14	●	37	38 %

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
	5.3.2 Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO.	6	18	●	31	58 %

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise							
Résultantes	Produits	Indicateurs	Cible fin 2018	Réalisation 2018	Progrès accomplis en 2018	Cible fin 2019	Progrès accomplis en 2019
5.4 Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces.	5.4.1 Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques en vue de se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur.	8	8	●	27	30 %
	5.4.2 L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises.	<input type="checkbox"/> Nombre de pays ou de régions touchés par une crise ayant une incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte de la nutrition et des considérations de parité hommes-femmes.	15	17	●	35	49 %

Annexe 3: Progrès accomplis au regard des indicateurs de performance clés – Objectif 6, objectifs fonctionnels et chapitres spéciaux

Progression: en bonne voie: ●; attention requise: □.

OBJECTIF 6			
QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, PARITÉ HOMMES-FEMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION)			
Définition de la résultante – Qualité, connaissances et services techniques assurés; statistiques de qualité produites avec intégrité et diffusées par la FAO; et services de qualité assurés pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique aux fins de l'exécution des programmes stratégiques.			
Indicateurs de performance clés	Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation			
6.1.A: Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique.</i>	70 %	68,6 %	●
6.2: Amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets.			
6.2.A: Proportion d'indicateurs des ODD pour lesquels la FAO est l'organisation responsable qui ont fait l'objet de rapports au niveau national, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (cf. indicateur ODD 17.18.1).	40 %	32 %	●
6.2.B: Proportion de processus statistiques de la FAO de bonne qualité, sur la base du cadre d'assurance qualité des statistiques de l'Organisation.	80 %	82,3 %	●
6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.			
6.3.A: Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes appliquées.	14	14	●
6.3.B: Nombre d'indicateurs de performance de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes atteints ou dépassés par la FAO.	10	13	●

OBJECTIF 6

QUALITÉ TECHNIQUE, STATISTIQUES ET THÈMES TRANSVERSAUX (CHANGEMENT CLIMATIQUE, PARITÉ HOMMES-FEMMES, GOUVERNANCE ET NUTRITION)

6.4: Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques.

6.4.A: Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques.	3	3	●
6.4.B: Nombre de cas dans lesquels la contribution de la FAO à des questions de gouvernance a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveaux national et régional.	20	10	●

6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition.

Indicateurs de performance clés	Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
6.5.A: Nombre de mécanismes/processus mondiaux relatifs à la nutrition auxquels la FAO contribue et pour lesquels des progrès ont été communiqués dans le cadre du suivi de la CIN2.	5	3	●
6.5.B: Progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations, des considérations et des objectifs relatifs à la nutrition dans les cadres de programmation par pays et dans le renforcement des capacités du personnel de la FAO afin d'aider les gouvernements à prendre en compte la nutrition (pourcentage supérieur à celui de l'exercice biennal précédent).	25 %	40,8 %	●

6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique.

6.6.A: Nombre de pays appuyés par la FAO dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris. (Contribution à l'ODD 13.2.1)	40	55	●
6.6.B: Nombre de débats portant sur les politiques, le financement et/ou les aspects techniques liés à l'action climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO promeut, en tant que chef de file, l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles (Fonds vert pour le climat, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Programme 2030 notamment).	24	22	●

CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Définition de la résultante – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmations par pays.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
7.1: Gestion et soutien du PCT				
7.1.A	Taux d'approbation des ressources du PCT - crédits ouverts pour 2018-2019.	100 %	43 %	□
7.1.B	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2016-2017.	100 %	88 %	●

OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION

Définition de la résultante – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.

8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
8.1.A	Nombre de partenariats stratégiques établis ou soutenus.	20	36	●
8.1.B	Nombre d'activités de plaidoyer mises en œuvre à l'appui des activités et des programmes stratégiques de l'Organisation.	8	15	●
8.1.C	Nombre de méthodologies de renforcement des capacités appliquées à l'appui des programmes stratégiques.	10	20	●
8.1.D	Nombre d'accords et de programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire en cours.	25	15	●

8.2: Communication

8.2.A	Nombre de visites sur FAO.org (sur la base des statistiques d'accès aux archives documentaires de la FAO).	8,5 millions	évaluation en 2019	
8.2.B	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater.	23 000 consultations par mois	20 250 consultations par mois	●
8.2.C	Augmentation du nombre total d'abonnés aux comptes de médias sociaux de la FAO (tous comptes confondus).	2,2 millions	3 millions	●

8.3: Mobilisation de ressources

8.3.A	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal.	1,7 milliard d'USD	978 millions d'USD	●
-------	---	--------------------	--------------------	---

OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Définition de la résultante - Les technologies de l'information (TI) à la FAO, conformément à un ensemble de politiques et de normes de l'Organisation en la matière, apportent une valeur ajoutée en assurant une contribution plus utile des ressources numériques à la mise en place, dans toutes les zones géographiques, de solutions innovantes, de technologies transformatrices et de partenariats externes qui sont rapides, de qualité et efficaces et offrent un bon rapport coût-efficacité.

	Indicateurs de performance clés	Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
9.1.A	Niveau de satisfaction des clients stratégiques quant à la fourniture de solutions IT. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>pourcentage de clients stratégiques pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients).</i>	70 %	75 %	●
9.1.B	Qualité des ressources numériques mises à la disposition de l'Organisation à l'appui de ses activités, rapidement et dans des conditions de sécurité. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>pourcentage de ressources numériques (systèmes d'information internes, liens vers des sources de données externes) utilisant la plateforme numérique fournie.</i>	75 %	47 %	●

**OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE
ET DIRECTION DE LA FAO**

Définition de la résultante - Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
10.1: Gouvernance de la FAO				
10.1.A	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises.	100 %	79 %	□
10.1.B	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits.	90 %	90 %	●
10.2: Surveillance				
10.2.A	Pourcentage de la couverture des activités de vérification, y compris à haut risque.	90 % (y compris 100 % risque élevé)	58 %	●
10.2.B	Nombre de pays dans lesquels la pertinence stratégique et l'efficacité du programme de la FAO ont été évalués au moyen d'évaluations des programmes de pays et autres programmes majeurs.	13	6	●
10.3: Direction				
10.3.A	Pourcentage des cibles atteintes pour les produits des objectifs stratégiques.	85 %	74 %	●
10.3.B	Pourcentage des recommandations des évaluations stratégiques pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu.	90 %	97 %	●

**OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE
ET DIRECTION DE LA FAO**

10.3.C	Pourcentage de recommandations d'audit interne assorties d'un risque élevé mises en œuvre en temps voulu.	80 %	91 %	●
10.3.D	Pourcentage de recommandations d'audit interne en suspens depuis longtemps (plus de 24 mois).	inférieur à 10 %	6 %	●

**OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE
ET EFFICACE**

Définition de la résultante - Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines.				
11.1.A	Délais de recrutement.	120 jours	112 jours	●
11.1.B	Pourcentage de pays membres équitablement représentés.	75 %	86 %	●
11.1.C	Mobilité géographique (postes).	75	62	●
11.2: Gestion efficiente et efficace des ressources financières				
11.2.A	Le Commissaire aux comptes a émis une opinion non modifiée sur les états financiers de la FAO, y compris sur sa déclaration sur le contrôle interne.	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion non modifiée du Commissaire aux comptes	●
11.3: Administration efficiente et efficace				
11.3.A	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis.	70 %	évaluation en 2019	s. o.
11.3.B	La responsabilité environnementale de l'Organisation est mesurée en proportion des bâtiments/locaux de la FAO, qui fourniront des données annuelles sur les émissions de gaz à effet de serre.	86 %	86 %	●

CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Définition de la résultante - Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
13.1.A	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>examen annuel.</i>	100 %	100 %	●
13.1.B	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen de l'élément suivant:</i> - <i>portefeuille de projets.</i>	85 %	67 %	□

CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Définition de la résultante – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.

Indicateurs de performance clés		Cible 2019	Réalisation 2018	Progression
14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège.				
14.1.A	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité.	90 %	93 %	●
14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde.				
14.2.A	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle.	100 %	90 %	●
14.2.B	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les mesures de sécurité applicables au domicile.	100 %	100 %	●
14.2.C	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide.	100 %	100 %	●
14.2.D	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes.	100 %	100 %	●

Annexe 4: Parité hommes-femmes – Progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes minimales définies dans la politique de la FAO sur l'égalité des sexes et du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP)

215. La parité hommes-femmes, qui est au cœur du mandat de la FAO, est traitée en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique en misant sur des services de qualité, une stratégie cohérente et des approches propres à favoriser l'égalité des sexes et des interventions ciblant les femmes dans le cadre des programmes stratégiques. La résultante 6.3 de l'objectif 6 est le renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes. Les progrès accomplis et les résultats obtenus sont mesurés au moyen de deux indicateurs de performance clés, comme indiqué ci-après.

Indicateur 6.3.A – Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes appliquées

216. L'indicateur 6.3.A permet de mesurer l'application de 15 normes minimales relatives à l'intégration des considérations de parité hommes-femmes et aux interventions qui ciblent spécifiquement les femmes, telles que définies dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. Ces normes visent à créer un environnement institutionnel favorable en appuyant la mise en place de mécanismes d'intégration des considérations de parité hommes-femmes axés sur les fonctions essentielles de l'Organisation. Elles ont été conçues pour être compatibles avec les indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) et les compléter; ces derniers sont contraignants pour l'ensemble des organisations des Nations Unies et la FAO fait le point sur leur application chaque année.

217. Dans le cadre du Plan à moyen terme 2014-2017, la FAO a assuré un suivi de la mise en place des mécanismes d'intégration des questions de parité hommes-femmes et a communiqué des informations à ce sujet. L'indicateur a été révisé en 2018, dans le cadre d'une vaste consultation des divisions et des bureaux responsables des normes minimales de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. La révision a débouché sur la définition de critères et de données de référence qui permettent à l'Organisation de déterminer dans quelle mesure les mécanismes d'intégration des questions de parité hommes-femmes sont mis en place.

218. À la fin de l'année 2018, la FAO appliquait 14 des 15 normes (93 pour cent). Pour la première fois, l'Organisation est en mesure de faire rapport sur la norme 12, relative à l'intégration des objectifs de parité hommes-femmes dans le Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des membres du personnel de la FAO, mais ce n'est encore que pour une catégorie limitée du personnel. L'Organisation satisfait aussi les dispositions de la norme 9, relative à la formation du personnel, grâce à la mise en place d'un cours obligatoire sur les questions d'égalité des sexes à l'intention de l'ensemble du personnel. L'évaluation de l'application de cette norme a aussi été élargie afin d'intégrer les possibilités de renforcement des capacités qui ne se limitent pas aux formations en ligne. La norme 14 n'est pas encore appliquée car, bien que la FAO dispose d'informations sur le nombre de projets ciblant les femmes, elle n'est toujours pas en mesure de déterminer la composante parité hommes-femmes qui est associée au budget de ses projets et de ses programmes.

219. Compte tenu du fait que 14 des 15 normes ont été appliquées en 2018, la FAO est en voie d'atteindre pleinement la cible biennale.

Tableau 3: Normes minimales de la FAO pour la prise en compte des questions de parité hommes-femmes (fin 2018)

Normes minimales de prise en compte des questions de parité hommes-femmes	État d'avancement	Synthèse des résultats 2018
1	Toutes les grandes bases de données statistiques de la FAO comprennent des données ventilées par sexe lorsque celles-ci sont utiles et disponibles.	Norme appliquée Huit grandes bases de données de la FAO accessibles au public se prêtent à une ventilation des données par sexe, notamment les nouvelles archives de données liées aux ODD. Sept d'entre elles comprennent des informations ventilées par sexe. La FAO diffuse des données ventilées par sexe au moyen de ses produits axés sur les connaissances, en particulier ses publications phares. En 2018, quatre des cinq grandes publications de la série «Situation dans le monde» contenaient des données ventilées par sexe et proposaient un examen des considérations de parité hommes-femmes sur les principaux thèmes considérés.
2	La FAO investit dans le renforcement des capacités des pays membres afin de leur permettre de créer, d'analyser et d'utiliser des données ventilées par sexe dans l'analyse des politiques, ainsi que dans la planification et l'évaluation des programmes et projets.	Norme appliquée La FAO renforce les capacités des pays membres en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe. En 2018, des responsables gouvernementaux de 70 pays ont participé au niveau régional ou national à des formations, des ateliers ou des tables rondes qui prévoyaient des modules ou des échanges d'informations sur l'importance de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe à des fins de sécurité alimentaire. La FAO a aussi joué un rôle actif dans l'appui apporté aux parties prenantes nationales pour collecter et diffuser des données ventilées par sexe dans le cadre de 27 recensements et enquêtes agricoles.
3	Une analyse des questions de parité hommes-femmes est menée et un plan d'action correspondant est établi pour tous les objectifs stratégiques; les progrès en matière d'égalité des sexes sont mesurés pour toutes les résultantes de l'Organisation.	Norme appliquée D'après les données, 9,3 pour cent de l'ensemble des résultats prévus en 2018 au titre des programmes stratégiques étaient spécifiquement axés sur la parité hommes-femmes (c'est-à-dire que des considérations de parité étaient clairement exprimées dans leur énoncé). Il faut toutefois noter que ce chiffre tend à sous-estimer le nombre d'activités de la FAO liées aux questions de parité hommes-femmes; celles-ci étant souvent inscrites dans le cadre de résultats attendus de portée plus large. Les indicateurs et qualificatifs sexospécifiques permettent à l'Organisation de suivre l'obtention des résultats liés aux questions de parité hommes-femmes au niveau des produits. En 2018, 41 pour cent des résultats communiqués (à savoir 337 sur un total de 819) mettaient l'accent sur une composante sexospécifique. En ce qui concerne les résultantes, l'évaluation institutionnelle sera réalisée à la fin de l'exercice biennal. Il a été signalé que 10 pour cent des questions de l'évaluation étaient liées à l'égalité des sexes.
4	Un objectif financier est fixé et respecté pour l'attribution des ressources destinées à la politique de la FAO sur l'égalité des sexes.	Norme appliquée Des ressources sont spécialement prévues dans le Programme de travail et budget pour les activités liées aux questions de parité hommes-femmes, à l'échelle de l'Organisation.
5	Une évaluation de la parité hommes-femmes au niveau national est effectuée dans le cadre de la programmation par pays.	Norme appliquée La FAO encourage la mise au point d'une évaluation de la parité hommes-femmes au niveau national en tant qu'élément de base, mais pas unique, de la formulation des cadres de programmation par pays (CPP) et des projets. En 2018, 16 nouvelles évaluations ont été menées et une analyse de tous les CPP approuvés pendant l'année indiquait que 83 pour cent d'entre eux recensaient des difficultés liées aux questions de parité hommes-femmes et présentaient, dans la matrice de résultats, des activités visant à les affronter.
6	Tous les services dressent un bilan de la situation en matière de parité hommes-femmes, qui permettra d'assurer une meilleure intégration de ces considérations, notamment en	Norme appliquée La FAO encourage chaque division/bureau à faire régulièrement le bilan des activités intéressant l'égalité des sexes (tâche dont sont responsables les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes), afin d'examiner les résultats obtenus, de recenser des lacunes et de planifier des activités dans ce domaine. En 2018, 28 unités/bureaux ont

	évaluant les progrès accomplis et les résultats obtenus.		mené un examen de ce type, qui a servi à la planification des activités.
7	Une analyse sexospécifique est incorporée dans la formulation de tous les programmes et projets de terrain et les questions relatives à l'égalité des sexes sont prises en compte lors de l'approbation et de l'exécution des projets.	Norme appliquée	Les règles fixées dans le cycle de projet de la FAO permettent de suivre la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes dans la formulation des programmes et des projets, ainsi que la mise en œuvre des activités correspondantes. En 2018, un pourcentage très élevé de projets (91 pour cent) ont été élaborés en s'appuyant sur une analyse sexospécifique. Pendant la même période, 70 pour cent des rapports de fin de projet ont fait état de résultats conformes aux attentes en ce qui concerne la mise en œuvre d'activités liées à la parité hommes-femmes (les projets de la FAO ne sont pas tous concernés par l'intégration des considérations de parité).
8	Les examens et évaluations des programmes intègrent pleinement l'analyse des questions de parité hommes-femmes et rendent compte de l'impact sexospécifique dans les domaines sur lesquels ils portent.	Norme appliquée	Conformément aux directives du Bureau de l'évaluation relatives à l'évaluation de la prise en compte des considérations de parité hommes-femmes, de toutes les évaluations menées en 2018 (17) comportaient un volet consacré à la parité hommes-femmes. Dans tous les rapports d'évaluation, une section spécifique était en outre consacrée à ces questions, sur la base d'une analyse de la conception, de la gestion et des résultats de l'initiative évaluée. Des mesures étaient suggérées ou des recommandations étaient formulées dans un pourcentage élevé d'évaluations (82 pour cent).
9	Un programme obligatoire de renforcement des capacités d'intégration des questions de parité hommes-femmes est créé et mis en œuvre pour tous les cadres et tous les directeurs.	Norme appliquée	L'une des tâches des points de contact pour les questions de parité hommes-femmes consiste à recenser les besoins en ce qui concerne le renforcement des capacités au sein de leur division/bureau au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Les résultats d'une enquête menée en novembre 2018 indiquaient que 40 pour cent des membres du personnel souhaitaient suivre une formation de base sur les principaux concepts relatifs à la parité hommes-femmes et à la sécurité alimentaire, et que 69 pour cent désiraient recevoir une formation qui leur permette de traiter les questions de parité hommes-femmes dans un domaine technique. Par ailleurs, 62 pour cent des membres du personnel ont exprimé un intérêt en ce qui concerne la formulation et l'exécution de projets liés aux questions de parité hommes-femmes, et 46 pour cent sur les moyens d'intégrer les considérations sexospécifiques dans les processus d'élaboration des politiques. La FAO propose toute une gamme de formations liées aux questions d'égalité des sexes, y compris un nouveau cours obligatoire sur les questions de parité hommes-femmes, destiné à l'ensemble du personnel. En 2018, les données montrent que 1223 membres du personnel ont suivi les cours sur les questions de parité hommes-femmes sur la plateforme d'apprentissage interne (you@fao); 38 ateliers/séminaires ou webinaires consacrés à ces questions ont en outre été organisés au Siège et dans les bureaux décentralisés.
10	Les compétences minimales en matière d'analyse des questions de parité hommes-femmes, que tous les cadres sont tenus de posséder, sont fixées.	Norme appliquée	Le cadre de compétences de la FAO tient compte de la parité hommes-femmes au titre du «respect de chacun», valeur fondamentale de l'Organisation, et les candidatures de femmes qui possèdent les qualifications requises sont encouragées dans tous les avis de vacance de poste du cadre organique. Suivant leurs besoins, les divisions qui recrutent peuvent mettre l'accent dans ces avis sur l'expérience ou sur les qualifications requises en matière de parité hommes-femmes. En 2018, 8,5 pour cent des avis de vacance relatifs à des postes de fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures demandaient une expérience ou une connaissance des problématiques d'égalité des sexes et/ou prévoient des responsabilités dans ce domaine.

11	Chaque département technique instaure un processus de sélection relatif à l'égalité des sexes qu'il applique à l'ensemble de ses travaux normatifs, programmes et produits de connaissances.	Norme appliquée	Chaque année, les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes doivent envoyer un rapport dans lequel ils indiquent dans quelle mesure ils contribuent à la réalisation d'activités liées aux questions de parité hommes-femmes au sein de leur division/unité. En 2018, 87 pour cent d'entre eux ont fait état de leur participation directe (40 pour cent régulièrement et 47 pour cent occasionnellement) à une ou à plusieurs des activités suivantes: planification et établissement de rapports en relation avec les questions de parité hommes-femmes (50 pour cent), représentation de la FAO lors de réunions interinstitutions (70 pour cent), soutien à l'élaboration de documents de planification nationale (40 pour cent), formulation de projets (60 pour cent) et examen de produits axés sur les connaissances (37 pour cent).
12	L'évaluation de la contribution à la réalisation des objectifs de parité hommes-femmes fait partie intégrante du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) des fonctionnaires de la FAO.	Norme appliquée	En 2018, la FAO a été en mesure pour la première fois d'indiquer le nombre de membres de son personnel qui avaient un objectif relatif aux questions de parité hommes-femmes dans leur évaluation de la performance. L'évaluation concernait les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes et 68 pour cent d'entre eux ont communiqué un objectif ou un indicateur associé aux questions de parité hommes-femmes dans leur PEMS. En 2019, la FAO prévoit d'étendre cet examen à d'autres catégories du personnel afin de couvrir aussi l'ensemble des cadres.
13	Les ressources humaines et financières et les résultats opérationnels et normatifs relatifs à l'égalité des sexes, au Siège comme au niveau des pays, sont systématiquement suivis et communiqués aux organes directeurs de la FAO et au système des Nations Unies.	Norme appliquée	Le cadre de suivi institutionnel permet de suivre les résultats relatifs à la parité hommes-femmes par objectif stratégique ou fonctionnel et de les communiquer aux pays membres par l'intermédiaire de l'examen à mi-parcours et du rapport sur l'exécution du programme. Ces rapports de l'Organisation comprennent aussi des informations sur l'allocation de ressources financières aux questions d'égalité des sexes. La FAO met également en œuvre un plan d'action pour la parité hommes-femmes au sein du personnel de la FAO et fait rapport aux organes directeurs sur la situation en ce qui concerne les ressources humaines.
14	Trente pour cent des activités opérationnelles menées par la FAO dans les pays et les régions et des ressources budgétaires correspondantes concernent des interventions ciblant spécifiquement les femmes.	Norme pas encore appliquée	En 2018, la majorité des projets de la FAO approuvés (55 pour cent) relevaient du marqueur G2a (projets dans lesquels la question de l'égalité des sexes est traitée de manière systématique, sans pour autant constituer un objectif principal); 7 pour cent relevaient du marqueur G2b (projets dont le principal objectif est la parité hommes-femmes). Cette norme n'est pas encore appliquée car la FAO n'est toujours pas en mesure de déterminer la part du budget de chaque intervention qui est associée aux questions de parité hommes-femmes.
15	La part du portefeuille du Programme de coopération technique (PCT) affectée à des programmes et projets relatifs à la parité hommes-femmes passe de 9 à 30 pour cent.	Norme appliquée	Le Programme de coopération technique permet à la FAO de mettre son savoir-faire et ses connaissances techniques à la disposition des pays membres qui en font la demande, sur les fonds propres de l'Organisation. En 2018, 53 pour cent des 312 projets PCT approuvés prenaient en considération l'égalité des sexes.

Indicateur 6.3.B – Nombre d'indicateurs de performance de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes atteints ou dépassés par la FAO

220. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) est un cadre de responsabilisation conçu pour que l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes progresse plus vite dans toutes les fonctions institutionnelles des organismes du système des Nations Unies. Il a été élaboré en réponse aux Conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a approuvé les principes ONU-SWAP et le mécanisme d'établissement des rapports correspondant en avril 2012, les indicateurs de performance devant être atteints par les organismes du système des Nations Unies en 2017. Le Plan d'action requiert la

communication de rapports annuels de la part de toutes les entités, de tous les départements et de tous les bureaux qui y participent.

221. Le Plan d'action a fait l'objet d'une révision en 2017 et au début de 2018. À l'issue des consultations, un plan d'action actualisé (ONU-SWAP 2.0) a été lancé pour la période 2018-2023. Ce cadre élargit la portée de la première version du Plan d'action (ONU-SWAP 1.0) en intégrant de nouveaux indicateurs de performance et en actualisant les indicateurs de performance existants. L'Organisation participe activement aux réseaux interinstitutions qui s'occupent des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et contribue régulièrement à leurs travaux, conformément à son mandat. Au cours des premiers mois de 2018, la FAO a contribué aux activités visant à expérimenter la méthode d'établissement des rapports sur les nouveaux indicateurs de performance.

222. L'indicateur 6.3.B permet d'évaluer les résultats obtenus par la FAO au regard des normes ONU-SWAP, sachant que l'Organisation reconnaît ce cadre de responsabilisation comme un élément moteur pour améliorer et rationaliser les processus internes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'année 2018 est la première année d'établissement de rapports dans le cadre de la nouvelle version d'ONU-SWAP et la FAO continue d'afficher des résultats positifs: elle a atteint ou dépassé 13 des 16 indicateurs de performance (*tableau 4*). La nouvelle version d'ONU-SWAP compte 17 indicateurs au total; l'un d'entre eux ne s'applique pas à la FAO.

223. Les modifications apportées à certaines dispositions de la version actualisée d'ONU-SWAP n'ont pas empêché la FAO d'obtenir des résultats supérieurs aux attentes en ce qui concerne les indicateurs de performance 4 (évaluation) et 5 (audit). À la fin de l'année 2018, la FAO satisfaisait les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation sur l'égalité des sexes et avait mis au point des outils aux fins de l'audit des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Tableau 4: Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 2.0 – notation de la FAO par indicateur de performance (IP) (2018)

IP	Titre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Titre ONU-SWAP 2.0 ⁵²	2018
1	Politiques et Plan d'action	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	Résultats obtenus au regard des ODD relatifs à l'égalité hommes-femmes (planification stratégique)	atteint
2	Gestion des résultats tenant compte de l'égalité des sexes	en vue	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint	Communication des résultats obtenus au regard des ODD relatifs à l'égalité hommes-femmes	dépassé
3	Planification stratégique	en vue	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Résultats en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes inscrits dans les programmes (non pris en compte au titre du PI 1)	indicateur non applicable à la FAO
4	Suivi et établissement de rapports	en vue	atteint	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Évaluation	dépassé
5	Évaluation	atteint	atteint	atteint	atteint	en vue	atteint	Audit	dépassé
6	Audit tenant compte des questions de parité hommes-femmes	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	Politiques	atteint
7	Examen du programme	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	Rôle de chef de file	atteint
8	Suivi des ressources	en vue	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	Intégration de la question de l'égalité hommes-femmes dans suivi du comportement professionnel	atteint
9	Allocation des ressources	néant	atteint	atteint	atteint	atteint	atteint	Suivi des ressources financières	atteint
10	Dispositions relatives à la problématique hommes-femmes et à la parité	en vue	en vue	en vue	en vue	en vue	en vue	Allocation des ressources financières	atteint
11	Culture organisationnelle	en vue	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Dispositions relatives à la problématique hommes-femmes	en vue
12	Évaluation des capacités	atteint	atteint	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Représentation égale des femmes et des hommes	en vue
13	Renforcement des capacités	en vue	en vue	en vue	en vue	en vue	atteint	Culture organisationnelle	atteint

⁵² Conformément au calendrier fixé pour la présentation des rapports ONU-SWAP au Conseil économique et social des Nations Unies, les notations doivent être confirmées en juillet 2019.

IP	Titre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Titre ONU-SWAP 2.0 ⁵²	2018
14	Production et diffusion des connaissances	atteint	atteint	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Évaluation des capacités	atteint
15	Cohérence	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	dépassé	Renforcement des capacités	atteint
16								Connaissances et communication	atteint
17								Cohérence	en vue

Annexe 5: Initiatives régionales

224. La FAO a centré et intégré ses travaux dans les régions par l'intermédiaire d'initiatives régionales. Ces initiatives constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution au niveau des pays et à démontrer les résultats des activités de la FAO au regard des principales priorités régionales, tout en participant à la concrétisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Les initiatives régionales doivent permettre de mobiliser des capacités, des compétences et des ressources de l'ensemble de l'Organisation, ce qui illustre sa richesse et son ampleur, et favorise considérablement l'amélioration des partenariats, y compris avec des partenaires fournisseurs de ressources. La présente annexe décrit les résultats obtenus en 2018 dans le cadre des 17 initiatives régionales approuvées par les conférences régionales pour l'exercice biennal 2018-2019.

Région	Initiatives régionales 2018-2019
Afrique	Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025 Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique
Asie et Pacifique	Défi «Faim zéro» Croissance bleue Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement du Pacifique Changement climatique Un monde, une santé
Europe et Asie centrale	Autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales afin d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté Amélioration du commerce des produits alimentaires et de l'intégration des marchés Gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique
Amérique latine et Caraïbes	L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe
Proche-Orient et Afrique du Nord	Pénurie d'eau Petite agriculture familiale Renforcer la résilience aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAN)

Afrique

225. La FAO s'attelle aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Afrique en concentrant ses travaux sur trois initiatives régionales pour l'exercice biennal 2018-2019: Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025; Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique et Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique.

Engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025

226. La FAO a contribué à formuler des plans d'investissement agricole conformes à la Déclaration de Malabo et à créer, en matière de politiques et d'investissement, un contexte favorable à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à une agriculture durable au Ghana, en Guinée-Bissau, au Lesotho, au Mozambique, au Rwanda, au Sénégal et au Togo (1.1.1). Elle a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à intégrer les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture, et à formuler une stratégie de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) (1.4.2).

227. La FAO a également apporté son concours à la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en participant à la constitution d'une alliance parlementaire en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans plusieurs pays d'Afrique, en renforçant les capacités de l'Alliance parlementaire panafricaine en matière de droit à une alimentation adéquate, et en prêtant un appui à la création de plateformes et de cadres de coordination régionaux et nationaux (1.2.1). Par ailleurs, l'Organisation a œuvré à la lutte contre l'obésité en milieu urbain, notamment à Accra et à Dar-es-Salaam, en dispensant une formation aux vendeurs de rue. S'agissant de produire des éléments factuels et d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de suivi et d'évaluation et des mécanismes de responsabilité, la FAO a contribué à affiner les instruments servant à l'Examen biennal, en veillant à ce qu'ils soient en accord avec les mécanismes de compte rendu sur les objectifs de développement durable (ODD), a aidé à renforcer les capacités des institutions statistiques nationales en rapport avec les indicateurs relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire au Niger et au Congo (1.3.1), et a facilité le suivi des dépenses publiques (1.4.1) et la conception d'une carte de score nutritionnel en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD).

228. La FAO a élaboré l'édition 2018 de la Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et de la nutrition en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et a aidé plusieurs pays qui ont intégré l'indicateur de diversité minimale du régime alimentaire dans leurs plans nationaux de mise en œuvre du programme et l'utilisent pour évaluer la qualité des régimes alimentaires et l'adéquation des apports en micronutriments des femmes (1.1.1). L'analyse et les interventions sexospécifiques sont incluses dans les documents stratégiques et les rapports régionaux et nationaux. La FAO a également mené des activités destinées à encourager et à rendre possible la participation des femmes à différentes plateformes (3.4.1). L'équipe chargée de l'initiative régionale a collaboré avec celle du Programme stratégique (PS) 3 dans le domaine du dialogue sur les politiques relatives à l'emploi des jeunes (conférence sur l'emploi des jeunes dans le secteur agricole au Rwanda). Ces efforts conjoints ont aussi aidé l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à élaborer des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes (3.2.1) au Bénin, au Cameroun, au Malawi et au Niger, par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire.

Intensification durable de la production et développement des chaînes de valeur en Afrique

229. En 2018, la FAO a contribué à des avancées en matière de production agricole durable dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture, de la pêche et des forêts. S'agissant de la production durable, les programmes étaient axés sur le renforcement des capacités grâce aux écoles

pratiques d'agriculture et sur la généralisation de systèmes de production efficaces au niveau des exploitations, ainsi que sur une collaboration étroite avec les chercheurs, les institutions de vulgarisation, les coopératives, les organismes de développement et les organisations d'agriculteurs (2.2.2). Par ailleurs, au titre de l'initiative Un monde, une santé, la prévention, la préparation et les interventions en matière de maladies végétales (légiionnaire d'automne) et animales (peste des petits ruminants, fièvre aphteuse, grippe aviaire) et de zoonoses (Ebola, rage) ont été améliorées (5.2.1). Il s'est avéré pertinent de faciliter la transhumance, surtout au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, où la FAO a réalisé des interventions relatives aux aliments pour animaux, aux semences, à l'eau et aux animaux d'élevage à l'appui des pasteurs, en particulier à la lumière des changements environnementaux en rapport avec le climat (5.4.2). La FAO a amélioré l'accès à des produits alimentaires nutritifs et sans danger pour la santé en renforçant les systèmes nationaux de contrôle des aliments et les mesures phytosanitaires, en encourageant une utilisation sûre et judicieuse des antimicrobiens et en réduisant les pertes après récolte (4.2.1).

230. Dans la perspective du changement climatique, une collaboration importante avec l'Union africaine (UA) a permis d'aider davantage les pays à mettre en œuvre les engagements pris dans les contributions déterminées au niveau national et à établir des rapports à ce sujet, d'élaborer des profils en matière d'agriculture intelligente face au climat et de rédiger un projet de document d'orientation sur le changement climatique et l'agriculture. La FAO a prêté un appui à la programmation de la gestion des terres et des eaux et à la régénération des forêts, dans le cadre de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) et par l'intermédiaire des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (2.2.1).

Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique

231. La FAO a concentré ses activités sur la formulation et l'institutionnalisation de stratégies et de plans de réduction des risques et de gestion des crises. Plus particulièrement, une stratégie de la FAO relative à la résilience a été élaborée pour l'Afrique australe (2018-2021), l'Afrique de l'Est, Madagascar et la République-Unie de Tanzanie. De même, l'Organisation a formulé un plan d'action sur l'alimentation animale qui vise à soutenir les moyens d'existence tributaires de l'élevage en Afrique de l'Est en réduisant les effets des sécheresses et les risques associés (5.1.1). Les capacités des bureaux nationaux de la FAO ont été renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact. L'Organisation a aidé la Commission de l'UA à examiner certains indicateurs de la Déclaration de Malabo, notamment en dispensant une formation personnalisée sur le modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience. Le programme d'échange de connaissances sur le renforcement des liens entre la protection sociale et l'agriculture au service de la résilience et de la réduction de la pauvreté rurale s'est déroulé à Dakar. Y ont participé des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales de neuf pays francophones d'Afrique (3.3.1).

Asie et Pacifique

232. En 2018, la FAO s'est attelée principalement aux défis et aux priorités mis en évidence par la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, en se concentrant essentiellement sur les cinq initiatives régionales, à savoir: Défi «Faim zéro», Croissance bleue, Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement du Pacifique, Changement climatique et Un monde, une santé.

Défi «Faim zéro»

233. Tous les pays de la région Asie et Pacifique se sont engagés à réaliser l'ODD 2 d'ici à 2030. Toutefois, seuls certains (Afghanistan, Cambodge, Fidji, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam) ont officiellement fait part de leur détermination à éliminer la faim et la malnutrition à l'horizon 2025-2030. Plusieurs pays ont adopté ou lancé des processus visant à élaborer des cadres de politique générale ou des plans d'action stratégiques nationaux pour éliminer la faim grâce à une diversification de la production et à la variété des régimes alimentaires et en tirant le meilleur parti de végétaux cultivés extrêmement nutritifs, adaptés au climat mais grandement sous-exploités dans la région (1.1.1).

234. L'appui de la FAO a permis d'intégrer de manière systématique l'alimentation, la sécurité alimentaire et l'agriculture dans le débat national sur les ODD en Afghanistan (1.1.1) et de rendre opérationnel un système national d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire au Timor-Leste (5.2.1). En Indonésie, la FAO a apporté un appui au renforcement des capacités des principaux organismes gouvernementaux et d'autres parties prenantes en matière de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe aux fins de l'amélioration du suivi des ODD (2.4.2). Au Bangladesh, l'Organisation a prêté une assistance technique à la mise à jour, au niveau national, de la Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, qui permet d'analyser l'insécurité alimentaire chronique et aiguë afin que des décisions puissent être prises en toute connaissance de cause quant à l'affectation des ressources et aux interventions efficaces face à des chocs externes ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (5.2.1). En outre, la FAO a aidé le Pakistan à mettre en œuvre une politique nationale complète en faveur de la sécurité alimentaire (1.1.1).

235. Des alliances stratégiques ont été conclues avec des partenaires de la région et des instituts de recherche agricole de 12 pays (Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam) afin de promouvoir la diversification et une intensification durable de l'agriculture grâce aux aliments de demain et à l'agriculture de montagne (2.2.2).

Initiative interrégionale sur les petits États insulaires en développement du Pacifique

236. La FAO a mené des activités à l'appui de cette initiative dans le cadre de son Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement (PEID). Les travaux de l'Organisation dans les PEID du Pacifique visaient essentiellement à renforcer la base d'éléments factuels à l'appui d'actions multisectorielles stratégiques, à améliorer la mise en œuvre d'engagements multisectoriels fondés sur des politiques et à accroître la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, ainsi que leur prise en compte de la nutrition (1.3.1).

237. Dans le contexte de l'amélioration de la base d'éléments concrets, la FAO a organisé l'information et le partage de connaissances sur les indicateurs des ODD entre 10 PEID; a aidé à réaliser un recensement agricole aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa; a prêté une assistance technique en matière de suivi des ODD aux institutions statistiques nationales des Îles Salomon et des Tonga; a lancé un nouveau plan stratégique pour les statistiques relatives à l'agriculture et à la pêche dans le Pacifique (2.4.2); a élaboré une plateforme destinée à faciliter l'adoption de politiques tarifaires et réglementaires novatrices afin d'améliorer les résultats nutritionnels et de suivre l'incidence des mesures de politique générale sur les disponibilités alimentaires et les modes de consommation; a apporté un appui

technique à l'évaluation des effets de la taxation de certains aliments aux Îles Salomon, aux Palaos et aux Tonga; et a créé des «paniers de la ménagère» aux Palaos (1.1.1).

238. Parmi les réalisations concernant le renforcement des engagements et des actions multisectoriels dans les PEID, citons l'adoption par le Gouvernement du Vanuatu d'une politique nationale relative à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition, l'élaboration d'une politique nationale du même type aux Îles Salomon pour la période 2018-2022, la mise au point d'une méthode et d'une boîte à outils aux fins d'une étude de cadrage et d'une évaluation des besoins en matière de capacités pour les programmes scolaires d'éducation nutritionnelle (1.1.1) et l'appui au renforcement des capacités nationales de suivi de la sécurité sanitaire des aliments à Kiribati (4.4.2).

239. S'agissant d'améliorer la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, ainsi que leur prise en compte de la nutrition, la FAO a organisé avec succès, en collaboration avec le Secrétariat de la CPS⁵³, une consultation sur le développement de la pêche artisanale au thon et des chaînes de valeur associées, a réalisé des études de cas sur la contribution des dispositifs d'agrégation de poissons côtiers à la sécurité alimentaire aux Îles Marshall et au Samoa (4.3.1), a aidé le Samoa à élaborer une stratégie de commercialisation du fruit à pain et à renforcer ses capacités en matière d'agriculture contractuelle (4.3.2) et a participé aux évaluations nationales des questions de parité hommes-femmes aux Fidji, aux Îles Salomon, au Samoa, aux Tonga et au Vanuatu (3.4.2).

Croissance bleue

240. Sur la base d'un cadre et d'un champ programmatiques restructurés, la mise en œuvre de l'Initiative régionale en faveur de la croissance bleue pendant l'exercice biennal 2018-2019 couvre tout le spectre de l'aquaculture, de la pêche de capture et de la protection et l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité.

241. Au niveau régional, les capacités de 10 institutions régionales et nationales ont été renforcées afin qu'elles puissent mieux employer les outils de planification et de gestion de l'aquaculture (2.2.2). Les capacités de 20 organisations et institutions régionales et nationales en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et les risques associés dans le secteur aquacole ont également été renforcées par le truchement d'une consultation régionale (4.2.1). Dans le même temps, des directives techniques sur la rizipisciculture novatrice et l'élevage de tilapias adaptés au climat et sur l'application pilote d'outils de planification et de gestion de l'aquaculture ont été parachevées en Indonésie, en Thaïlande et au Vietnam et diffusées dans la région Asie et Pacifique (2.3.2).

242. Au niveau national, la FAO a aidé quatre pays à montrer le fonctionnement de la rizipisciculture novatrice et à transposer cette technique à plus grande échelle, trois pays à faire la démonstration de pratiques d'élevage de tilapias adaptés au climat et à transposer celles-ci à plus grande échelle et un pays à renforcer un système intégré entre la mangrove et l'élevage de crevettes (2.1.1). L'Organisation a prêté une assistance à deux pays en matière de protection et d'utilisation durable des écosystèmes aquatiques continentaux et de la biodiversité aquatique (2.2.1). Elle a aussi aidé la Chine à intégrer de façon systématique la gouvernance dans la protection et l'utilisation durable du système de marécages du lac Dongting et de sa biodiversité. En Indonésie, la FAO a apporté un appui à la gestion durable de la pêche continentale et de la population naturelle de trois espèces de poisson continentales de premier plan (2.2.2).

Changement climatique

243. La FAO a collaboré avec divers partenaires afin d'élaborer des profils de pays en matière d'agriculture intelligente face au climat, de donner des indications aux pays sur l'établissement de priorités en rapport avec les contributions déterminées au niveau national et la mise en œuvre de ces documents, de réaliser une étude sur l'interface entre changement climatique, catastrophes et pauvreté en vue de promouvoir des moyens d'existence résilients, et d'évaluer des solutions qui permettent de

⁵³ Communauté du Pacifique (CPS).

s'adapter au changement climatique et d'atténuer ses effets au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie, au Myanmar, au Népal, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Vietnam (2.3.1).

244. Des outils analytiques, notamment géospatiaux, de planification, de prise de décision et de mise en œuvre en rapport avec les contributions déterminées au niveau national ont été mis au point, une évaluation de la vulnérabilité et des risques des secteurs agricoles a été réalisée et des systèmes d'appui à la prise de décision intégrant l'agriculture ont été élaborés (2.4.2). Des modèles socioéconomiques à l'appui de moyens d'existence résilients pour les populations exposées à la fois aux risques climatiques et à un conflit, ainsi que des solutions fondées sur l'analyse des risques en matière de protection sociale réactive aux chocs sont en cours d'élaboration au Bangladesh, au Cambodge, au Myanmar, aux Philippines, au Vietnam et dans des contextes fragiles comme en Afghanistan, en République populaire démocratique de Corée et aux Philippines (3.3.1).

245. Au Bangladesh, la FAO a renforcé les capacités permettant de suivre les effets environnementaux du secteur de l'énergie, y compris la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et l'état des sols, et d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Au Népal, en Thaïlande et au Vietnam, des systèmes de suivi et d'évaluation qui doivent permettre de suivre l'adaptation du secteur agricole sont en cours de mise au point (2.4.2).

246. Afin de faire figurer la sécurité alimentaire et l'agriculture en meilleure place dans le programme d'action pour le climat, la FAO et ses partenaires ont prêté un appui aux États membres de l'ASEAN⁵⁴ dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, adoptée par les ministres de l'agriculture de l'ASEAN (2.3.1).

247. À la Conférence ministérielle asiatique tenue en 2018, la FAO a soutenu activement le rôle du secteur agricole dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, en expliquant les enseignements récents en matière d'intégration entre réduction des risques de catastrophe, adaptation au changement climatique et développement durable dans les cadres y afférents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (5.1.1).

Un monde, une santé

248. L'expertise de la FAO dans des domaines techniques essentiels a permis de trouver des solutions aux problèmes complexes qui surviennent dans des situations d'urgence ou d'autres circonstances. L'approche Un monde, une santé, qui fait appel à différents ministères, a facilité l'entrée en vigueur de huit règlements relatifs au contrôle des aliments sur l'ensemble de la filière au Bangladesh et l'élaboration d'une législation en matière de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que des règlements qui s'y rapportent, au Népal (1.1.1). Au niveau régional, il a été mis la dernière main à un cadre d'examen et d'élaboration des politiques concernant la résistance aux antimicrobiens. Des structures institutionnelles qui sous-tendent l'alerte rapide des maladies prioritaires ont été mises en place afin de réduire le temps de réaction et de faciliter la gestion des crises. Elles s'inscrivent dans un cadre de coordination qui a été adopté par les ministres de l'agriculture de l'ASEAN (4.1.2).

249. L'aptitude des institutions pertinentes à gérer les risques multisectoriels a été renforcée. Au Bangladesh, la FAO a aidé un réseau de 23 laboratoires publics et privés à renforcer leurs capacités d'analyse en vue de la constitution d'une base de données scientifiques sur les risques chimiques et biochimiques pour la sécurité sanitaire des aliments. En Indonésie, les opérations de veille concernant la grippe aviaire sur les marchés aux oiseaux et l'influenza porcine ont été améliorées. Au Vietnam, le suivi, la réduction des risques et la préparation ont été améliorés et les principales politiques et lois en vigueur ont été examinées en vue de la formulation d'une nouvelle loi relative à la production agricole (5.2.1).

⁵⁴ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Europe et Asie centrale

250. Le cadre programmatique de la FAO dans la région, guidé par les évolutions et les défis mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Europe à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre des programmes par pays, est axé sur trois initiatives régionales: Autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales afin d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté, Amélioration du commerce des produits alimentaires et de l'intégration des marchés et Gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique.

251. La FAO demeure résolue à intégrer de façon systématique les préoccupations liées à l'égalité des sexes et à promouvoir la protection sociale comme instrument de réduction de la pauvreté dans le cadre de toutes les initiatives régionales. Parmi les principaux résultats, citons la publication *What gender mainstreaming means in practice: selected cases from the European Union* [l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans la pratique: quelques exemples choisis dans l'Union européenne], une série de formations sur les pratiques et outils d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et deux manifestations thématiques en marge du Forum régional pour le développement durable 2018 et de la Conférence régionale pour l'Europe (3.1.2). Dans l'ouest des Balkans, la FAO a réalisé un examen des programmes de protection sociale et de leurs effets sur les hommes et les femmes en milieu rural, et s'est efforcée, à cette occasion, de faire mieux connaître les questions essentielles par l'intermédiaire de son rapport sous-régional et d'une réunion de consultation (3.3.2).

252. Compte tenu de la vocation universelle et du caractère transversal des ODD, l'Organisation les intègre dans les interventions qu'elle mène au titre de chaque initiative régionale. En ce qui concerne plus particulièrement la mise en œuvre et le suivi des ODD, la FAO a prêté un appui aux activités de sensibilisation et à l'élaboration de rapports de référence en Albanie, en Géorgie, en Ouzbékistan et en République de Moldova, à la cartographie et à l'analyse des lacunes en Azerbaïdjan et à l'élaboration du rapport technique sur l'intégration des ODD dans le secteur agricole au Kirghizistan (2.2.2).

253. La publication phare *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Europe et Asie centrale* fait le bilan des progrès accomplis quant aux indicateurs de l'ODD 2 dans l'ensemble de la région (1.3.2). La FAO a facilité le lancement de la plateforme régionale de partenariat et de renforcement des capacités dans le domaine de la nutrition en Asie centrale et dans le Caucase, conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM), afin de promouvoir les partenariats multipartites au service d'une éducation, de politiques et d'une programmation tenant compte de la nutrition (1.4.2). Au niveau des pays, la FAO a renforcé les mesures de politique générale relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition et à la protection sociale, en contribuant à la mise à l'essai et à l'adoption de la méthode Cash+, à l'examen des dépenses afférentes à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Arménie et au Tadjikistan, et à l'élaboration d'un programme national en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Kirghizistan, par l'intermédiaire du Mécanisme FIRST (Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation) (1.4.1).

254. La FAO s'est efforcée de faire mieux connaître le profil et la situation des petits producteurs et des exploitations familiales et a fait progresser les recommandations en faveur d'un développement rural intégré et inclusif sur la base des constatations découlant de ses huit études par pays (3.4.1). Elle a animé un dialogue de haut niveau sur le rôle clé des systèmes alimentaires et agricoles durables dans l'économie de la région (2.3.1). Lancée à la vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'analyse des politiques dirigée par la FAO sur les contributions déterminées au niveau national en Europe et en Asie centrale a fourni un mécanisme régional qui guide la prise de décisions relatives aux politiques en matière de gouvernance des ressources naturelles et d'action pour le climat, et qui doit permettre d'améliorer l'accès des pays aux instruments de financement vert comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (2.4.1).

Autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales afin d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté

255. Aux niveaux national et régional, la FAO a encouragé le dialogue avec les partenaires au sujet des politiques et des programmes en faveur d'un développement communautaire intégré et d'une production durable, à la lumière des connaissances découlant de huit études de cas complètes par pays et d'un rapport de synthèse régional (3.4.1). À l'échelon national, la Stratégie relative à l'agriculture et au développement rural et un projet d'étude de viabilité concernant le tourisme rural ont été élaborés en Bosnie-Herzégovine avec l'appui de l'Organisation (3.4.1). S'agissant de favoriser la diffusion et l'assimilation de pratiques novatrices et de technologies modernes, la FAO a promu des pratiques optimales d'irrigation en République de Moldova et la production de variétés de raisin résistantes au phylloxera en Arménie (2.1.1). À l'échelon régional, l'Organisation a poursuivi le dialogue sur les politiques intéressant le remembrement agricole, y compris aux dixième et onzième conférences internationales de LANDNET, qui se sont tenues respectivement dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Estonie, et a facilité des échanges de haut niveau sur les possibilités que la numérisation et de l'agriculture électronique peuvent offrir aux exploitants lors du forum sur l'agriculture électronique «*2gether4strong digital agriculture*», qui s'est déroulé en Bulgarie (3.1.2).

Amélioration du commerce des produits alimentaires et de l'intégration des marchés

256. La FAO aide les pays à améliorer l'environnement politique de sorte qu'il permette une ouverture sur différents marchés, notamment des marchés mondiaux, régionaux et intérieurs. Afin de renforcer son partenariat avec la Coopération économique de la mer Noire, elle a facilité une consultation technique multipartite sur la promotion du commerce au sein de la région, en s'appuyant sur son étude analytique des pays membres de cette organisation (4.1.2). En outre, la FAO a favorisé le partage de connaissances spécialisées dans le cadre d'un atelier régional sur le thème «Comment utiliser les instruments de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au profit du secteur agroalimentaire» et a renforcé les capacités nationales permettant d'analyser les effets des politiques relatives au commerce, à l'alimentation et à l'agriculture par l'intermédiaire du Réseau d'experts du commerce agricole en Europe et en Asie centrale. Elle a encouragé les échanges relatifs aux indications géographiques et à la production biologique aux fins du développement de chaînes de valeur agroalimentaires durables lors d'une manifestation en marge de la Conférence régionale pour l'Europe, où elle a présenté les résultats de six études par pays et des données d'expérience pertinentes concernant la Croatie, la Hongrie et la Pologne (4.2.1).

257. En étroite coopération avec le Kazakhstan, pays coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, la FAO a animé un atelier régional en faveur d'un dialogue participatif et inclusif sur les politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la préparation aux questions traitées par le Codex Alimentarius (4.2.1). Y ont participé des représentants de 17 pays. L'Organisation continue de déployer des efforts considérables afin de réduire au minimum les pertes et le gaspillage de nourriture par le truchement d'une plateforme régionale et d'aider cinq pays à élaborer leur stratégie de réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Elle s'est efforcée toujours davantage de faire œuvre de sensibilisation et de renforcer les capacités afin de freiner la progression de la résistance aux antimicrobiens, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'OMS, notamment en organisant en Russie la formation régionale ATCLASS55, qui visait à promouvoir son outil d'évaluation pour les laboratoires et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (4.2.1).

⁵⁵ Outil d'évaluation de la FAO pour les laboratoires et les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (ATCLASS).

Gestion durable des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique

258. La FAO aide les pays à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche, ainsi que dans la transposition à plus grande échelle des pratiques d'agroécologie. À cet effet, elle renforce les capacités nationales en matière de statistique et d'harmonisation des politiques, notamment en vue de l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi que de la réduction des risques de catastrophe, dans le droit national. Le rapport régional de la FAO sur l'analyse stratégique des contributions déterminées au niveau national en Europe et en Asie centrale et la stratégie régionale pour un engagement renforcé à l'égard du Fonds vert pour le climat ont fourni un mécanisme régional permettant une prise de décision fondée sur des éléments factuels et un accès amélioré aux instruments de financement de l'action pour le climat. Au niveau des pays, une proposition complète (Kirghizistan) et trois propositions de préparation (Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie) ont été présentées au Secrétariat du Fonds vert pour le climat (2.2.1). S'agissant de promouvoir une production et des écosystèmes agricoles durables, la FAO a encouragé l'adoption du cadre stratégique du Programme mondial pour un élevage durable par les pays du Partenariat oriental de l'UE et d'Asie centrale, a contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale de conservation des ressources phytogénétiques au Bélarus et a aidé à la formulation d'un plan de gestion intégrée des forêts en Turquie (2.2.1). Les capacités nationales en matière de prévention et de lutte contre les criquets ont été renforcées en Asie centrale (5.3.1).

Amérique latine et Caraïbes

259. La FAO prend en compte les défis et les priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Plus particulièrement, elle s'efforce de mettre en place des processus novateurs destinés à accélérer l'exécution afin de concrétiser les ODD et de relever les nouveaux défis. Pour ce faire, elle concentre ses travaux sur trois initiatives régionales en 2018-2019: L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim, Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable et Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe.

L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim

260. En 2018, les fronts parlementaires contre la faim (FPF) d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé activement au premier Sommet mondial des Fronts Parlementaires contre la faim et la malnutrition, tenu en Espagne. En outre, cinq nouveaux fronts parlementaires ont été créés: Barbade, Chili, Haïti, Grenade et Parlasur (1.2.1).

261. Les partenariats avec des organismes des Nations Unies, en particulier ceux ayant leur siège à Rome, ont été renforcés, ce qui permet d'avoir une vision plus intégrée des problèmes et des solutions et facilite l'assimilation des mesures prises par les pouvoirs publics. L'édition 2018 de la vue d'ensemble de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes⁵⁶, élaborée conjointement par la FAO, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'UNICEF, contenait des mesures concrètes pour réduire l'excès pondéral et l'obésité (1.3.2). Parmi les autres démarches collaboratives d'importance, citons l'accord de coopération avec la CEPALC⁵⁷ et le travail avec l'UNESCO sur le renforcement des programmes d'alimentation scolaire au niveau régional (1.3.1).

Agriculture familiale et systèmes alimentaires inclusifs pour un développement rural durable

262. La FAO a lancé la stratégie «100 territoires libérés de la faim et de la pauvreté» en vue de mettre en œuvre un programme transformatif à l'appui d'un développement rural durable. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la situation du noyau dur des ruraux pauvres grâce à des politiques intégrées et adaptées à chacun des territoires accusant un retard dans 13 pays⁵⁸. L'action cible certains territoires d'Amérique centrale où se concentrent des personnes qui font le choix d'émigrer (3.4.1).

263. La question des migrations revêt une importance croissante pour les pays de la région. En collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la FAO a réalisé des études et facilité des dialogues sur les politiques aux fins de l'élaboration d'une stratégie de revitalisation des territoires ruraux dans le triangle nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras) et au Mexique, d'où viennent une grande partie des migrants (3.4.2). Par ailleurs, face à l'afflux croissant de migrants vénézuéliens dans des pays de la région (en particulier en Amérique du Sud), la FAO a rejoint la plateforme régionale de coordination interinstitutions des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants du Venezuela. Outre la coordination aux niveaux régional et national, la plateforme met en œuvre, dans les zones frontalières, des projets qui aident les migrants à se remettre rapidement et soutiennent les moyens d'existence des populations d'accueil (3.4.1).

⁵⁶ Panorama de la seguridad alimentaria y nutricional 2018.

⁵⁷ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

⁵⁸ Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et République dominicaine.

Utilisation durable des ressources naturelles, adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophe

264. Afin d'accroître la résilience et de réduire les effets du changement climatique, la FAO a mis l'accent sur les actions visant à aider les pays à élaborer des projets de grande ampleur au titre du Fonds vert pour le climat et du FEM. Elle s'est efforcée tout particulièrement de promouvoir la relation entre la gestion durable des ressources naturelle et la résilience au niveau local et au sein de la population, ce qui permet de rompre le lien entre pauvreté et vulnérabilité face au climat en commençant par proposer des solutions pour une production durable. Plusieurs résultats importants ont été obtenus, notamment l'approbation de deux projets à fort impact par le Fonds vert pour le climat: Pauvreté, reboisement, énergie et changement climatique au Paraguay (90 millions d'USD) et Renforcer les mesures de résilience face au climat dans les écosystèmes agricoles du «couloir de la sécheresse» à El Salvador (127,7 millions d'USD). Un nouveau fonds CARICOM59-Mexique-Canada-FAO a été créé. Il a vocation à faciliter l'obtention de financement par les pays de la sous-région pour des projets relatifs à la résilience et à l'adaptation (2.3.1). Ce programme contribue à la réalisation des ODD et renforce les capacités au sein des gouvernements, des populations, des organisations et de la FAO elle-même, dans une perspective novatrice (2.2.1).

265. Actuellement, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes mettent en œuvre dans la région 42 projets financés par le FEM en rapport avec l'agriculture, l'élevage, les forêts et la pêche durables et la FAO a prêté un appui à l'élaboration de 23 autres projets financés par le FEM60 dans divers domaines: intégration systématique de la biodiversité dans les systèmes de production, adaptation au changement climatique, eaux internationales, systèmes alimentaires, restauration des paysages et gestion durable des forêts. Les activités sont axées sur la transposition à plus grande échelle de pratiques et de technologies novatrices (2.1.1), l'appui aux gouvernements et aux parties prenantes en matière de politiques et de programmes (2.2.1) en vue de faciliter le dialogue intersectoriel et la mise en œuvre de stratégies et de programmes intégrés au niveau des pays (2.2.2).

⁵⁹ Communauté des Caraïbes (CARICOM).

⁶⁰ Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

Proche-Orient et Afrique du Nord

266. La FAO s'attelle aux défis et aux priorités mis en évidence à la Conférence régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en poursuivant ses analyses des évolutions régionales et en continuant à formuler des grandes orientations. En outre, elle concentre ses travaux sur trois initiatives régionales pour l'exercice biennal 2018-2019: *Pénurie d'eau, Petite agriculture familiale et Résilience et amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.*

Pénurie d'eau

267. En 2018, la FAO a mené des activités en rapport avec la comptabilité de l'eau, la productivité de l'eau, le changement climatique et la sécheresse, y compris la création d'une unité de comptabilité de l'eau au sein du Ministère égyptien des ressources hydriques et de l'irrigation et d'une plateforme équivalente en Tunisie, qui est chargée de cartographier les cultures et se compose de membres du personnel de différentes unités techniques opérationnelles relevant d'institutions nationales. Par ailleurs, des membres du personnel technique de huit pays⁶¹ de la région ont été formés dans le domaine de la productivité de l'eau et la FAO les aide actuellement à mesurer la productivité de l'eau afin de produire des informations à l'appui de la prise de décision (2.4.2). L'Organisation a également participé à la troisième conférence arabe sur l'eau, qui portait sur la gestion des ressources en eau et a abouti à la création d'une plateforme de dialogue sur les politiques en rapport avec le Programme 2030 (2.2.2). Par ailleurs, elle a organisé, à Oman, une réunion régionale des parties prenantes sur le potentiel de l'agriculture protégée dans les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). Étaient présents des représentants des gouvernements et du secteur privé d'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït et d'Oman. L'Organisation a établi un rapport technique avec l'appui du Centre international d'agriculture biosaline et de l'ICARDA⁶², en vue de développer l'agriculture durable dans les pays du CCG (2.4.1).

Petite agriculture familiale

268. En 2018, la FAO a élaboré un rapport relatif aux effets du changement climatique sur les systèmes et les moyens d'existence agricoles au Proche-Orient et en Afrique du Nord (2.4.1) et a coanimé, avec la Banque islamique de développement, le premier atelier régional sur l'agriculture intelligente face au climat dans la région, qui a abouti à la formulation de 15 feuilles de route nationales concernant l'agriculture intelligente face au climat (2.1.2). Dans le domaine de l'emploi rural décent et de la protection sociale, elle a formulé et harmonisé un plan de travail régional en faveur de la protection sociale avec les pays et a aidé à hiérarchiser les recommandations issues de l'évaluation interinstitutions de la protection sociale en Palestine (3.3.1). De plus, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), la FAO a participé à la première étude régionale sur le travail des enfants dans les pays arabes commandée par la Ligue des États arabes (LEA). Des études similaires ont été réalisées au Liban, en partenariat avec l'UNICEF et l'OIT. S'agissant des organisations et institutions rurales, la FAO a coordonné, au titre du Programme de coopération technique (PCT), un projet régional d'amélioration des organisations de producteurs au Liban, à Oman et au Soudan (3.2.2).

Résilience et amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition

269. Dans le cadre de la gouvernance des risques, la FAO a élaboré des systèmes de suivi des indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin d'étayer la formulation de politiques en Égypte, ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza (1.1.1). Au titre du suivi des risques, l'Organisation a mis en place des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire en Iraq, au Soudan et au Yémen (1.3.1) et a cartographié la couverture des sols et d'autres ressources naturelles en Jordanie (2.4.2). Afin de réduire les risques et la vulnérabilité, la FAO a aidé la Jordanie et la Mauritanie à

⁶¹ Algérie, Égypte, Iran, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie.

⁶² Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA).

renforcer les capacités des populations locales et à les sensibiliser sur les questions de parité hommes-femmes liées à la nutrition et à la résilience (5.3.2). En outre, l'Organisation a contribué à renforcer les capacités de surveillance, de prévention et de réaction qui concernent les maladies et organismes nuisibles transfrontières touchant les animaux et les végétaux, tant au niveau national (Égypte, Iraq, par exemple) que régional (5.3.1). S'agissant de la préparation et des mesures d'intervention, la FAO a contribué à sensibiliser les responsables politiques à l'importance des systèmes agricoles durables dans le contexte des différentes menaces et crises auxquelles la région est confrontée (5.1.1). Elle a également cofinancé le Forum parlementaire économique afro-arabe, qui a permis d'amorcer une démarche de création d'un réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans les pays arabes (1.2.1).

Sigles et abréviations

ACI	<i>agriculture climato-intelligente; agriculture intelligente face au climat</i>
ALADI	<i>Association latino-américaine d'intégration</i>
AMR	<i>résistance aux antimicrobiens</i>
ANASE	<i>Association des nations de l'Asie du Sud-Est</i>
ATLASS	<i>outil d'évaluation de la FAO pour les laboratoires et les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens</i>
BAfD	<i>Banque africaine de développement</i>
BERD	<i>Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i>
BSEC	<i>Coopération économique de la mer Noire</i>
BSITF	<i>formation de base à la sécurité sur le terrain (Basic Security in the Field)</i>
CARICOM	<i>Communauté des Caraïbes</i>
CCG	<i>Conseil de coopération des États arabes du Golfe</i>
CCNUCC	<i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>
CDB	<i>Convention sur la diversité biologique</i>
CDN	<i>contributions déterminées au niveau national</i>
CEA	<i>Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique</i>
CEA	<i>Commission économique pour l'Afrique</i>
CEDAW	<i>Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</i>
CEDEAO	<i>Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest</i>
CELAC	<i>Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>
CEPALC	<i>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>
CESAP	<i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>
CGA	<i>évaluation de la parité hommes-femmes par pays</i>
CGIAR	<i>Organisation du Système CGIAR</i>
CILSS	<i>Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel</i>
CIPV	<i>Convention internationale pour la protection des végétaux</i>
CNUCED	<i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>
CNUED	<i>Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement</i>
COAG	<i>Comité de l'agriculture</i>
COFI	<i>Comité des pêches</i>
COFO	<i>Comité des forêts</i>
COICOP	<i>Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle</i>
COP	<i>Conférence des Parties</i>
CP	<i>Comité des produits</i>
CPS	<i>Communauté du Pacifique</i>
CSA	<i>Comité de la sécurité alimentaire mondiale</i>
CTA	<i>Centre technique de coopération agricole et rurale</i>
DIMITRA	<i>Projet Dimitra – Femmes rurales et développement (FAO/Fondation Roi Baudouin)</i>
DRR	<i>réduction des risques de catastrophe</i>
échelle FIES	<i>Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue</i>
ECHO	<i>Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (Union européenne)</i>
ECTAD	<i>Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières</i>
EMPRES	<i>Système de prévention des crises</i>
ESP	<i>Division des politiques sociales et des institutions rurales</i>
EWEA	<i>Système d'alerte précoce et de réponse rapide de la FAO</i>
FAOSTAT	<i>Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation</i>
FBDG	<i>recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments</i>
FEM	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>
FENU	<i>Fonds d'équipement des Nations Unies</i>
FIDA	<i>Fonds international de développement agricole</i>
FPF	<i>Front parlementaire contre la faim</i>
FSF	<i>aliments «intelligents» de demain</i>

GACSA	<i>Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques</i>
GaPs	<i>gouvernance et appui aux politiques</i>
GCF	<i>Fonds vert pour le climat</i>
GCM	<i>Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</i>
GES	<i>gaz à effet de serre</i>
GFP	<i>point de contact pour les questions de parité hommes-femmes (FAO)</i>
GMG	<i>Groupe mondial sur la migration</i>
GNUD	<i>Groupe des Nations Unies pour le développement</i>
GRAST	<i>Outil d'analyse des services de conseil rural relatif à l'égalité hommes-femmes</i>
GTI	<i>groupe de travail interdépartemental</i>
HLPF	<i>Forum politique de haut niveau pour le développement durable</i>
IAEG-SDGs	<i>Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable</i>
ICARDA	<i>Centre international de recherche agricole dans les zones arides</i>
ICBA	<i>International Centre for Biosaline Agriculture</i>
IFI	<i>institution financière internationale</i>
IGAD	<i>Autorité intergouvernementale pour le développement</i>
ILOAT	<i>Tribunal administratif de l'OIT</i>
IPC	<i>Classification intégrée de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire.</i>
IPC	<i>indicateur de performance clé</i>
KORE	<i>Plateforme de partage des connaissances sur la résilience</i>
LMR	<i>limite maximale de résidus (Codex)</i>
MDD-W	<i>diversité alimentaire minimale chez les femmes</i>
Mécanisme	
FIRST	<i>Impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, durabilité et transformation</i>
MICCA	<i>Projet d'atténuation du changement climatique dans l'agriculture</i>
MUFPP	<i>Pacte de Milan sur la politique alimentaire en milieu urbain.</i>
NAP-Ag	<i>Programme Intégrer l'agriculture dans les plans nationaux d'adaptation</i>
NCDs	<i>maladies non transmissibles</i>
NEPAD	<i>Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique</i>
NSO	<i>Institut national de la statistique</i>
OADA	<i>Organisation arabe pour le développement agricole</i>
OCHA	<i>Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU</i>
ODD	<i>objectif de développement durable</i>
OED	<i>Bureau de l'évaluation</i>
OIE	<i>Organisation mondiale de la santé animale</i>
OIG	<i>Bureau de l'Inspecteur général</i>
OIM	<i>Organisation internationale pour les migrations</i>
OIT	<i>Organisation internationale du Travail</i>
OMC	<i>Organisation mondiale du commerce</i>
OMM	<i>Organisation météorologique mondiale</i>
OMS	<i>Organisation mondiale de la Santé</i>
ONUDI	<i>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>
ONU-SWAP	<i>Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</i>
OPS	<i>Organisation panaméricaine de la santé</i>
OSD	<i>Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés</i>
OSH	<i>sécurité et santé au travail</i>
PAFFEC	<i>Programa de Agricultura Familiar para el Fortalecimiento de la Economía Campesina</i>
PAM	<i>Programme alimentaire mondial</i>
PANEPAO	<i>Plateforme des acteurs non étatiques de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Afrique de l'ouest</i>
PCT	<i>Programme de coopération technique</i>
pêche INDNR	<i>pêche illicite, non déclarée et non réglementée</i>
PEID	<i>petits États insulaires en développement</i>
PEMS	<i>Système de gestion et d'évaluation de la performance</i>

PMP	<i>approche de lutte progressive</i>
PNIA	<i>Plan national d'investissement agricole</i>
PNUAD	<i>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>
PNUE	<i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>
PoU	<i>prévalence de la sous-alimentation</i>
PPR	<i>Peste des petits ruminants</i>
PS	<i>Programme stratégique</i>
PSMA	<i>Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</i>
PSNP	<i>Programme de protection sociale fondé sur les activités productives</i>
QAPS	<i>Enquête sur l'assurance qualité et la planification</i>
RAI	<i>Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</i>
RAF	<i>Bureau régional pour l'Afrique</i>
RIMA	<i>mesure et d'analyse de l'indice de résilience</i>
RLC	<i>Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>
RNE	<i>Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord</i>
SADC	<i>Communauté de développement de l'Afrique australe</i>
SAFE	<i>Accès sûr aux combustibles et à l'énergie</i>
SAFIN	<i>Réseau de financement et d'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises agricoles et de l'agriculture paysanne</i>
SAG	<i>groupe scientifique consultatif</i>
SALMA	<i>moyens d'existence agricoles durables dans les zones marginales</i>
SAN	<i>sécurité alimentaire et nutrition</i>
SCN	<i>Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies</i>
SD	<i>Département du développement durable</i>
SDW	<i>Division de la parité et de la population</i>
SEAGA	<i>Programme d'analyse socioéconomique et d'étude de la parité hommes-femmes</i>
SEEA-AGRI	<i>Vers un Système de comptabilité économique et environnementale intégrée pour l'agriculture</i>
SEF	<i>Dispositif pour les dépenses de sécurité</i>
SFA	<i>alimentation et agriculture durables</i>
SFDRR	<i>Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030</i>
SICA	<i>Système d'intégration de l'Amérique centrale</i>
SIPAM	<i>Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial</i>
SIPC	<i>Stratégie internationale de prévention des catastrophes</i>
SOCO	<i>La situation des marchés des produits agricoles</i>
SOFA	<i>La situation de l'alimentation et de l'agriculture</i>
SOFI	<i>L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde</i>
SOFIA	<i>La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture</i>
SOFO	<i>Situation des forêts du monde</i>
SPS	<i>mesures sanitaires et phytosanitaires</i>
SQAF	<i>cadre d'assurance qualité des statistiques</i>
SSF	<i>Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté</i>
SUN	<i>programme Renforcer la nutrition</i>
TIC	<i>technologies de l'information et de la communication</i>
UA	<i>Union africaine</i>
UNCT	<i>équipe de pays des Nations Unies</i>
UNCT	<i>équipe de pays des Nations Unies</i>
UN-DESA	<i>Département des affaires économiques et sociales de l'ONU</i>
UNDS	<i>système des Nations Unies pour le développement</i>
UNDSS	<i>Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies</i>
UNESCO	<i>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</i>
UNICEF	<i>Fonds des Nations Unies pour l'enfance</i>
VGGT	<i>Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale</i>

WCA*Programme mondial de recensement de l'agriculture*